

ATLAS DES PAYSAGES DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

2
UNITÉS PAYSAGÈRES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE LA MAYENNE

Direction
Départementale
de l'Équipement

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE



L'ATLAS DES PAYSAGES DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

A ÉTÉ RÉALISÉ :

Entre Janvier et Décembre 1999, par :

Le bureau d'études CERESA
(paysage et environnement)
Le Pont, route de la rivière
35 230 NOYAL CHÂTILLON sur SEICHE
Tel : 02 99 05 16 99 Fax : 02 99 05 25 89

l'atelier TRIGONE
(urbanisme et architecture)
16 rue de la santé
35 000 RENNES
Tel : 02 99 30 86 72 Fax : 02 99 31 18 82

A POUR OBJECTIFS :

- de dresser un état des lieux comme un « arrêt sur image » des paysages dans un espace délimité,
- de comprendre l'organisation des paysages,
- de caractériser les unités paysagères du département,
- d'évaluer le degré de sensibilité ou d'instabilité lié aux évolutions pressenties des paysages.
- de constituer un document de communication et de sensibilisation ayant valeur de référentiel,
- de mettre en avant les enjeux, les objectifs et les outils pour préserver et renforcer la diversité et la qualité des paysages mayennais de demain.

S'ORGANISE EN QUATRE TOMES :

analyse – diagnostic – tendances d'évolution

TOME 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL
(à l'échelle du département)

TOME 2 : UNITÉS PAYSAGÈRES
(six unités composent le département)

TOME 3 : ÉTUDES DE CAS
(quelques exemples à l'échelle de la commune)

enjeux – recommandations

TOME 4 : RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES
(à l'échelle du département et des unités paysagères)

Unités paysagères et bâti : une approche particulière

A l'échelle de l'unité paysagère, l'étude « Paysages et bâti » présente quelques particularités. Si l'on tient à extraire les spécificités liées à chaque secteur, l'analyse ne peut que porter sur le bâti traditionnel, qui se fait le reflet non seulement d'une composition du sous-sol local, mais d'influences régionales plus ou moins perceptibles.

Alors que depuis 1950, le bâti présente des tendances très nettes à l'uniformisation et à la banalisation non plus à l'échelle des unités paysagères, mais à l'échelle nationale, le bâti traditionnel quant à lui varie légèrement d'un secteur à l'autre du département ; il est donc porteur des éléments distinctifs et identitaires de l'unité paysagère, même s'il est devenu minoritaire en terme de nombre de bâtiments, de surface construite et de surface d'usage.

Enfin, lorsque l'on évoque le terme de « paysage », on pense avant tout à l'espace rural, qui représente plus de 80 % du territoire, et non à l'espace urbanisé. L'environnement bâti ancien, par les témoignages historiques, culturels, usuels, etc...qu'il véhicule, participe cependant largement aux impressions sensibles que tout habitant ou visiteur garde d'un territoire.

Introduction.....	5
Les collines du Maine.....	7
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture - Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	
Les Marches de Bretagne.....	27
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	
Le cœur de la Mayenne.....	47
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Paysages singuliers - LAVAL - MAYENNE - CHATEAU-GONTIER-BAZOUGES - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	
Le Pays de l'Erve.....	81
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	
Le Haut Anjou Mayennais.....	97
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	
Le Pays Ardoisier.....	113
Limites - Caractéristiques - Ambiances - Paysages et substrats - Paysages et vallées - Paysages et agriculture Paysages et bâti - Fonctionnement visuel - Tendances d'évolution - Richesses et sensibilités paysagères	

LES MARCHES DE
BRETAGNE :
PAYSAGES DE
VALLONNEMENTS
BOCAGERS

LES COLLINES DU
MAINE :
PAYSAGES BOISÉS
AU RELIEF TOURMENTÉ

LE CŒUR DE LA
MAYENNE :
PAYSAGES D'EAU
ET D'ACTIVITÉS

LE HAUT ANJOU
MAYENNAIS :
PAYSAGES DE
PLATEAUX CULTIVÉS

LE PAYS DE L'ERVE :
PAYSAGES
ET PATRIMOINES
LIÉS AU CALCAIRE

LE PAYS ARDOISIÉRIER :
PAYSAGES SEMI-OUVERTS
AUX ORIENTATIONS
RÉGULIÈRES

La synthèse des composantes paysagères explicitées à l'échelle du département dans le tome 1 a contribué à la définition de six unités paysagères distinctes qui sont analysées dans le présent tome 2.

NB : Une unité paysagère correspond à une portion de territoire homogène au regard de ses composantes, des ambiances ressenties et des tendances d'évolution.

Ce second tome de l'Atlas des paysages a pour objectif de détailler chacune des unités qui ont été définies précédemment.

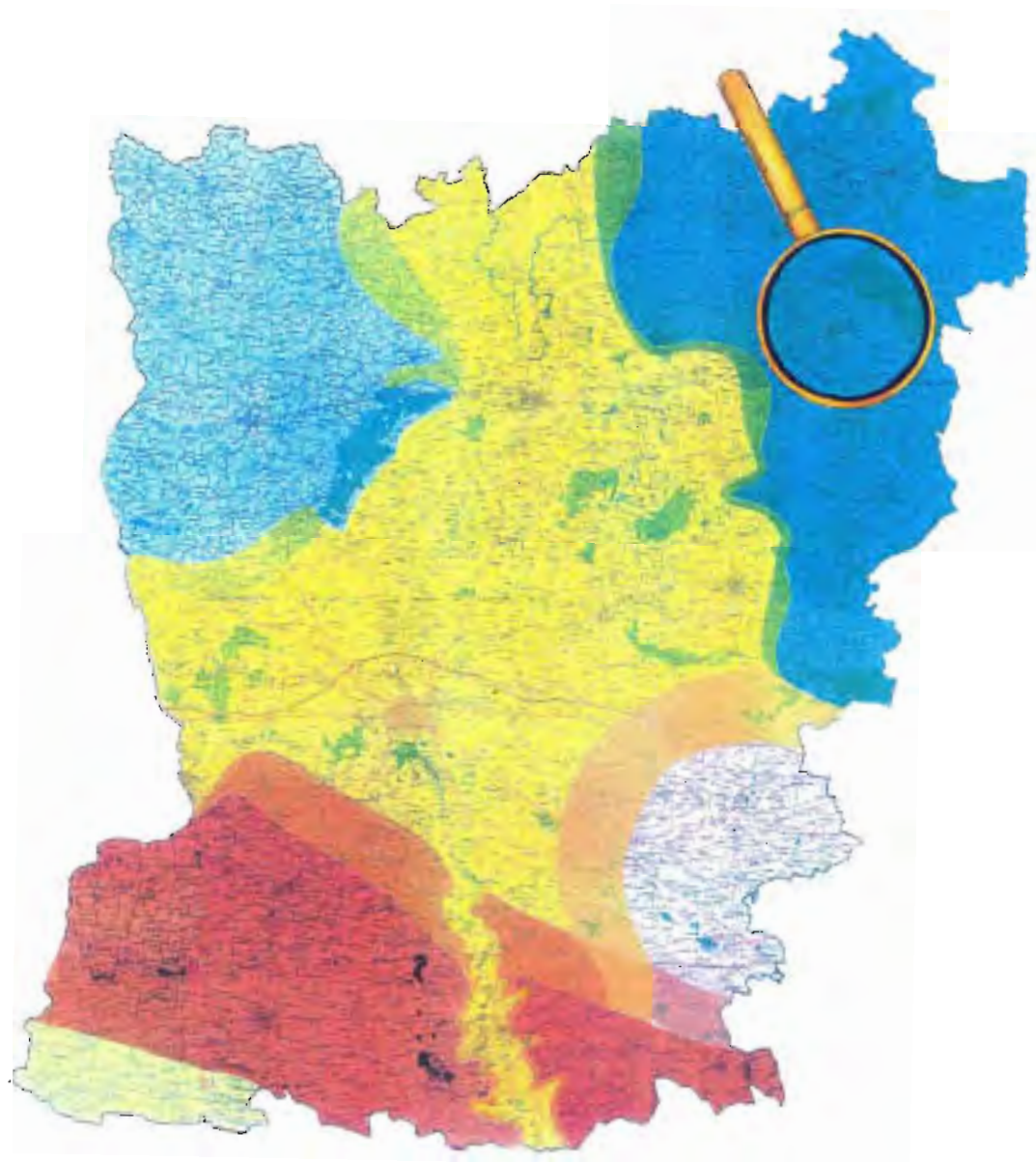
Une unité paysagère correspond à une portion de territoire au sein de laquelle les différents constituants, les ambiances, les modes de perception des paysages ou encore les tendances d'évolution présentent une certaine homogénéité.

L'analyse détaillée de chaque unité croise :

- une approche sensible effectuée à partir d'un repérage de terrain,
- une approche thématique rappelant et précisant les données présentées dans le tome 1,
- une approche dynamique qui a pour objet de mettre en avant les grandes tendances d'évolution afin d'appréhender ce que seront nos paysages de demain. Pour cerner ces évolutions, quelques études de cas ont été réalisées. Les communes étudiées ont été choisies par unité paysagère, pour leur représentativité. Elles sont citées à titre d'exemple dans une perspective pédagogique. Ces études sont répertoriées dans le tome 3 de l'Atlas des paysages.

Au sein de ce second tome, l'étude détaillée de chaque unité paysagère s'organise de la manière suivante :

- Limites
- Caractéristiques
- Ambiances
- Paysages et substrats
- Paysages et vallées
- Paysages et agriculture
- Paysages et bâtis
- Fonctionnement visuel
- Tendances d'évolution
- Richesses et sensibilités paysagères



**LES COLLINES DU
MAINE :
PAYSAGES BOISÉS
AU RELIEF TOURMENTÉ**

LIMITES

Cette unité couvre le **quart Nord-Est** du département.

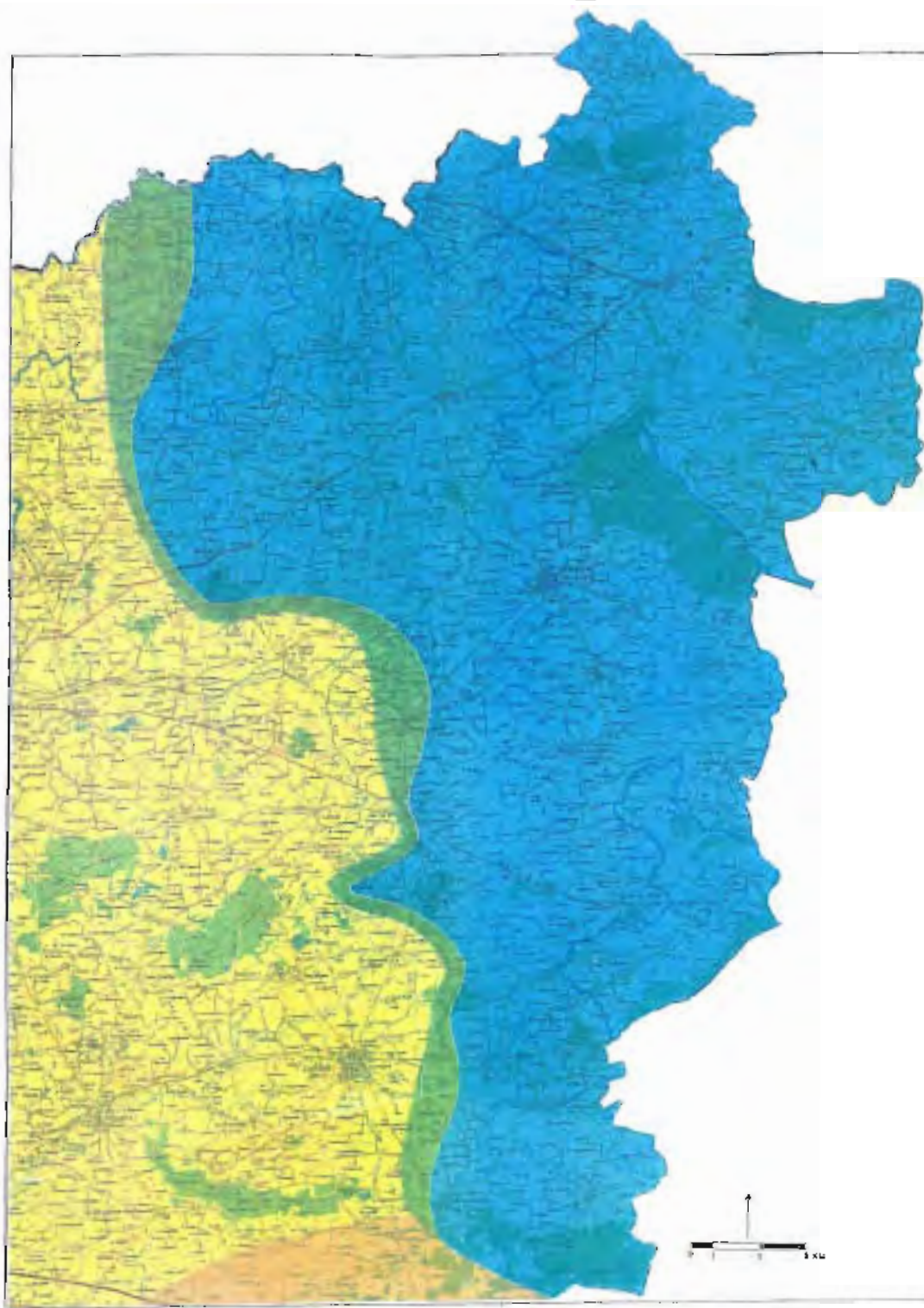
Au Nord et à l'Est, bien que l'unité paysagère se prolonge au-delà des **limites départementales**, l'aire d'étude se limitera à celles-ci. Entre les forêts de Multonne et de Pail, on découvre l'ébauche des Alpes Mancelles qui se prolongent dans les départements de l'Orne et de la Sarthe.

A l'Ouest, la transition avec l'unité centrale est relativement courte : elle correspond au franchissement de **coteaux abrupts** marquant fortement le passage d'une unité à l'autre.

En se rapprochant de l'unité depuis le Sud, la perception des silhouettes des monts boisés s'accompagne peu à peu d'un relief plus mouvementé : la forêt de la Grande Charnie constitue un **seuil d'accès** à cette unité paysagère.



A l'Ouest, les limites des "Collines du Maine" sont les coteaux qui offrent des vues spectaculaires sur l'unité centrale (panorama perçu depuis la RN12).



CARACTÉRISTIQUES



Depuis Sainte Suzanne, les prairies sont encadrées par un bocage où haies basses et hautes se relaient.

Le paysage de cette unité se caractérise avant tout par un relief accidenté inhabituel à l'échelle du département : les dénivelés rapides sont nombreux et donnent à voir de nombreux panoramas. Les sommets de ce relief accidenté sont souvent recouverts de massifs boisés.

Si cette couverture boisée est particulièrement remarquable, le bocage n'est pas pour autant absent des paysages : un maillage relativement régulier de haies bocagères souligne et quadrille les vallonnements.

Ce bocage est constitué de haies basses continues, traditionnellement taillées, et de haies comprenant des arbres de haut-jets. Depuis les hauteurs, le maillage de bocage s'estompe dans le lointain et se fond avec les massifs boisés pour créer des horizons bleutés.

La prairie domine dans ces paysages où l'agriculture est traditionnellement tournée vers l'élevage. L'élevage hors sol, encore modeste, reste discret.

L'importance des dénivelés, la présence des boisements « coiffant » les reliefs, les conditions climatiques un peu rudes, donnent à ce paysage une ambiance quelque peu « semi-montagnarde ».



Des paysages dominés par les massifs boisés.



Les crêtes boisées constituent des fonds bleutés s'estompant dans le lointain. La structure bocagère régulière souligne le relief des vallonnements.



C'est avec étonnement que l'on découvre ces paysages originaux : des douces collines, fidèles à l'image du Grand-Ouest, surgissent de petites montagnes qui surprennent l'observateur.

Butte, signal, crête, point culminant, mont, autant de termes qui indiquent que ces paysages ne se déclinent plus dans les mêmes altitudes que dans le reste du département.

L'atmosphère des petits matins enveloppe fréquemment ces paysages sous une cloche de brouillard qui apporte une touche supplémentaire de mystère et de romantisme.

Parcourir ces paysages sur des routes souvent étroites et sinueuses, en retrait de l'agitation des grandes villes, donne parfois l'impression que le temps s'est arrêté. Localement, une ancienne ferme abandonnée, quelques parcelles en friches apportent une note mélancolique.



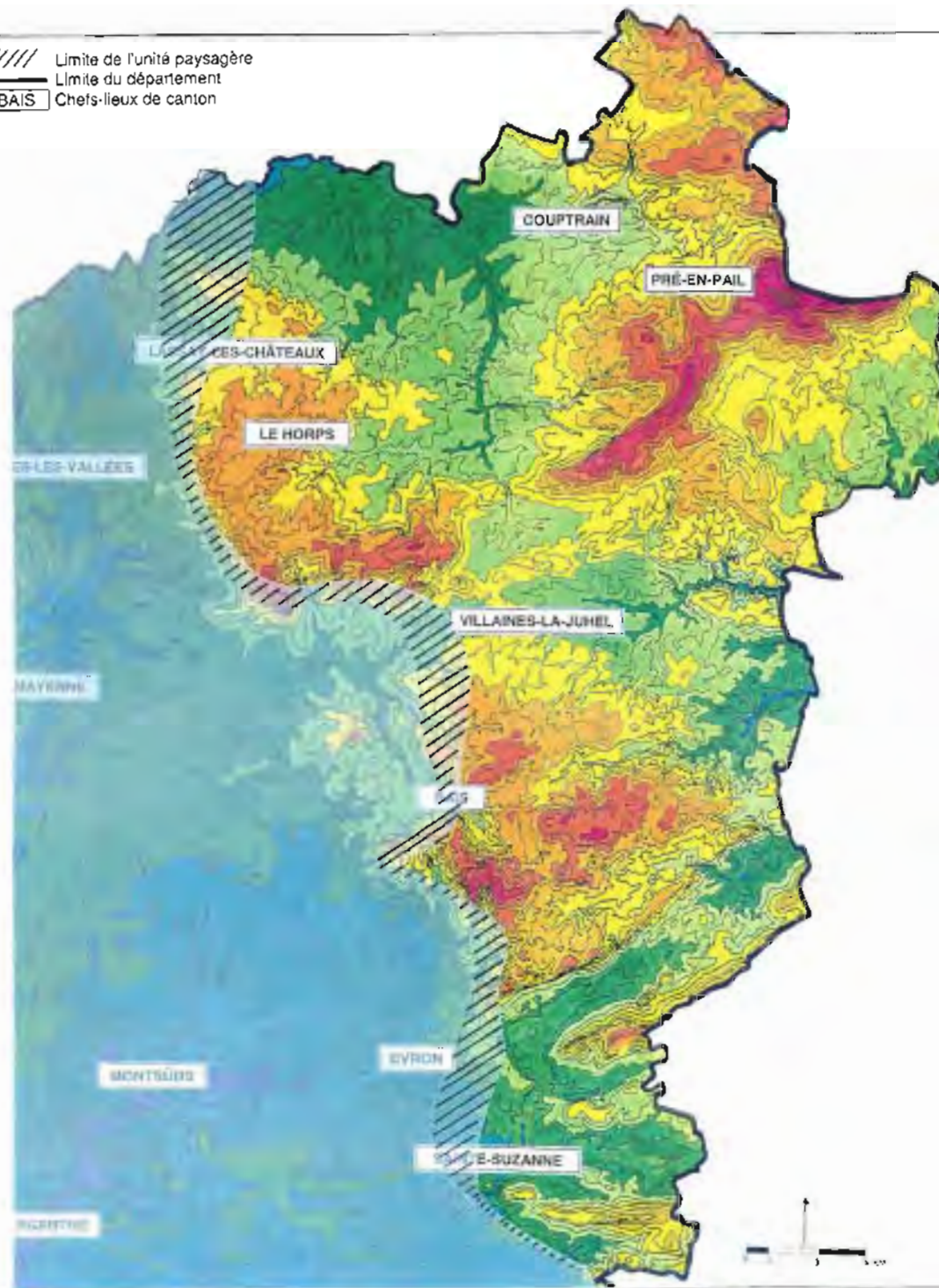
Ces reliefs nous offrent non seulement de nouveaux paysages mais également une nouvelle façon de les percevoir. Cette découverte fait naître un sentiment complexe lié à l'impossibilité d'appréhender d'un seul regard l'ensemble de ce territoire.

Mieux vaut s'abandonner, prendre le temps de sillonner et de se poser : on apprécie alors l'équilibre entre les pleins des massifs boisés et les vides dessinés par le maillage bocager.

Aux détours des routes et des chemins, la perception des paysages se fait **plus dynamique** : derrière un vallon, un autre paysage ne nous attend-il pas ?

Quand les paysages perçus se font plus intimes, apparaissent certains détails « pittoresques » : une rivière serpente à travers des prairies humides, le bocage grimpe sur le relief et se fond dans les massifs boisés, des fruitiers rigoureusement disposés ponctuent un versant pâuré. L'harmonie de ces paysages devient alors source de plénitude.

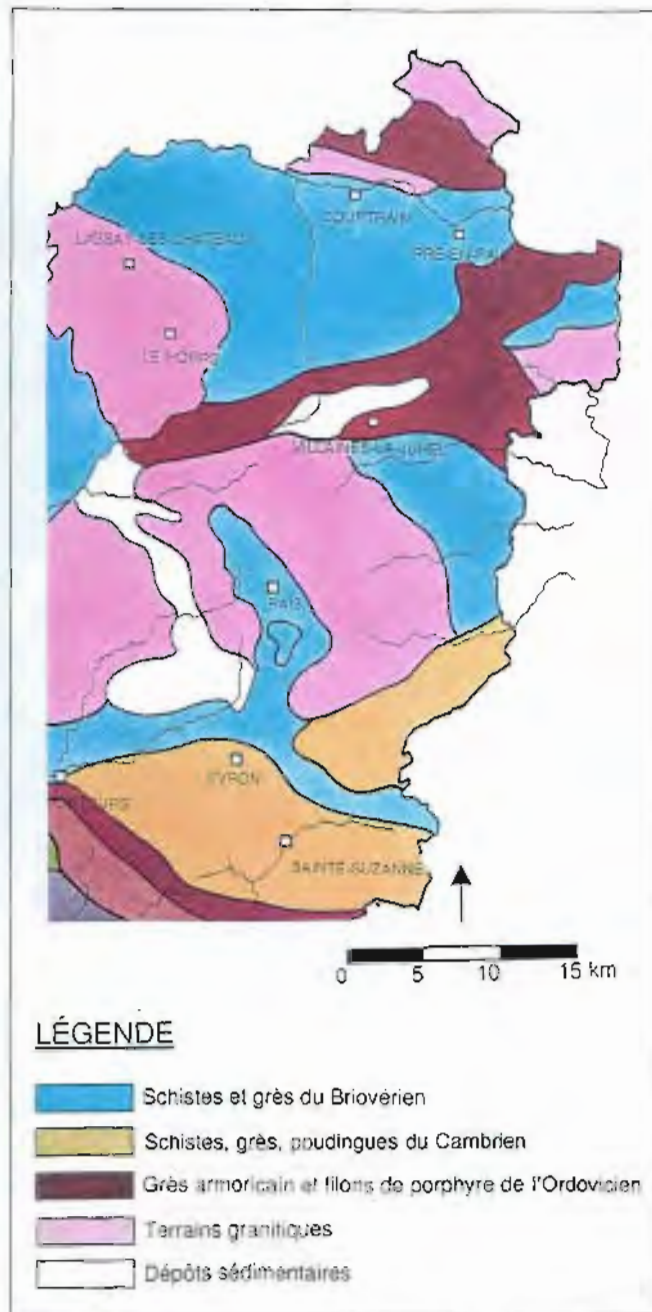
// // // // Limite de l'unité paysagère
 ———— Limite du département
 BAIS Chefs-lieux de canton



- Altitude comprise entre 40 et 80 mètres
- Altitude comprise entre 80 et 120 mètres
- Altitude comprise entre 120 et 160 mètres
- Altitude comprise entre 160 et 200 mètres
- Altitude comprise entre 200 et 240 mètres
- Altitude comprise entre 240 et 280 mètres
- Altitude comprise entre 280 et 320 mètres
- Altitude comprise entre 320 et 360 mètres
- Altitude comprise entre 360 et 400 mètres
- Altitude supérieure à 400 mètres



Large panorama s'ouvrant sur des paysages amples et élevés



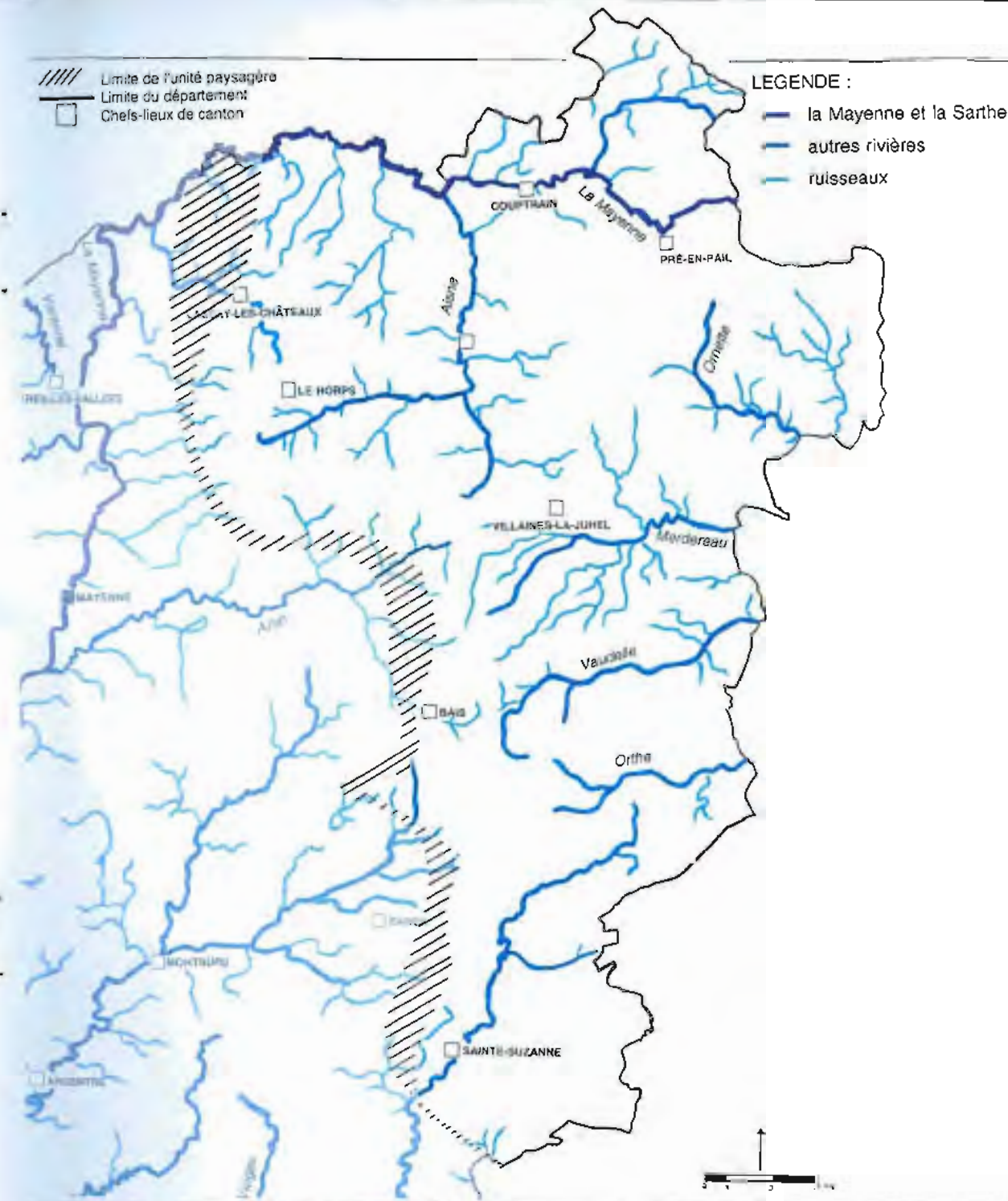
Le relief tourmenté et chahuté est un élément identitaire des paysages de cette unité.

Surélevée au tertiaire, et constituée pour l'essentiel de roches dures, cette unité comprend les principaux points culminants du département. Les accidents majeurs du relief correspondent globalement aux quatre synclinaux qui traversent le secteur d'Ouest en Est :

- **Le synclinal de Païl** qui s'étend au Sud du Horps jusqu'au Sud de Pré en Païl. Cette bande est constituée de roches dures (grès armoricains et filons de Porphyre de l'Ordovicien). **Crêtes gréseuses et buttes alignées** sont donc les éléments visibles du synclinal de Païl : Monts des Avaloirs, Corniche de Païl, Mont du Saule, Bois du Buleu. Peu fertile, le sol de ces points culminants est recouvert de bois et de landes.
- **Le synclinal de Mortain-Bagnoles** : au Nord de Couptrain, le synclinal de Mortain-Bagnoles correspond également à des altitudes élevées supportées par un même substrat géologique (grès armoricains et filons de Porphyre de l'Ordovicien).
- **Le synclinal des Coëvrans** coïncide avec le relief de la chaîne des Coëvrans au niveau de la forêt de **Sillé-le-Guillaume**. Les roches dures sont des schistes, grès et poudingues du Cambrien.
- **Le flanc Nord-Est du bassin de Laval** constitué également de schistes, grès et poudingues du Cambrien est présent au niveau du pignon rocheux de Ste-Suzanne.

Entre ces synclinaux, les granites et schistes anciens souvent métamorphisés ont donné lieu à **des paysages aux ondulations amples**.

NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (cartes d'Alençon et de Mayenne) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (La Ferté-Macé, Sillé-le-Guillaume, Villaines-la-Juhel) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.



Cette unité se situe en amont de deux bassins versants (bassins de la Mayenne et de la Sarthe).

Les cours d'eau prennent pour la plupart leur source au sein de l'unité et sont peu larges. Les tracés sinueux des cours d'eau bordés de prairies humides génèrent des sites pittoresques et remarquables.

Les deux exemples, ci-après, ont pour objectif d'illustrer la typologie, les principales caractéristiques et les sensibilités majeurs des vallées des Collines du Maine.

Il s'agit :

- du Merdèreau qui présente deux types de profils rencontrés fréquemment dans le secteur Nord-Est,
- de l'Erve ; choisie pour les problématiques paysagères soulevées par une analyse plus détaillée.



Vers St Pierre sur Orthe, l'Orthe siffonne au milieu des prairies.

PAYSAGES ET VALLÉES

LE MERDERAU

Située à l'Est de l'unité, cette rivière est tournée vers la Sarthe, elle présente deux types de profils bien distincts.

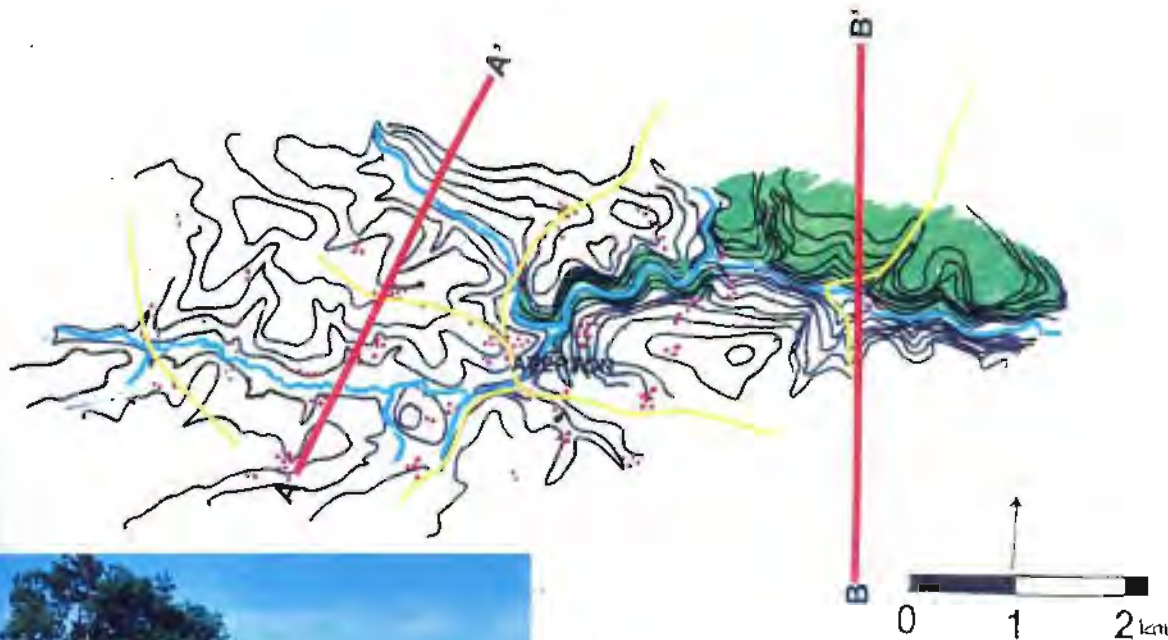
A l'Ouest d'Averton la vallée traverse une zone de schiste, présente un profil doux (coupe AA'), quelques habitations sont implantées près du cours d'eau.

Le paysage lié aux vallées est ici relativement ouvert et accueillant grâce à une relative facilité d'accès. Le vocabulaire paysager spécifique à ce type de vallées apparaît préservé (prairies en rive, essences à connotation humide boisant les berges, présence d'ouvrages de franchissements, ...).

A l'Est d'Averton, pénétrant en zone gréseuse, la rivière a creusé la roche et a dessiné une vallée au profil très encaissé (coupe BB').

Les coteaux, sans doute trop abrupts pour être cultivés, sont boisés essentiellement sur le versant Nord par la Forêt de Pail qui l'accompagne jusqu'à la sortie du département.

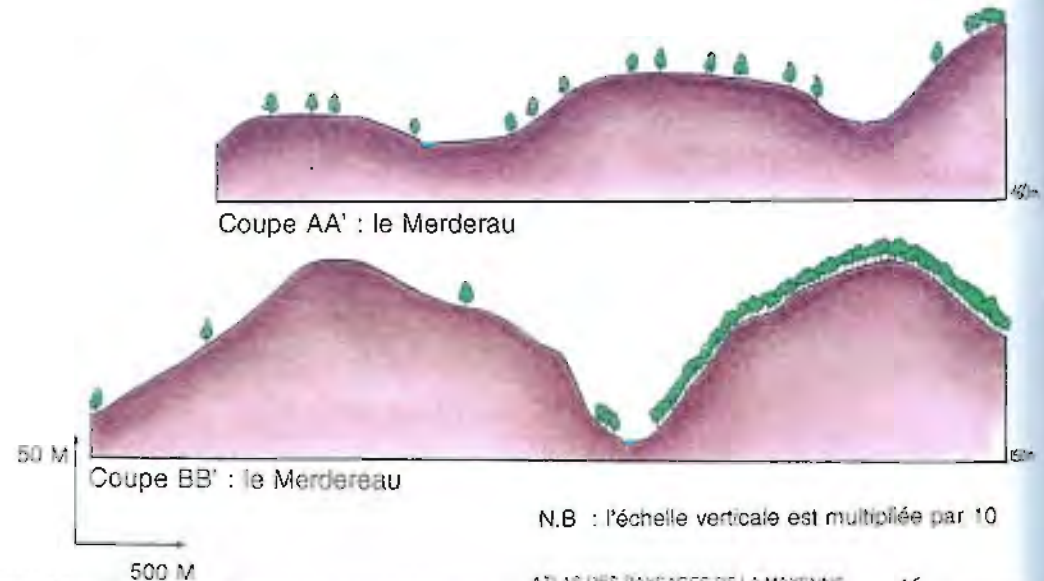
Le paysage lié aux vallées est ici beaucoup plus fermé et replié sur lui-même. En fonction de la densité en végétation et des accès possibles, ces paysages apparaissent sauvages et quelque peu agressifs ou au contraire intimes et protecteurs. Dans tous les cas les constructions s'y font rares et les quelques éléments bâtis en fond de vallée revêtent une importance particulière. Le franchissement de ces vallées par les routes reste délicat et représente un fort enjeu paysager.









- LEGENDE :
- cours d'eau
 - courbe de niveau (équidistance 10 M)
 - route
 - habitat
 - boisement
 - coupe

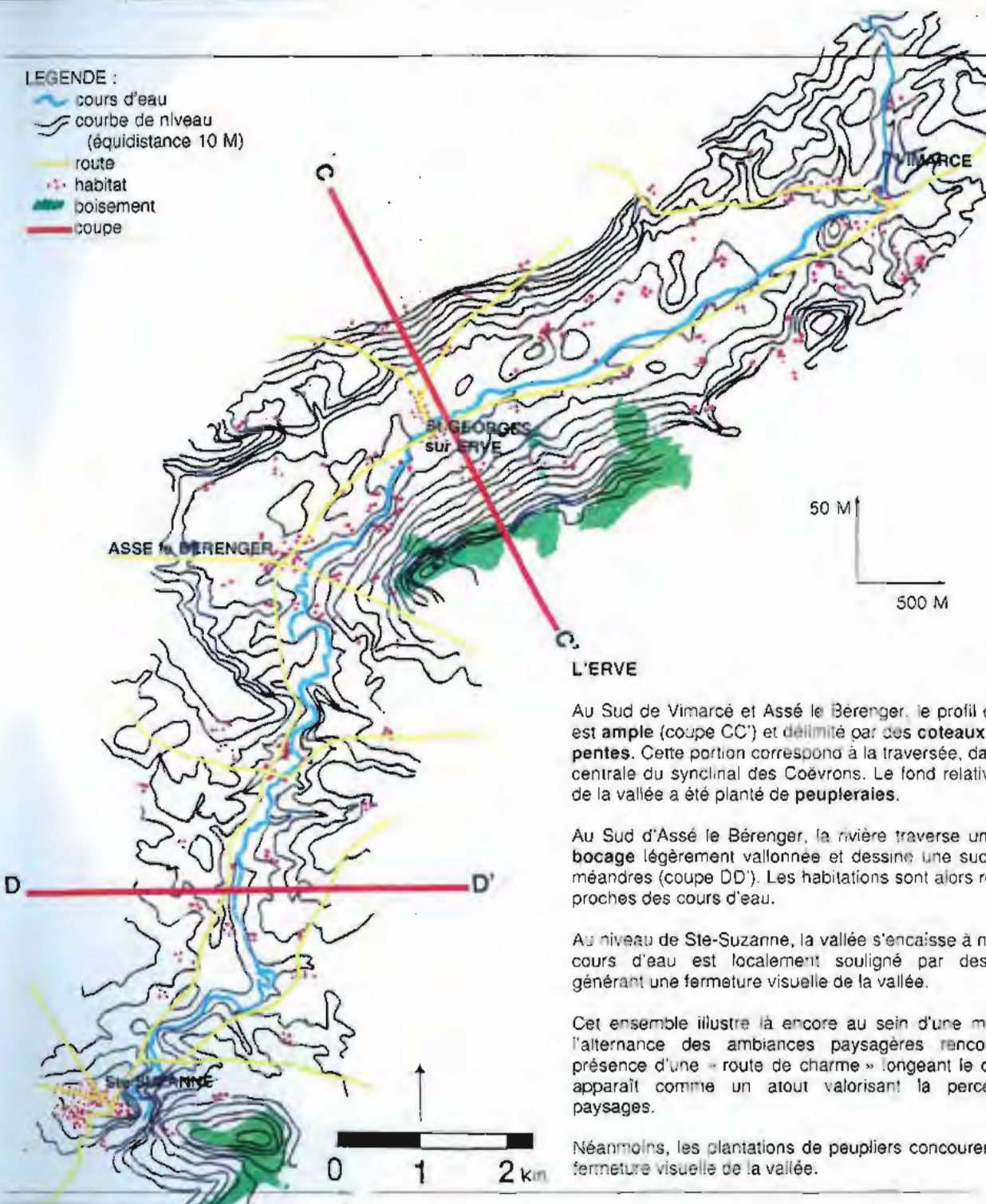


Le Merderau, au sud de la forêt de Pail ; une perception de qualité liée au dégagement visuel de l'une des deux rives.



PAYSAGES ET VALLÉES

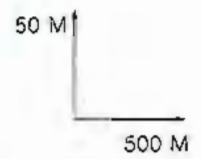
- LEGENDE :
-  cours d'eau
 -  courbe de niveau (équidistance 10 M)
 -  route
 -  habitat
 -  boisement
 -  coupe



Coupe CC' : l'Erve



Coupe DD' : l'Erve



N.B : l'échelle verticale est multipliée par 10

Au Sud de Vimarcé et Assé le Bérenger, le profil de la vallée est ample (coupe CC') et délimité par des coteaux aux fortes pentes. Cette portion correspond à la traversée, dans la partie centrale du synclinal des Coëvrons. Le fond relativement plat de la vallée a été planté de peupleraies.

Au Sud d'Assé le Bérenger, la rivière traverse une zone de bocage légèrement vallonnée et dessine une succession de méandres (coupe DD'). Les habitations sont alors relativement proches des cours d'eau.

Au niveau de Ste-Suzanne, la vallée s'encaisse à nouveau. Le cours d'eau est localement souligné par des peupliers générant une fermeture visuelle de la vallée.

Cet ensemble illustre là encore au sein d'une même vallée l'alternance des ambiances paysagères rencontrées. La présence d'une « route de charme » longeant le cours d'eau apparaît comme un atout valorisant la perception des paysages.

Néanmoins, les plantations de peupliers concourent vers une fermeture visuelle de la vallée.



Plantations de peupliers à St Georges sur Erve.

Cette unité se caractérise par une occupation des sols étagée :

- des fonds de vallées généralement ouverts comprenant des prairies humides,
- des versants bocagers,
- des sommets boisés.

Si les prairies sont toujours très présentes, les cultures ne sont pas absentes des paysages surtout dans les secteurs de Bais et de Villaines-la-Juhel. Cette partie centrale de l'unité paysagère se distingue aussi par un bocage moins dense générant des paysages cultivés et ouverts.

Le quadrillage bocager est généralement bien visible sur les versants. La continuité du maillage souligne le relief et renforce la lisibilité des paysages.

Le bocage est généralement dense et constitué de haies de bonne qualité : haies complètes ou constituées d'arbres de haut jet sur haies buissonnantes continues dans lesquelles dominent :

- pour les arbres : le chêne, le hêtre, le châtaignier, le merisier,
- pour les arbustes : l'aubépine, le houx, le fusain d'Europe, le prunellier, le noisetier, le sureau,

Les haies taillées et de manière exceptionnelle plessées ont été observées seulement dans cette partie du territoire Mayennais

Les boisements traditionnellement présents sur les terres peu fertiles des synclinaux gréseux comprennent presque autant de conifères que de feuillus. L'implantation en ligne de crête et sur les hauts de versants des boisements génère des sensibilités paysagères importantes au niveau du traitement des lisières forestières et des coupes à blancs.

Les vergers de production sont peu nombreux. Par contre quelques vergers de pommiers à cidre et de poiriers à poire, implantés dans des vallons renforcent l'ambiance « bucolique » de certains sites

L'élevage hors sol reste localisé toutefois le développement de ce type de production est important (cf tome 1 page 36). L'implantation de bâtiments de grande dimension et a fortiori de couleur claire est d'autant plus difficile dans ce secteur que le relief génère de nombreuses vues plongeantes voire panoramiques



Mosaïque de couleurs liée au mélange des cultures et des prairies, quadrillée par un bocage assez dense (à l'Est de Izé)



Prairies humides le long du Merdereau



Paysage plus ouvert et cultivé près de Villepail

PAYSAGES ET BATI



Sainte Suzanne : des témoignages encore très présents des origines des bourgs.

L'importance du site

L'implantation primitive des bourgs de cette unité paysagère s'est effectuée en fonction des particularités du relief assez mouvementé et du rôle défensif de ce secteur proche de la Normandie.

C'est souvent autour d'un château érigé sur un éperon rocheux ou une motte féodale, que se développent les bourgs : Couptrain, Villaines-la-Juhel, Sainte Suzanne. Ils se concentrent généralement sur un coteau, le relief accidenté facilitant l'installation hors des zones humides des fonds de vallées, plus rarement sur la crête (Le Ribay). L'implantation en fond de vallée fait figure d'exception (comme Bais) et est essentiellement due à la présence d'une voie importante, en l'occurrence Mayenne - Le Mans.

C'est sans doute le caractère défensif de ce territoire encore très présent par les vestiges des châteaux et donjons qui explique la morphologie très dense du tissu bâti ancien. L'habitat ancien y est plus groupé que dans les autres parties du département.

Des voies structurantes

Le développement des bourgs et des villes s'est souvent effectué le long de voies de communication importantes dans les siècles passés : Mayenne - Le Mans, Mayenne - Alençon, Lassay - Le Mans. L'extension se fait de façon linéaire le long de ces axes : Bais, Le Ribay. Elle se fait parfois de façon plus concentrique au carrefour de plusieurs axes : Villaines-la-Juhel.

Dans les territoires compris entre ces grandes voies, les bourgs se développent généralement autour de leur centre paroissial, donc de manière plus concentrique.

Matériaux et caractéristiques typologiques

Les matériaux traditionnels varient géographiquement dans les Collines du Maine. Le granit est surtout présent au Nord, alors que le grès roux domine au Sud. L'influence des territoires limitrophes se fait également sentir : la tuile plate est présente à l'Est, caractéristique de la Sarthe voisine, tandis qu'à l'approche de la Normandie, les pentes de toits s'accroissent de façon flagrante.

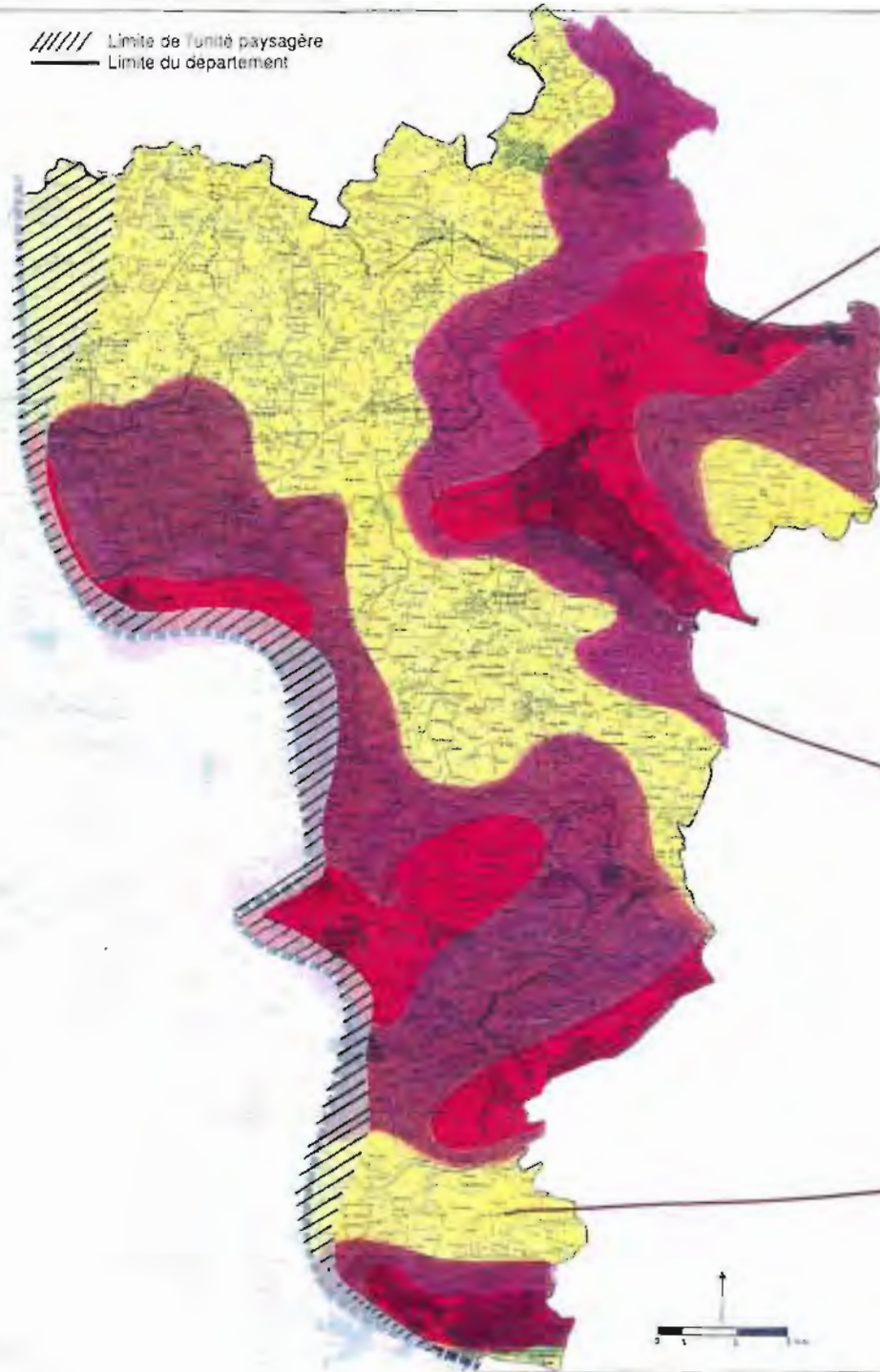


Bais : un des rares exemples d'implantation en fond de vallée - Une densité végétale qui facilite l'intégration du bâti à flanc de coteau.

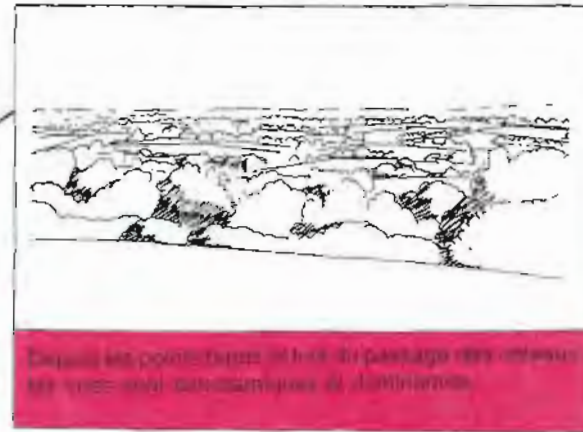


Le Ribay : densité, chaleur des matériaux, une ambiance des centres anciens à préserver

////// Limite de l'unité paysagère
— Limite du département

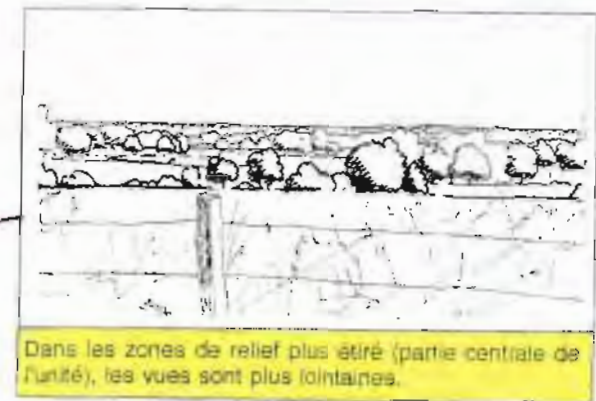
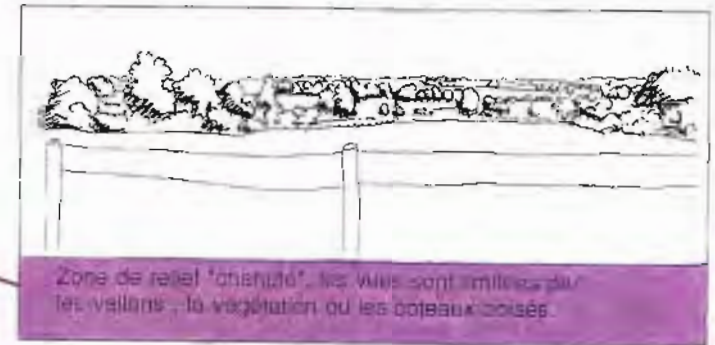


VUES "DOMINANTES"



FONCTIONNEMENT VISUEL

VUES "DOMINEES"



FONCTIONNEMENT VISUEL

Une perception dynamique des paysages

Les vues les plus caractéristiques des « Collines du Maine » sont essentiellement de deux types :

- **dominantes** : depuis les hauteurs et lors des passages de coteaux, le regard chemine d'un vallon à l'autre pour butter sur des monts et lignes de crêtes qui constituent l'horizon,

Depuis les hauteurs, les vues sont particulièrement larges et spectaculaires. Ces panoramas sont fréquents depuis les routes souvent implantées en partie haute des coteaux. Par exemple, depuis la Corniche de Pail, la route départementale 20, entre Bais et St-Gammes-le-Robert s'ouvrent des panoramas linéaires, parmi les plus étendus du département.

La présence de haies basses taillées en bordure de route permet de préserver des vues lointaines tout en constituant un premier plan végétalisé.

La forte exposition des vallons et coteaux aux vues génère une bonne lecture du maillage bocager encore bien présent dans le secteur Nord-Est. Ce quadrillage renforce la perception du relief.

Les différents plans percus qui se succèdent les uns aux autres, sont structurés par l'occupation du sol étagée.

- **dominées** : en dehors de ces points hauts, l'observateur est dominé par les buttes et les monts boisés. Lorsqu'on s'éloigne des monts boisés et des crêtes gréseuses, en partie centrale de l'unité, les vues sont moins spectaculaires et limitées par le relief ou le bocage.

Les éléments repères, visibles de loin et facilement identifiables, sont :

- les monts boisés,
- les antennes de télécommunication (Mont des Avaloirs, Mont Rochard) visibles de très loin (même en dehors de l'unité),
- la carrière de Kabylie qui, de par ses dimensions impressionnantes, est perçue de loin.



Emetteur T.V. et tour de télécommunication : des repères visuels des Collines du Maine



Vues dominantes donnant sur les coteaux du Synclinalé des Coevrons- Les carrières de Kabylie sont facilement identifiables



Une haie taillée constitue un premier plan de qualité et préserve les vues depuis la route près de St Pierre des Nids



Zone de relief plus étiré, au sud de Javron les Chapelles, les vues sont moins spectaculaires et plus limitées.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

La mise en évidence des tendances d'évolution des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et 1996 de différents secteurs (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de l'Atlas).
- de l'analyse des données statistiques (cf tome 1).

Les signes visibles des transformations en cours dans l'unité paysagère des Collines du Maine tendent vers :

Une évolution de l'organisation étagée des paysages :

Cette évolution est liée à :

- la descente des boisements sur les versants : les exploitants forestiers semblent délaisser les crêtes pour planter les boisements sur les versants où les terres sont plus « fertiles ». Par ailleurs, quelques plantations récentes en aval de boisements existants ont été observées.

Cette « descente » des boisements contribue à la fermeture des versants,

- la fermeture des vallées :

La plantation de peupliers, la densification des boisements des coteaux abrupts des vallées (cf tome 3 - études de cas « Ste-Suzanne » et « Couptrain »), bien que très localisées actuellement, favorisent la fermeture de vallées, le plus souvent « remarquables » dans le secteur Nord-Est.

Il en est de même lors de l'apparition de friches dans les vallons qui prennent alors un aspect peu engageant.

- un quadrillage bocager « fragile » sur les versants :

Bien que globalement dense et constituée de haies de bonne qualité, la trame bocagère n'est pas restée inchangée. De nombreuses haies ont disparu entre 1990 et 1995 (cf page 27 du volet 1). Cette dédensification du bocage est particulièrement sensible sur les versants car la lecture du quadrillage des haies renforce la lisibilité du paysage et participe à leur originalité actuelle. Cette dédensification pose localement des problèmes d'intégration de construction moderne (cf tome 3 - étude de cas « Villaines-la-Juhel »).

La disparition d'éléments « ponctuels » qui participent à l'identité des paysages des Collines du Maine :

- les haies taillées sont de moins en moins présentes dans les paysages des Collines du Maine (mais quasiment absentes des autres secteurs du département).
- les vergers : leur disparition correspond à la perte d'un élément patrimonial intéressant puisque ces derniers jouent un rôle majeur dans la couleur des paysages et l'ambiance bucolique de certains sites.

Une agriculture plus intensive :

Malgré la progression des espaces cultivés, les Collines du Maine comprennent les surfaces toujours en herbe les plus importantes du département. La partie centrale de l'unité au relief plus étiré, évolue vers des paysages plus ouverts et cultivés.

L'élevage hors sol progresse dans le Nord-Est mais la production reste faible à moyenne. Néanmoins l'impact visuel des bâtiments d'élevage dans cette unité est très sensible en raison de l'existence de nombreuses vues plongeantes et panoramiques.

La déprise, l'abandon de secteurs très localisés :

Ponctuellement des signes de déprise transparaissent dans cette unité paysagère : présence de friches dans quelques vallons, de bâtiments en ruine . . .

Ces signes sont néanmoins actuellement très localisés.



En ligne de crête une "coupe à blanc" rompt la bande boisée



Un maillage bocager déstructuré dans certains secteurs générant une sensibilité importante du paysage.



Un équilibre fragile entre espace boisé, et espace ouvert au niveau des versants.

TENDANCES D'EVOLUTION



Le Ribay : un écran végétal à renforcer parfois en frange urbaine.

Le constat que l'on peut faire en analysant le paysage bâti mayennais peut se généraliser sur l'ensemble du territoire national : avec l'extension rapide des surfaces urbanisées et la banalisation des constructions depuis les années 1950 (habitat, industrie), l'impact visuel des agglomérations dans le paysage devient de plus en plus difficile à gérer.

L'importance du site dans le schéma d'évolution urbaine :

Un développement urbain peu important :

Les Collines du Maine n'ont pas vu se développer d'agglomérations très importantes et la croissance urbaine, généralement très modérée, s'est le plus souvent maintenue à flanc de coteau (Bais, Sainte Suzanne..)

L'importance d'un maillage bocager fort autour des bourgs.

En conservant un maillage bocager dense sur l'ensemble de son territoire, et spécifiquement autour des villages, cette unité paysagère a préservé un des atouts essentiels à l'intégration des extensions urbaines d'après 1950. La nature des végétaux en frange urbaine s'est cependant radicalement transformée : alors que les vergers constituaient un écran visuel important en entrée de village (cf. photo aérienne de 1949) ceux-ci ont pratiquement disparu de la première couronne des bourgs, ce phénomène souligne la fragilité des franges végétales quelles qu'elles soient.



Villaines la Juhel : un site industriel en ligne de crête difficile à intégrer.

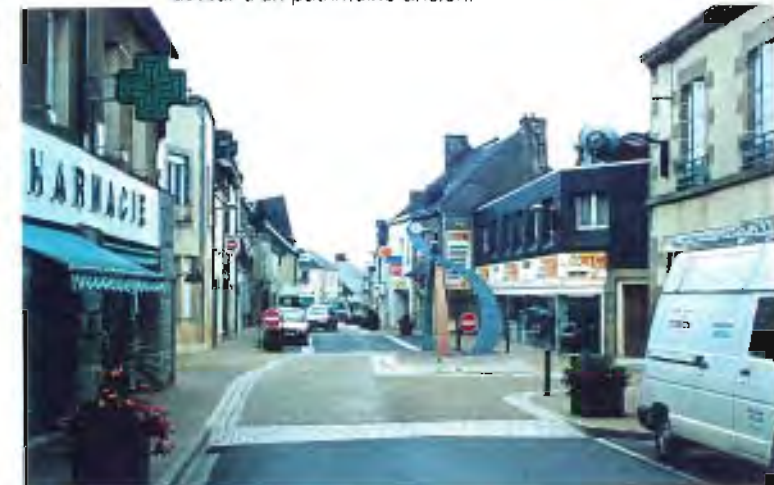
Des limites naturelles parfois franchies.

Par la rapidité de leur accroissement, certaines agglomérations ont franchi leurs limites naturelles. Villaines la Juhel en constitue un exemple : avec une extension de plus en plus poussée en ligne de crête (zone industrielle) se pose notamment le problème de l'intégration de bâtiments de grande échelle dans un site ouvert et sensible.

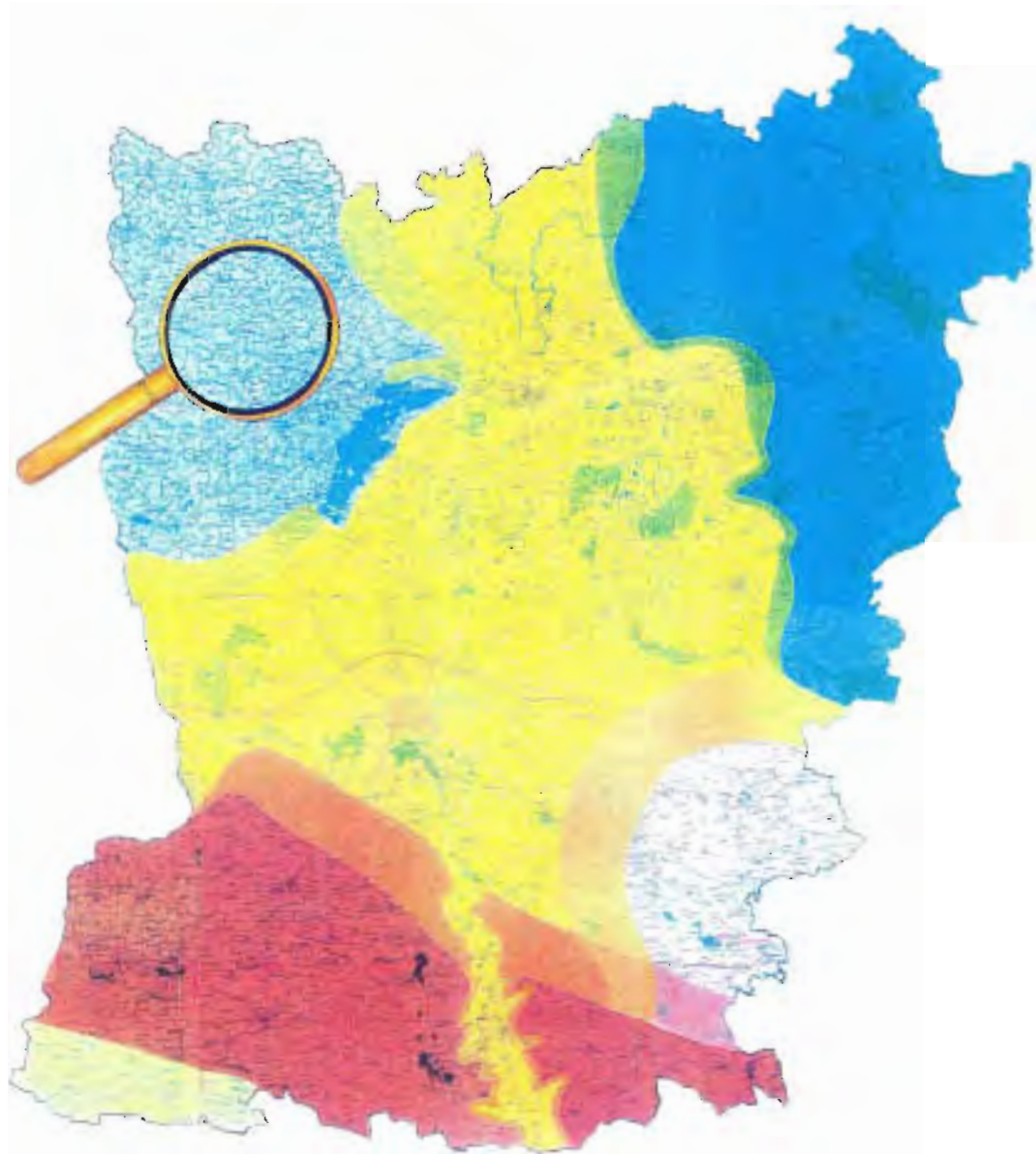
En règle générale, le franchissement de limites naturelles (fonds de vallées, lignes de crêtes, boisements, haies...) pose des difficultés pour une bonne intégration visuelle des constructions dans le paysage naturel.

Une tendance à la reconcentration :

Dans les quelques villages analysés dans les Collines du Maine, on observe une tendance au renforcement de la centralité autour du bourg ancien, ceci malgré un développement initial linéaire (Couptrain, Le Ribay, Villaines la Juhel, Bais...) Ce phénomène s'est associé ces dernières années à l'aménagement d'espaces publics centraux (Le Ribay, Villaines la Juhel) montrant la volonté d'affirmer l'animation et l'identité locale autour d'un patrimoine ancien.

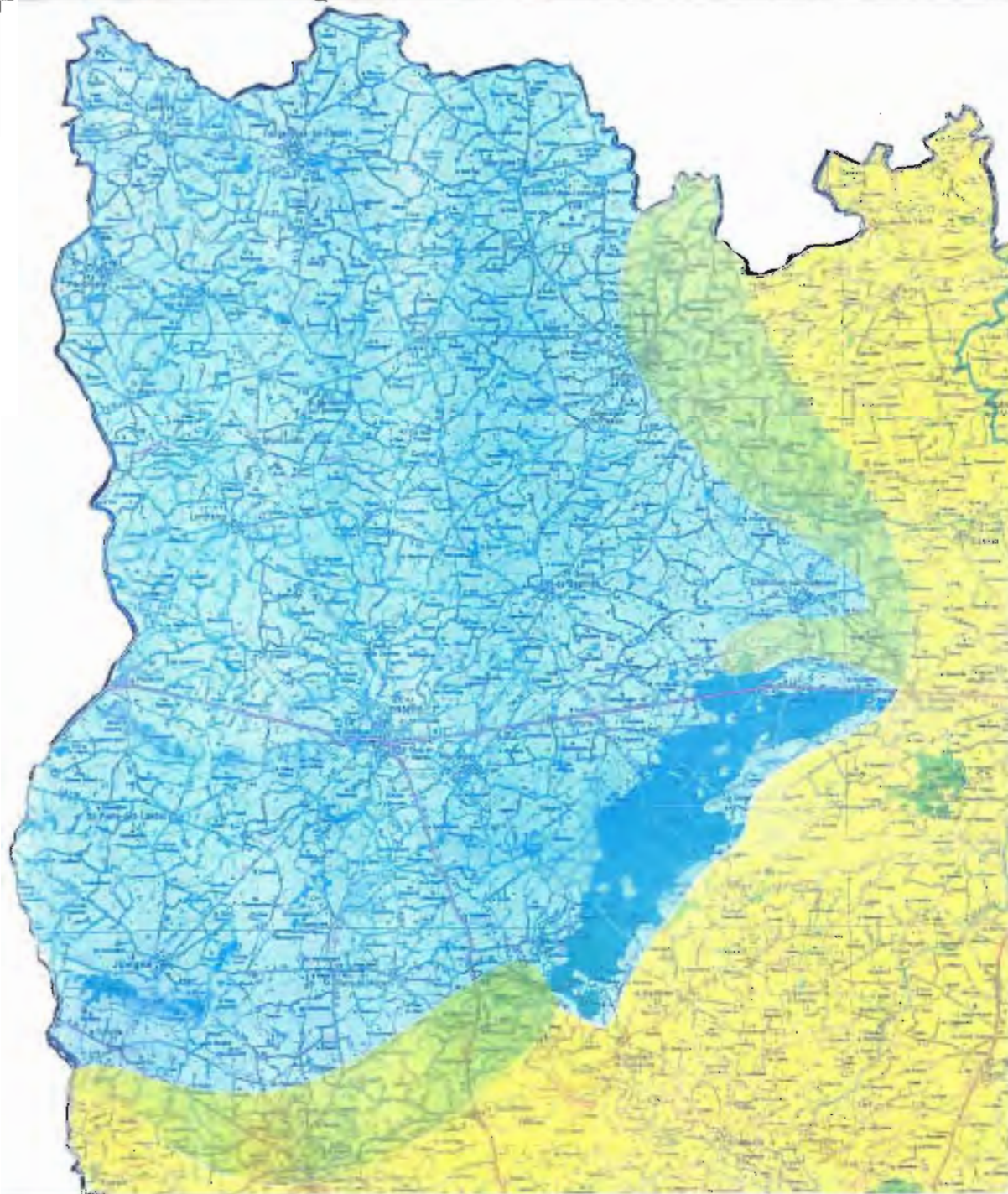


Villaines la Juhel : des aménagements urbains qui affirment la centralité.



**LES MARCHES DE
BRETAGNE :
PAYSAGES DE
VALLONNEMENTS
BOCAGERS**

LIMITES



Les limites départementales au Nord et à l'Ouest sont le plus souvent caractérisées par la **présence de vallées** (la Futaie, la Colmont) et de coteaux générant des **panoramas** sur les départements limitrophes.

Au Sud, la zone de transition est relativement courte sans être brutale. Le passage dans l'unité paysagère s'accompagne de la présence de plus en plus ressentie **des coteaux**.

La forêt de Mayenne, située sur une crête gréseuse constitue une entité paysagère spécifique qui marque la limite de l'unité au Sud-Est.

Au Nord-Est, la limite se fait en transition douce au niveau de la vallée de la Colmont.



CARACTÉRISTIQUES



Le châtaigner est très présent au sein de l'unité (ici au nord d'Ernée).

Cette unité paysagère se caractérise par :

- un relief ondulé sans accident majeur. Les villages, souvent implantés en hauteur, dominent l'ensemble,
- un bocage d'émousses et de cépées, principalement constitué de **châtaigniers**. Les haies et boisements présents sur les vallonements successifs constituent des écrans boisés aux **espaces cultivés**.

L'ensemble génère un paysage à l'aspect dynamique où la prédominance du « vert » donne le sentiment d'**abondance et de générosité**. Le fort développement de la **culture du maïs** va de paire avec des **perceptions visuelles** particulièrement **changeantes** au fil des saisons. Les **vues** sont **dominantes** depuis les coteaux.



L'association vallonements, cultures et bocages crée un paysage dynamique (nord ouest de Landivy).



A l'ouest de la Pellerine, vue dominante sur le département voisin



En sillonnant ces paysages, on ne se sent jamais ni perdu ni inquiet : où que nos yeux se posent, l'organisation soit du parcellaire soit du bocage ne laisse aucune place à l'improvisation de la nature à grande échelle. Ce sentiment de maîtrise du paysage est renforcé par la répartition de l'habitat diffus sur l'ensemble de l'unité paysagère, qui empêche les promeneurs de se sentir réellement isolés.

La gamme de couleur froide est complétée par les bleus qui se profilent à l'horizon lorsque les vues très lointaines sont possibles. Les quelques parcelles de blé murs, les fleurs de châtaigniers réveillent ces camaïeux. La culture du blé est quasi-absente dans cette unité ce qui se traduit par un réchauffement moindre des couleurs en été. En d'autres saisons, les maïs sont remplacés par les labours et la terre régulièrement striée continue d'esquisser les lignes géométriques d'un paysage domestiqué.

Dans ce paysage si soigné, l'absence de friches est également rassurante, on ne sent pas l'abandon.

Les paysages de cette unité n'ont certes rien d'exceptionnel, mais leur fraîcheur, le bocage de châtaigniers encore très présent. Les camaïeux de verts, les collines dynamiques constituent un cadre dont on ne se lasse pas et qui rassure.



Au contraire, l'ambiance sonore peut rendre le paysage intrigant : un silence que vient troubler un bruit lointain que l'on n'est pas toujours capable d'identifier car sa source est masquée par une haie ou le relief.

Un sentiment « d'abondance » provient d'une humidité ambiante qui est illustrée par des teintes où le vert domine : le bocage, le maïs, les prairies, les fougères, le développement généreux des châtaigniers. Le paysage semble copieusement arrosé et ne pas souffrir du manque d'eau. Cette humidité semble également provenir de la terre : les petits cours d'eau, serpentant entre les collines, se devinent ; les plans d'eau sont nombreux.

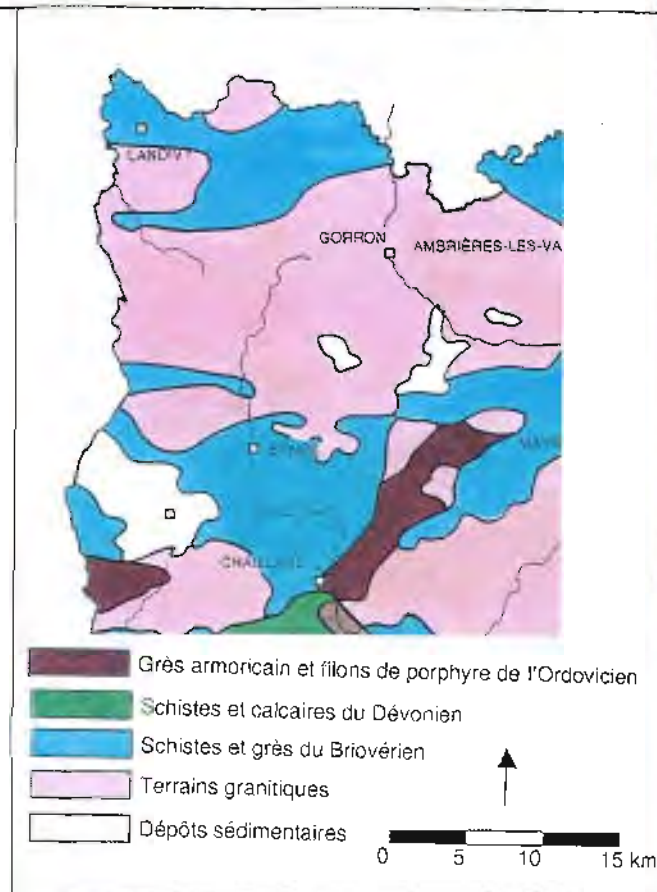
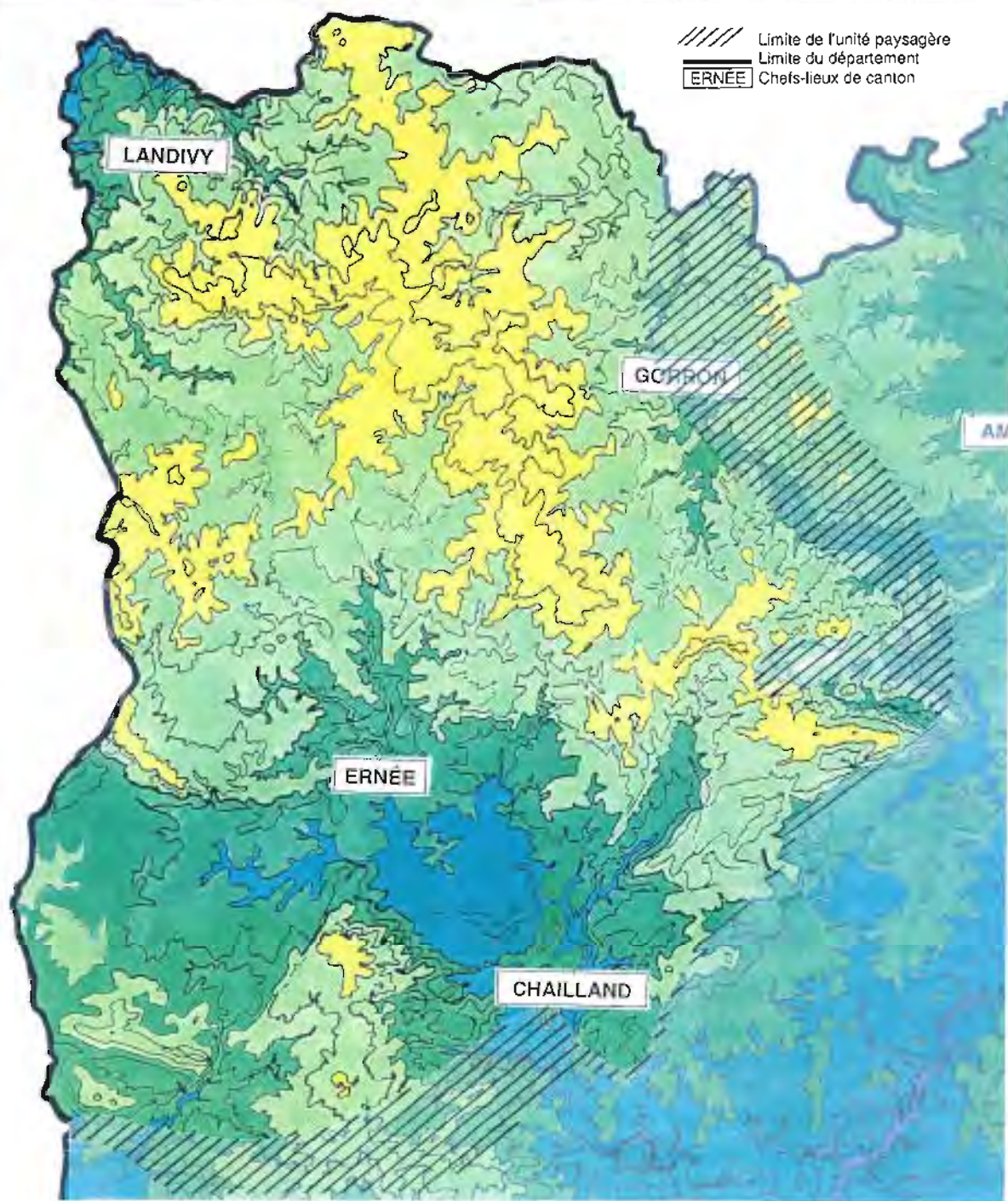
Les vergers qui accompagnent fermes et petits villages donnent une note de gaieté au printemps et à l'automne ; ils symbolisent une tradition que chacun voudrait voir perdurer.

Dans ce cadre végétal, les nombreux troupeaux complètent ces scènes champêtres et calmes. Ces paysages inciteraient au repos si le relief ondulé ne poussait pas à toujours aller voir ce qui se passe « derrière ». Derrière, les éléments sont les mêmes mais agencés différemment : c'est un autre paysage, mais semblable. Les clochers, le plus souvent perceptibles annoncent la présence d'un village jamais très éloigné.

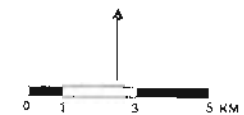
Quelques peupliers, quelques bâtiments d'élevage viennent parfois modifier ce paysage traditionnel.

Au fur et à mesure que l'été avance, il faut grimper de plus en plus haut, en tout cas plus haut que le maïs qui peu à peu ferme la vue et se pose comme un écran opaque.

// // // // Limite de l'unité paysagère
 ———— Limite du département
 ERNÉE Chefs-lieux de canton



- Altitude comprise entre 40 et 80 mètres
- Altitude comprise entre 80 et 120 mètres
- Altitude comprise entre 120 et 160 mètres
- Altitude comprise entre 160 et 200 mètres
- Altitude comprise entre 200 et 240 mètres



Le socle de l'unité paysagère est principalement constitué de **granites, de schistes et grès du Briovérien**. Ces schistes sont métamorphisés ce qui leur confère une certaine dureté. Par ailleurs, il existe dans des proportions moindres, des grès armoricains (roches particulièrement résistantes à l'érosion) et des filons de porphyre de l'Ordovicien. Des alluvions anciennes recouvrent une grande assez grande étendue de schistes au niveau du secteur de St Pierre des Landes, qui présente un relief peu tourmenté.

La morphologie du relief, en **buttes arrondies**, est globalement régulière, mais se situe à différents niveaux d'altitude. La partie la plus élevée de l'unité paysagère est orientée selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.

Le passage des zones de granites aux zones de schistes métamorphisés génère des **dénivelés importants** très fréquents dans le paysage de l'unité paysagère : (ex : coteaux situés à l'Ouest d'Ernée, de St Mars sur la Futaie; à l'Est de l'axe Ernée-Juvigné, où le changement géologique est renforcé par une faille).

Les bandes de grès constituent également des « **accidents du relief** » : au Sud de Juvigné, et au niveau de la Forêt de Mayenne.

Ces dénivelés présents en limite d'unité, à l'Est (ex : au niveau de Châtillon sur Colmont) ou à l'Ouest (ex : à la Pellerine), permettent des vues très lointaines voire panoramiques sur les unités voisines ou les départements limitrophes.

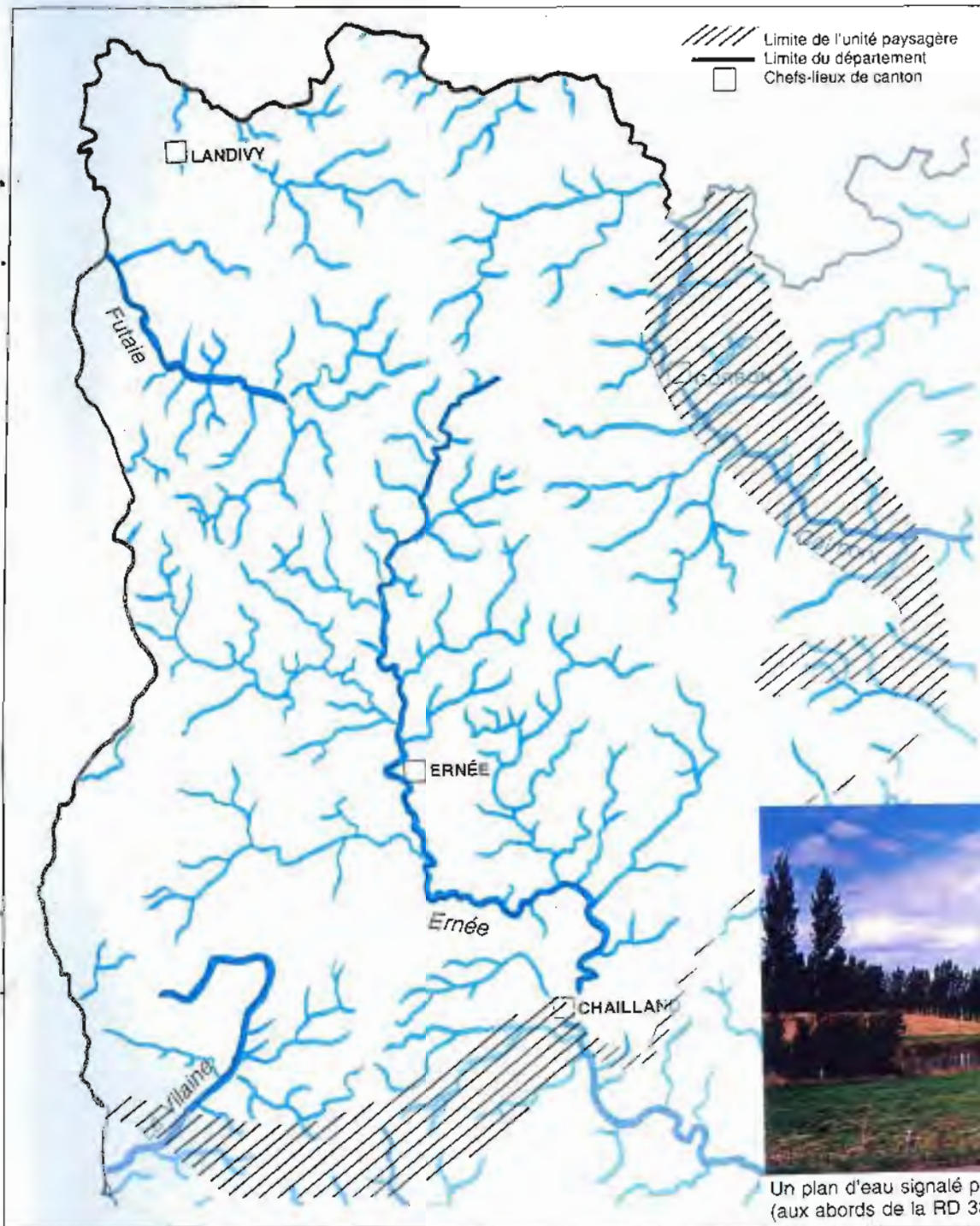
Mis à part ces importants dénivelés, les vallonnements se succèdent les uns aux autres, présentant un relief trop doux pour permettre des vues très lointaines nombreuses : les vues sont majoritairement limitées par le relief et/ou la végétation.

L'eau court sur toutes ces roches imperméables empruntant des **vallées au profil doux**. La couverture végétale naturelle est uniforme dans l'ensemble et l'acidité des sols se remarque par la présence de **châtaigniers**.

NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (cartes d'Avranches et de Laval) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (Landivy, Ernée et Laval) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.



Passage de coteau, situé au nord de la Croixille : perception du village implanté en hauteur.



L'Ernée est la rivière principale de l'unité. On peut également mentionner la Futaie, la Colmont et la Vilaine qui prennent leur source dans cette unité paysagère.

Par ailleurs, le réseau hydrographique est complété par de nombreux affluents qui, bien que leur taille soit **modeste**, sont **fortement ressentis dans le paysage**. Ils transparaissent en effet à travers la présence de **prairies humides**, des cordons de végétation spécifiques (peupliers, aulnes, saules) qui les accompagnent, ainsi que par les **nombreux plans d'eau** que l'homme a creusés. Les paysages sont marqués par cette **ambiance humide**.

Les cours d'eau font partie intégrante des paysages mayennais. A ce titre une analyse plus fine à l'échelle de l'unité paysagère apparaît incontournable. Les deux exemples choisis (l'Ernée et la Futaie) ont pour objectif d'illustrer la typologie, les principales caractéristiques et les sensibilités majeures de ces éléments.



Un plan d'eau signalé par la présence de peupliers (aux abords de la RD 33)



Le Gou : un ruisseau discret à l'ouest de Fougerolles du Plessis.

PAYSAGES ET VALLÉES

L'ERNÉE

L'Ernée peut être divisée en deux tronçons distincts :

Depuis sa source jusqu'au Nord d'Ernée, le profil de la vallée s'élargit progressivement (passage de la coupe AA' à BB'). A l'approche de la ville d'Ernée, la vallée s'encaisse fortement, les boisements se font plus nombreux. L'intérêt majeur des différents profils rencontrés réside dans le fort contraste entre les paysages ouverts et encaissés qui se succèdent. Le positionnement de la ville d'Ernée, coïncidant avec un accident de relief majeur crée un événement paysager présentant un grand potentiel de valorisation et contribuant fortement à la caractérisation de l'unité paysagère toute entière.

Au Sud d'Ernée, la vallée retrouve un profil plus évasé et une direction Est-Ouest avant d'entamer une série d'amples méandres : quelques habitations s'implantent à proximité du cours d'eau.

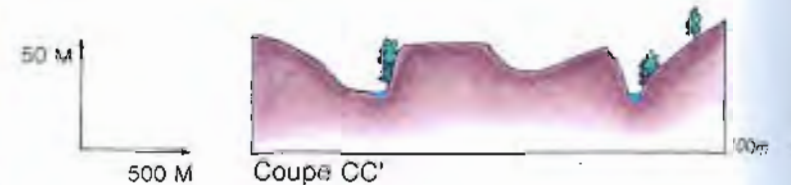
L'Ernée redevient une rivière discrète dans le paysage que l'on devine grâce à son cortège de végétation plus que l'on ne la voit. De plus, les routes la traversent plus qu'elles ne la longent et n'offrent donc que des perceptions ponctuelles sur le cours d'eau.



Coupe AA'



Coupe BB'



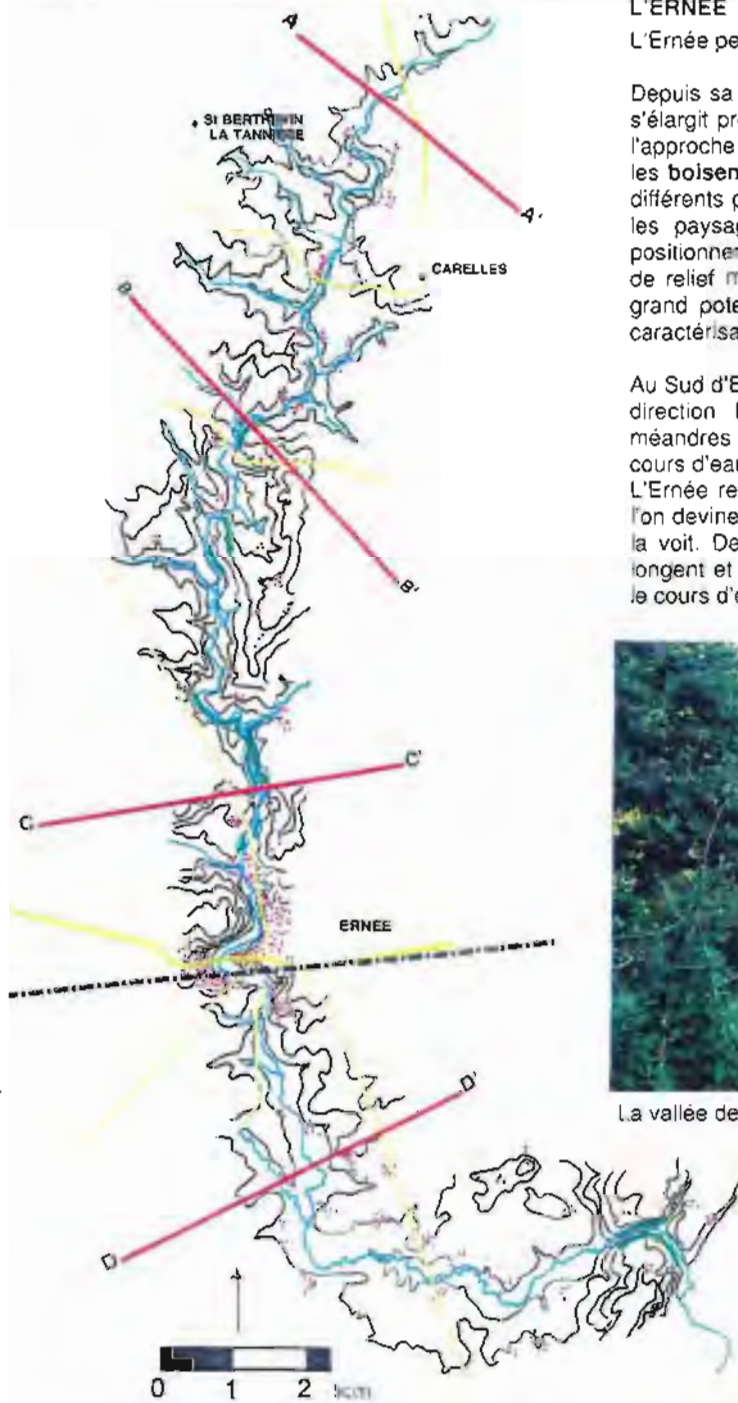
Coupe CC'



Coupe DD'



La vallée de l'Ernée.



- LEGENDE :
- cours d'eau
 - courbe de niveau (équidistance 10 M)
 - route
 - habitat
 - boisement
 - coupe
 - voie ferrée

N.B : l'échelle verticale est multipliée par 10

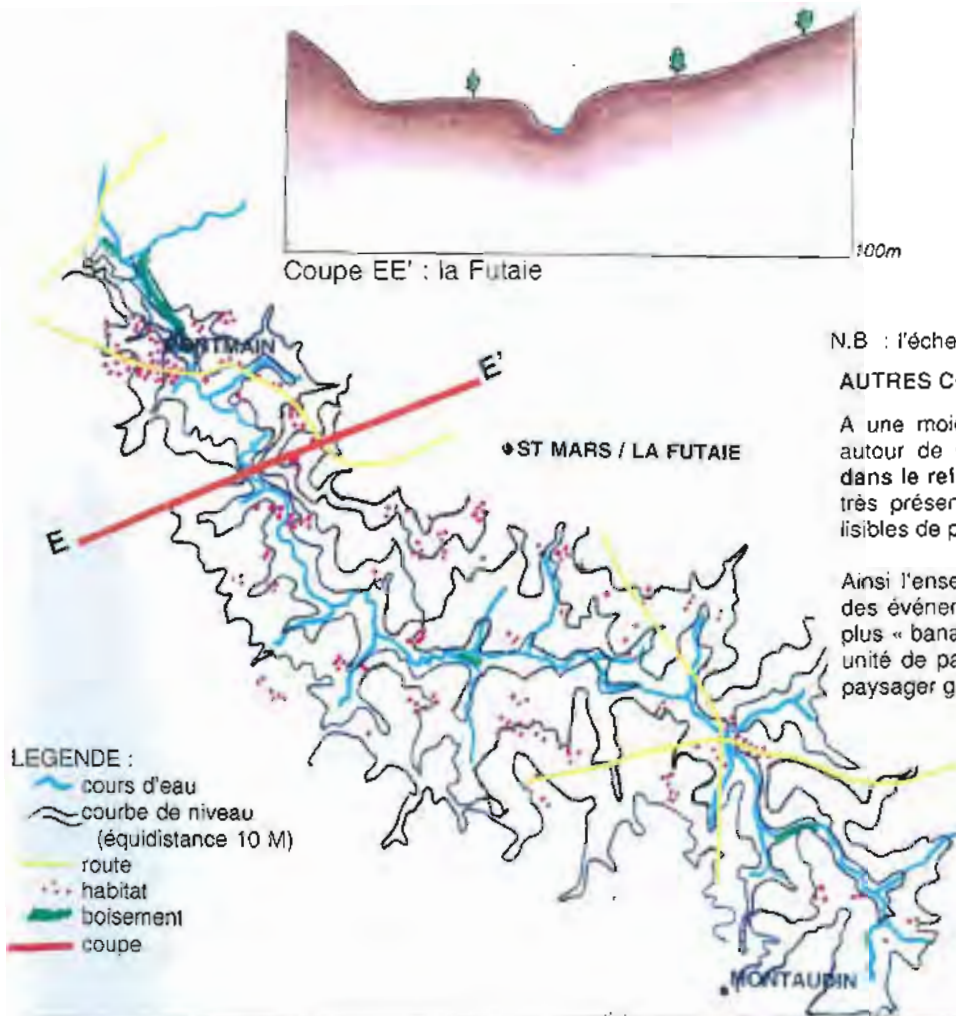
LA FUTAIE

La Futaie, située au Nord de l'unité paysagère s'inscrit dans une vallée évasée. Les habitations sont largement présentes sur les coteaux.

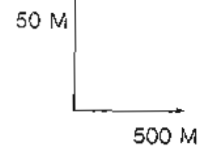
Les boisements sont rares, toutefois, on devine cette rivière en fond de prairies grâce à la ripisylve qui souligne son tracé.



Coupe FF' : ruisseaux



Coupe EE' : la Futaie

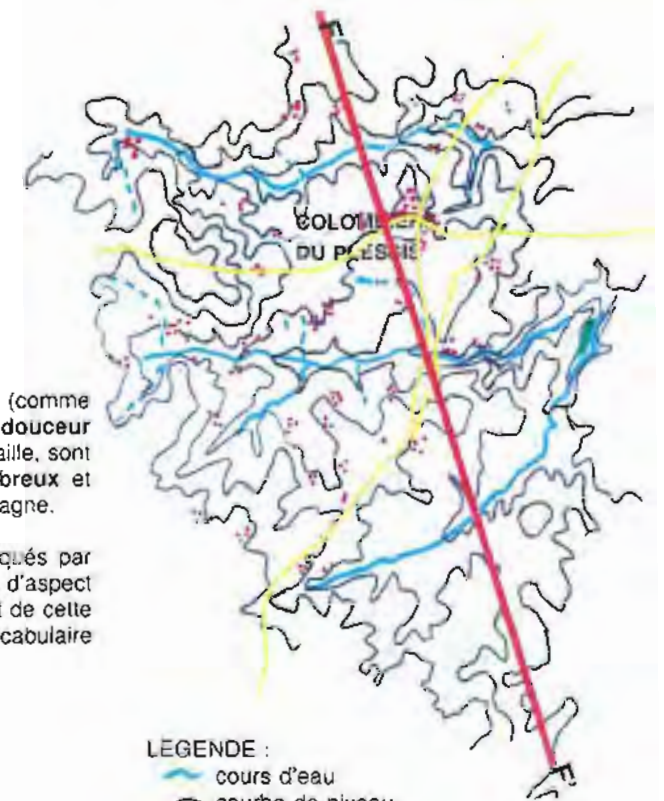


N.B : l'échelle verticale est multipliée par 10

AUTRES COURS D'EAU

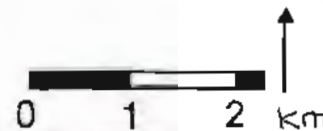
A une moindre échelle, les réseaux de ruisseaux (comme autour de Colombiers du Plessis), s'inscrivent en douceur dans le relief (coupe FF'). Ces ruisseaux, de petite taille, sont très présents dans les paysages car ils sont nombreux et lisibles de par la végétation spécifique qui les accompagne.

Ainsi l'ensemble des cours d'eau (qu'ils soient marqués par des événements paysagers majeurs ou qu'ils soient d'aspect plus « banal ») constitue un atout paysager important de cette unité de par leur contribution à l'ambiance et au vocabulaire paysager globalement ressenti.



- LÉGENDE :
- cours d'eau
 - courbe de niveau (équidistance 10 M)
 - route
 - habitat
 - boisement
 - coupe

- LÉGENDE :
- cours d'eau
 - courbe de niveau (équidistance 10 M)
 - route
 - habitat
 - boisement
 - coupe



Dans cette unité paysagère, la culture de maïs domine légèrement (la surface de maïs ensilage représentait en 1996 de 20 à 30% de la SAU - cf. tome 1 page 32).

La présence de cette culture rend particulièrement changeante les perceptions et ambiances des paysages au fil des saisons.

La couverture végétale est constituée principalement de boisements morcelés et d'un bocage moyennement dense. La prédominance du châtaignier dans les haies confère aux paysages une ambiance « fraîche » et « boisée ».

Ces haies hautes avec érousses et cépées sont néanmoins souvent dégradées.

Outre les châtaigniers les haies comprennent les essences suivantes :

- pour les arbres : chêne pédonculé, hêtre, merisier,
- pour les arbustes : aubépine, houx, prunellier, noisetier, fusain d'Europe.

L'élevage de porcs est relativement présent dans l'ensemble de l'unité (cf tome 1 page 26) par contre, l'élevage de volailles reste minoritaire.

Les vergers traditionnels et de production plus intensive sont peu présents dans les paysages du Nord-Ouest.



Un réseau bocager de maillage hétérogène. La présence du Châtaignier dans les haies génère une ambiance "fraîche" et boisée.



Les châtaigniers et le maïs dominent dans les paysages des Marches de Bretagne.



Une prairie humide le long d'un cours d'eau participant à la qualité paysagère de la vallée.



Emée : un bâti qui suit les courbes de niveau, une bonne inscription du bâti dans un paysage vallonné et bocager.



Louvigné : un bâti qui suit les grandes lignes du paysage.

PAYSAGES ET BATI

L'implantation primitive des bourgs s'est servie du relief ondulé de cette unité paysagère. Les villages se sont majoritairement installés en hauteur (Châtillon sur Colmont, Fougerolles du Plessis...). Ils demeurent visibles d'assez loin et constituent des points d'appel et de repère qui contribuent au dynamisme visuel de ce territoire.

La situation géographique à la convergence de la Bretagne et la Normandie fait de ce secteur un noeud d'échanges au maillage routier Nord - Sud et Est - Ouest important.

C'est au carrefour de ces axes que se sont développées les plus grandes agglomérations. Emée, Gorron, Fougerolles du Plessis dont l'urbanisation s'est effectuée sur les coteaux Sud ou Sud -Ouest et de façon concentrique.

En dehors de ces noeuds routiers, un nombre important de bourgs s'est développé de façon linéaire, le long d'un axe de passage. Landivy, Caréles, Désertines au Nord - Ouest.

L'architecture ancienne utilise traditionnellement des maçonneries de granit et de schiste. C'est également dans ce secteur de la Mayenne que l'on trouve des exemples de couvertures en bardeaux de châtaigniers. L'utilisation ancestrale de ce matériau explique les fortes pentes de toit d'une partie du patrimoine.

Secteur d'altitudes élevées



secteur situé en hauteur au relief tourmenté et aux vallées nombreuses



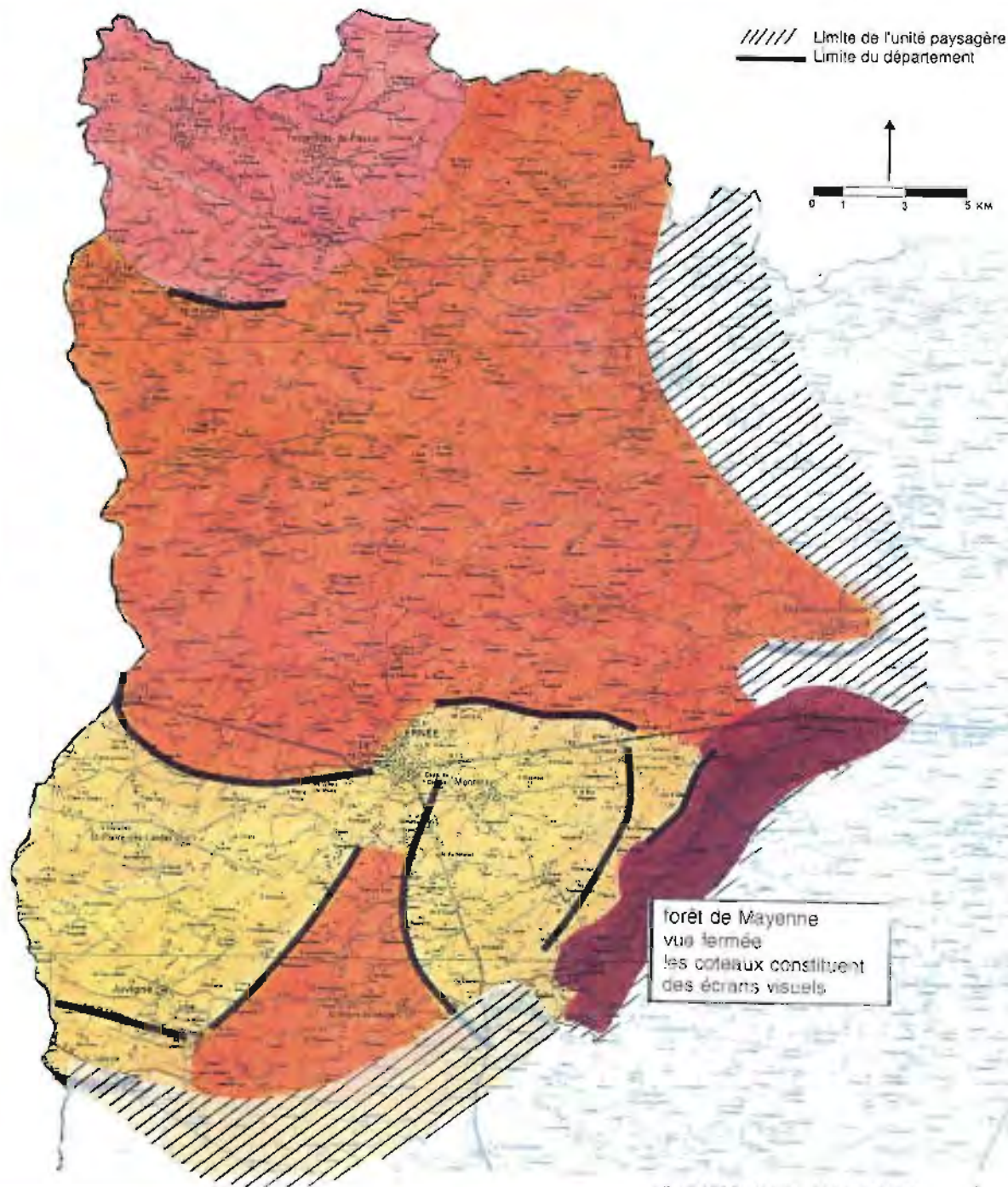
secteur situé en hauteur au relief peu tourmenté, les vues sont proches à semi-lointaines, limitées par le relief et la végétation

— Passage de coteaux perceptions lointaines et panoramiques

Secteurs d'altitudes peu élevées



secteur où les vues semi-lointaines à lointaines sont souvent limitées par les coteaux boisés ; le relief est relativement étiré



FONCTIONNEMENT VISUEL

Globalement, l'unité présente trois grands types de fonctionnements visuels liés principalement au relief.

Dans les secteurs d'altitudes les plus élevées, les vues sont proches à semi-lointaines, les haies ou le relief limitant les perceptions. L'observateur se sent immergé dans le paysage. Il reste cependant toujours à l'affût de ce qu'il va trouver derrière la ligne d'horizon la plus proche.

Le passage des coteaux offre des vues lointaines voire même panoramiques notamment en bordure d'unité. Embrassant de vastes étendues de paysages, le spectateur a alors un sentiment de plénitude et son regard se perd dans les horizons bleutés.

Dans les secteurs d'altitudes moins élevées, les vues sont semi-lointaines à lointaines ; les plans se succèdent pour « butter » sur les reliefs plus élevés (coteaux ou vallons).

Les clochers d'églises nombreux et disséminés constituent des points de repères (point d'appel avec une connotation culturelle) dans les paysages.

Les arbres bien qu'isolés dans les champs (dans la mesure où ils ne constituent pas de véritables haies bocagères) sont généralement perçus comme une masse végétale globale qui se densifie dans les plans les plus lointains et non comme des sujets distincts les uns des autres.

Les fermes, régulièrement disséminées, constituent des points d'appels omniprésents : souvent bien intégrées dans la topographie du site ou dans la végétation. Elles se laissent deviner : un jeu de toit à la limite du relief ou dissimulé derrière un verger traditionnel.

Les bâtiments d'élevage hors-sol, bien que peu nombreux, n'ont pas toujours fait l'objet d'un même souci d'intégration et de ce fait créent des points d'appels très forts (linéaire important, remblai, absence de végétation, ...).

Les conifères isolés et en petit groupe (Séquoiadendron, Cupressocyparis, Picea...) sont relativement nombreux au sein de cette unité : ils marquent un domaine, un carrefour, l'entrée d'un village. Lorsqu'ils atteignent un certain développement, ils portent une valeur symbolique.

Plantés en haies, ils forment des écrans visuels opaques, des contrastes de formes, de textures et de couleurs augmentés en hiver et souvent peu harmonieux au sein des paysages dans lesquels ils s'inscrivent.

Les plantations de peupliers constituent de nombreux points d'appel dans le paysage : plantés sur une parcelle, ou suivant un cours d'eau, ils produisent des effets de contraste. Leur forme spécifique et régulière, leur texture légère, le rythme régulier des plantations attirent le regard. Lorsqu'ils sont parcimonieux, ils facilitent la lecture des vallées et donc la compréhension de l'organisation générale des paysages.

Les effets de transparence sont peu nombreux car les haies bocagères, constituées essentiellement de châtaigniers sont assez denses surtout lorsqu'il y a présence de cépées.

La densité de la couverture végétale et la fermeture du paysage sont renforcées par l'existence de bosquets à l'échelle de la parcelle.



Localement, les haies monospécifiques de conifères constituent des écrans visuels denses



Une plantation linéaire de peupliers donne un jeu de transparence vertical (au nord de Châtillon sur Colmont).

TENDANCES D'ÉVOLUTION

La mise en évidence des tendances d'évolution des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et 1996 de différents secteurs (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de l'Atlas),
- de l'analyse des données statistiques (cf tome 1).

Les signes visibles des transformations en cours dans l'unité des Marches de Bretagne tendent vers :

Une prédominance de la culture de maïs :

L'évolution de la surface de maïs ensilage entre 1979 et 1996 met en évidence un développement particulièrement important de cette culture sur ce secteur Nord-Ouest (cf tome 1 page 32). Il en résulte un fonctionnement visuel et une ambiance qui diffère fortement selon les saisons.

Un bocage élargi mais toujours présent :

Le bocage a ici été relativement simplifié. L'impact qui en résulte est très varié : il subsiste en effet le plus souvent une structure cohérente et lisible, toutefois l'abattage d'une haie en ligne de crête peut suffire à désorganiser les paysages (cf tome 3 - étude de cas « Vautorte »).

Une perte de lisibilité des paysages liées à la multiplication des points d'appel et des écrans végétaux :

Les plantations de peupliers sont très ponctuelles et leur situation très variée. La silhouette de ces arbres est récente dans les paysages de cette unité paysagère et constitue parfois des points d'appel qui nuisent à la lecture des paysages. Toutefois, lorsque cette essence reste parcimonieuse et « logique » dans son implantation en bord de cours d'eau elle contribue à souligner des lignes de forces du paysage (cf tome 3 - étude de cas « Ernée »).

Les haies de conifères plantées le long des routes ou autour d'éléments bâtis forment des écrans visuels opaques peu harmonieux au sein des paysages.

De manière non spécifique à cette unité paysagère, ont été remarqués des bâtiments agricoles et industriels qui, lorsque le bocage ne facilite plus leur intégration, peuvent devenir de véritables « points noirs paysagers ».

Certains équipements, châteaux d'eau, réseaux électriques, affichages publicitaires posent également des problèmes d'insertion paysagère ponctuels mais récurrents.

Par ailleurs, les plans d'eau créés ne bénéficient pas toujours d'une intégration satisfaisante (dimensions, accompagnement végétal peu en harmonie avec leur contexte paysager).

Un devenir incertain ?

Si le dynamisme agricole semble caractériser cette unité, qu'en sera-t-il des évolutions à venir ?

En effet, le Nord-Ouest du département se distingue du reste du département (avec le Sud-Ouest) par une évolution démographique globalement négative (solde naturel et migratoire négatif d'après les données INSEE 1999).

Ces évolutions ne sont pas encore perceptibles dans les paysages actuels. Toutefois si cette tendance se confirme, les paysages du Nord-Ouest risquent d'être profondément transformés.

Remarque : les vergers ont aussi disparu dans le secteur Nord-Ouest du département. Néanmoins, comparativement à d'autres unités paysagères de la Mayenne, ils étaient déjà peu présents dans les paysages de 1949.



Zone artisanale isolée implantée au niveau d'un croisement, sur un point haut.



Un bâti récent dont la couleur ne permet pas une intégration facile.



Les peupliers, fortement perchés, constituent un point d'appel peu cohérent en bord de route.



Un bâti contemporain dont l'intégration nécessite le resserrement de la trame bocagère.

Le constat que l'on peut faire à travers l'analyse du paysage bâti mayennais peut se généraliser sur l'ensemble du territoire national : avec l'extension rapide des surfaces urbanisées et l'uniformisation des constructions depuis les années 1950 (habitat et industrie), l'impact visuel des agglomérations devient de plus en plus difficile à gérer. Les tendances d'évolution ci-dessous font état de quelques cas urbains étudiés, qui présentent des logiques spatiales très variées, mais des problèmes similaires.

Des limites naturelles souvent franchies - Des logiques de site oubliées.

Ce sont des caractéristiques fréquentes du développement de l'urbanisation dans des sites au relief souvent accidenté, se traduisant par le franchissement de la rivière pour gagner le coteau opposé (Ernée, Gorron, Fougerolles du Plessis), ou par le dépassement de la ligne de crête et puis l'étalement sur l'autre versant (Ernée).

Ces poussées en-dehors de limites paysagères franches et sans prise en compte des logiques de site (sens d'implantation d'un bâtiment par rapport aux courbes de niveau, orientation, etc.) fragilisent l'intégration dans des paysages aux réseaux bocagers de moins en moins denses.

Des formes urbaines difficiles à intégrer

L'urbanisation de ces dernières années s'est opérée sous des formes autonomes, sans lien avec le bâti existant, souvent au détriment du centre et du paysage environnant :

- Un développement pavillonnaire isolé : le maillage urbain se distend ; on assiste généralement à une confusion des limites entre l'espace urbain, et l'espace rural : Fougerolles du Plessis, Vautorte.



Le centre ancien : une représentation de l'unité paysagère (gabarit, matériaux).

- Les zones d'activités : avec l'édification de bâtiments d'échelle souvent importante, le choix du site d'implantation devient essentiel pour la qualité visuelle des bourgs.

- Un phénomène de péri-urbanisation : les bourgs situés à proximité d'agglomérations importantes s'étendent vers ces petites villes et perdent leur logique de centralité : c'est le cas de Montenay dont le développement se tourne de plus en plus vers Ernée.



Des entrées de ville banalisées. Un bâti industriel difficile à intégrer.



Des villages "sensibles" lorsqu'ils sont implantés en ligne de crête.



Les haies de conifères sont très présentes dans les paysages, surtout en période hivernale.

Si cette unité n'est pas aussi « typée » que l'unité des « Collines du Malne », « les Marches de Bretagne » se caractérisent aussi par un relief ondulé et un bocage relativement bien présent.

Les villages, implantés parfois en ligne de crête, constituent des sites particulièrement « sensibles ».

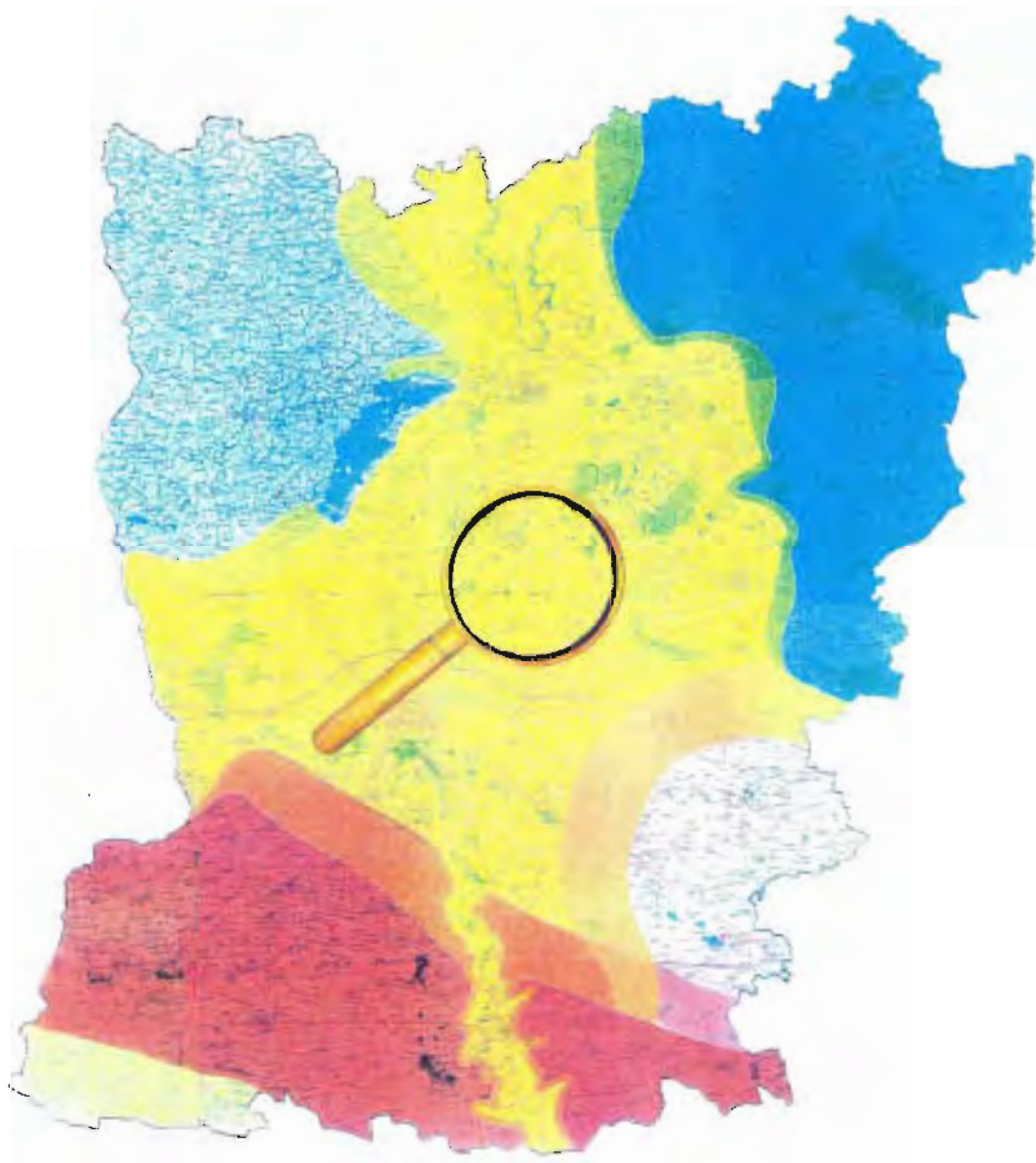
Les verts foncés des châtaigniers et du maïs dominent en période estivale, générant un sentiment « d'abondance » et de fraîcheur.

Ces paysages qui semblent être totalement « maîtrisés » tendent cependant à perdre ponctuellement leur lisibilité en raison de la multiplication des points d'appel et écrans de végétation dense.

Leurs aspects « rassurants » liés à une imbrication « fragile » d'une agriculture dynamique et un paysage bocager traditionnel en partie préservé risquent néanmoins d'être compromis par les évolutions démographiques actuelles.



Des paysages façonnés par l'homme associant bocage (au maillage hétérogène) et dynamisme agricole.



**LE CŒUR DE LA
MAYENNE :
PAYSAGES D'EAU
ET D'ACTIVITÉS**

LIMITES

Cette unité paysagère couvre la partie centrale du département et se prolonge aux extrêmes Nord et Sud de celui-ci en suivant la vallée de la Mayenne.

Les transitions avec les autres unités s'effectuent de manière très progressive au Sud vers le Haut Anjou Mayennais et à l'Ouest vers le Pays de l'Erve.

Les transitions sont généralement plus « rapides » et marquées avec les **Marches de Bretagne** et les **Collines du Maine**. La présence de la forêt de la Mayenne à l'Est constitue de véritables « seuils géographiques » délimitant distinctement les différentes unités entre elles.

La forêt de la Mayenne constitue un "seuil géographique" délimitant le Coeur de la Mayenne et les Marches de Bretagne



Les caractéristiques paysagères du Cœur de la Mayenne sont fortement liées à la présence de deux axes majeurs qui « drainent » l'ensemble du territoire :

- un axe longitudinal correspondant à la vallée de la Mayenne, véritable « colonne vertébrale » du département qu'elle parcourt du Nord au Sud.

Cet axe est structuré par la présence des 3 principaux pôles urbains du territoire mayennais : Mayenne, Laval, Château-Gontier.

- un axe transversal Est/Ouest qui comprend de nombreuses infrastructures (autoroute, route nationale, voie SNCF) et industries (en activités ou non).

Mais les caractéristiques paysagères du Cœur de la Mayenne sont également inhérentes à la présence de la zone de confluence de la Mayenne et de ses affluents. L'ensemble des paysages est marqué par la présence de ce réseau hydrique.

Aussi, bien que structurée par ces deux axes qui lui donnent sa cohérence globale, cette unité est constituée de différents paysages distincts qui « coexistent » et se « chevauchent » au cœur du département mayennais :

- paysages de vallées (dont la Mayenne constitue l'artère principale),
- paysages de bois et d'étangs,
- paysages urbains en forte mutation,
- paysages marqués par les infrastructures et les industries.



Paysages de bois et d'étangs (près de Port-Brillet).

Un axe longitudinal majeur : la vallée de la Mayenne, jalonnée par les trois principaux pôles urbains du département (vue des quais de la ville de Mayenne).





Des paysages de cette unité transparaissent une sensation de fraîcheur et de mystère.

Lorsqu'on quitte les grands axes, les routes sinueuses et les chemins creux traversent des paysages de bocage constitués de haies denses qui referment les vues. Le sentiment de mystère s'accroît lorsque ces routes traversent les zones particulièrement humides constituées de bois et d'étangs ou lorsqu'elles aboutissent dans un fond de vallée.

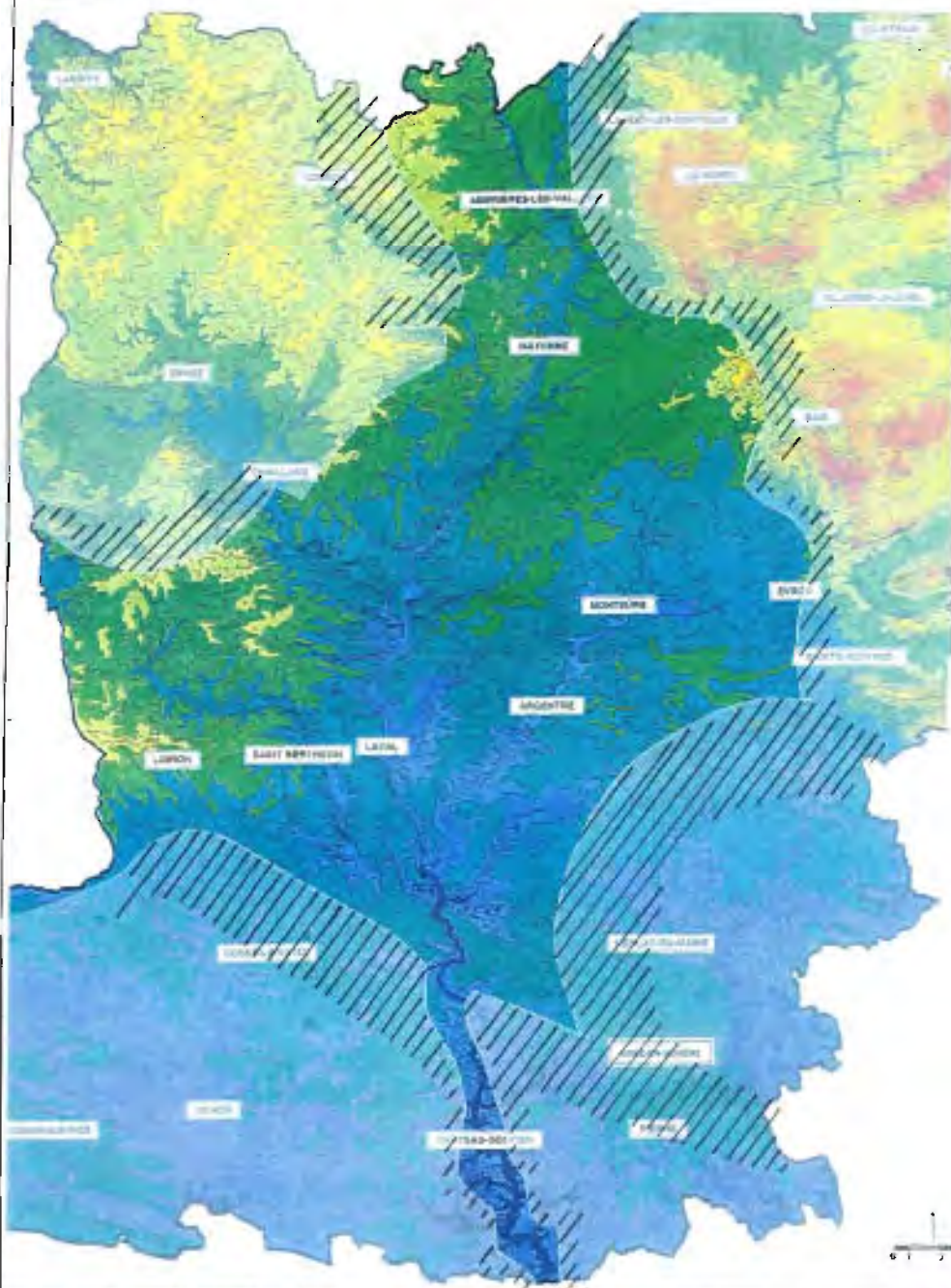
Au sein de ces paysages de bocage et de bois, l'existence d'un site industriel lié à l'extraction du sous-sol, du tissage du lin ..., témoigne des activités humaines passées et de l'organisation urbanistique et paysagère spécifique générée par l'industrie.

Ailleurs, aux abords des villes de Mayenne, Laval, Château Gontier, c'est l'agitation qui se fait sentir. Entre ces villes et selon l'axe Est-Ouest, un vocabulaire routier va de paire avec un flux de déplacement important qui nous entraîne.

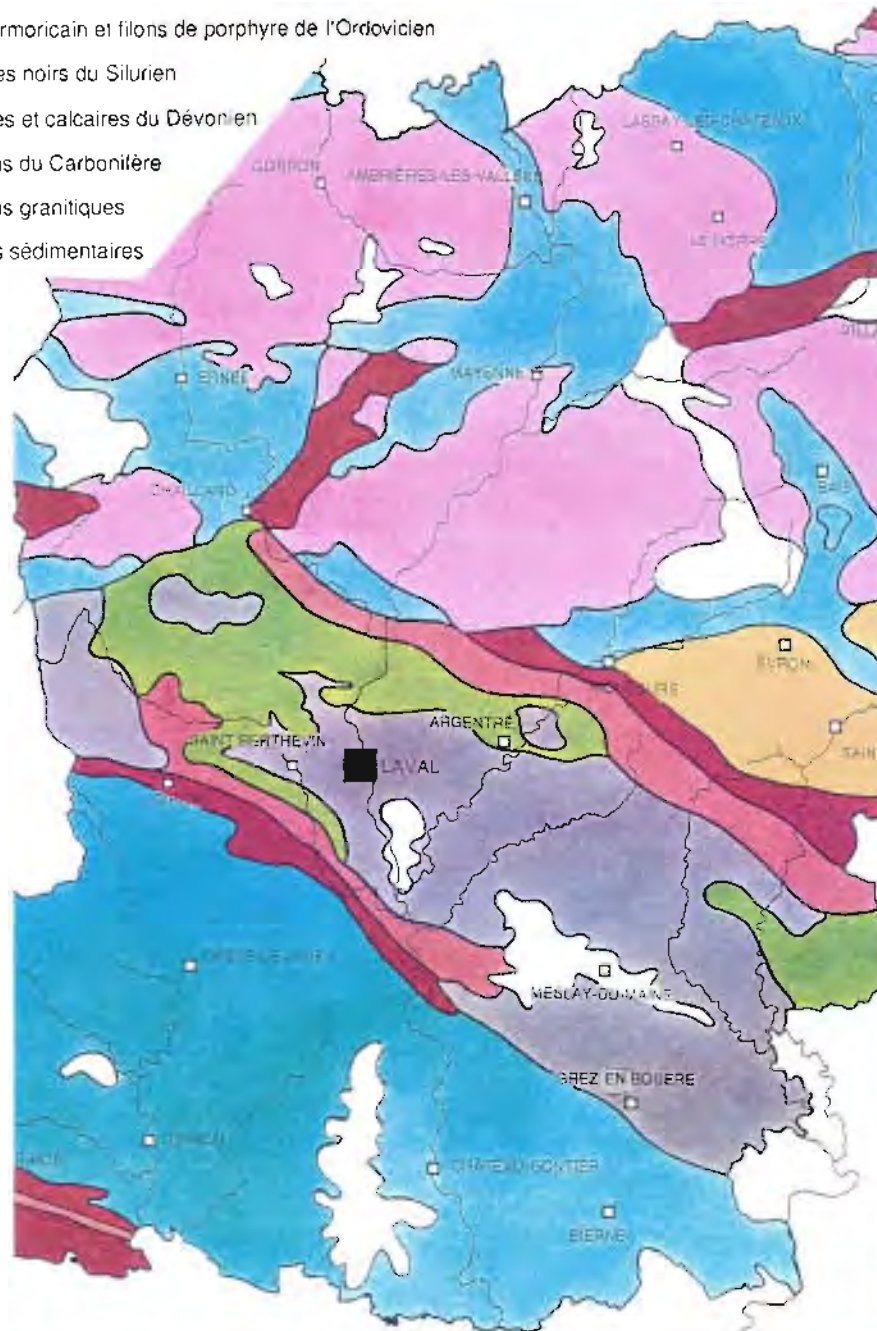
A l'opposé, une traversée du Nord au Sud sur les bords de la Mayenne se fait au rythme du cours d'eau, calmement. Son cours sinueux dissimule toujours une part de mystère. En rive, l'encadrement par une végétation généreuse est satisfaisant pour l'œil et l'esprit. La présence de bateaux de tourisme conforte l'idée d'une rivière sans danger qui rassure. Les peupleraies qui ont été plantées le long de la rivière offrent de place en place un paysage de sous-bois tiré au cordeau.



// // // // Limite de l'unité paysagère
 ———— Limite du département
 BAIS Chefs-lieux de canton



- Schistes et grès du Briovérien
- Schistes, grès, pou dingues du Cambrien
- Grès armoricain et filons de porphyre de l'Ordovicien
- Schistes noirs du Silurien
- Schistes et calcaires du Dévonien
- Terrains du Carbonifère
- Terrains granitiques
- Dépôts sédimentaires



PAYSAGES ET SUBSTRATS

La topographie de l'unité étudiée se caractérise par des altitudes peu élevées et un relief globalement doux.

A l'Ouest de la vallée de la Mayenne (secteur de Port Brillet), le relief est plus tourmenté et vallonné au contact des Marches de Bretagne. Par contre la partie Est de l'unité paysagère se distingue par un relief peu varié contrastant avec la topographie très mouvementée des Collines du Maine.

Du Nord au Sud, les altitudes décroissent régulièrement de 160 à 40 m. Localement, le relief devient quelque peu plus chahuté au niveau des principales vallées.

L'encaissement plus ou moins important des vallées et la sinuosité de leur tracé dépendent en grande partie de la nature du sous-sol. Les tronçons les plus « chahutés » correspondent à la traversée du Bassin de Laval qui associe des schistes, grès et calcaires.

Le calcaire apparaît dans les paysages sous forme d'affleurements, de roches jonchant les champs et dans les matériaux de construction. D'autre part, l'extraction de la chaux marque encore les paysages (fours à chaux, cimenteries ...).

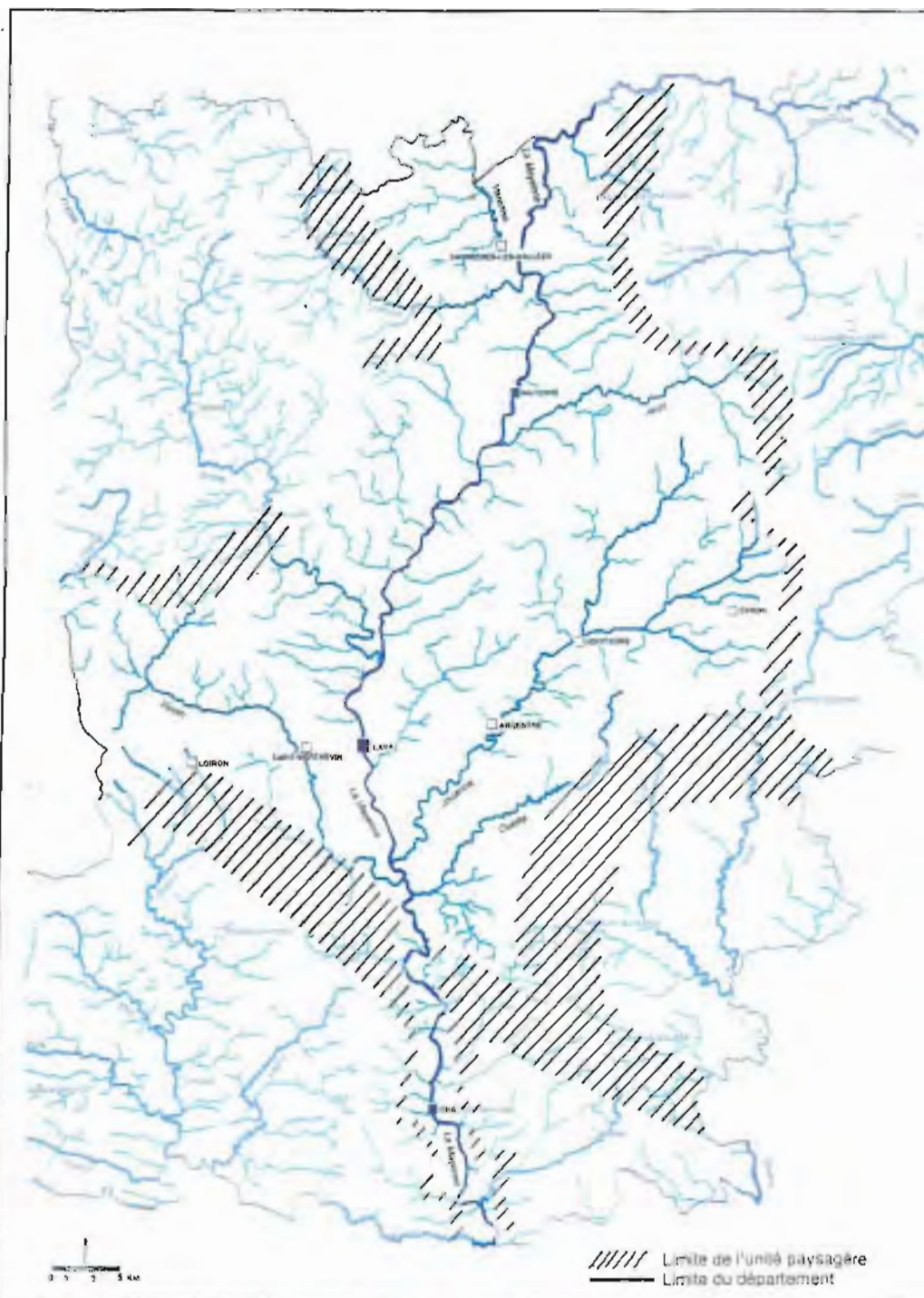
NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (cartes d'Alençon et de Mayenne) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (La Ferté-Macé, Sillé-le-Guillaume, Villaines-la-Juhet) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.



Affleurements calcaires dans la vallée de la Jouanne.



Le relief devient plus « chahuté » au contact des vallées.



La Mayenne peut être qualifiée de colonne vertébrale de ce réseau puisque tous les cours d'eau présents dans l'unité en sont des affluents. Ainsi on retrouve du Nord au Sud : la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Emée, la Jouanne, le Vicoin et l'Ouette.

Au Sud de l'Ouette, la Mayenne n'a plus que des ruisseaux pour affluents.

Les cours d'eau font partie intégrante des paysages mayennais. A ce titre, une étude plus fine de quelques vallées à l'échelle de l'unité paysagère apparaît incontournable.

Les vallées choisies sont :

- **la vallée de la Mayenne** : paysage majeur à l'échelle de l'unité mais aussi du département,
- **la vallée de la Jouanne** : l'étude de cette vallée permet d'illustrer les principales caractéristiques et sensibilités des cours d'eau de l'unité. Cette vallée présente de plus un intérêt spécifique lié à la traversée de zones calcaires.



PAYSAGES ET VALLÉES

LA JOUANNE

Elle prend sa source au Nord d'Evron et rejoint la Mayenne au Sud de Laval.

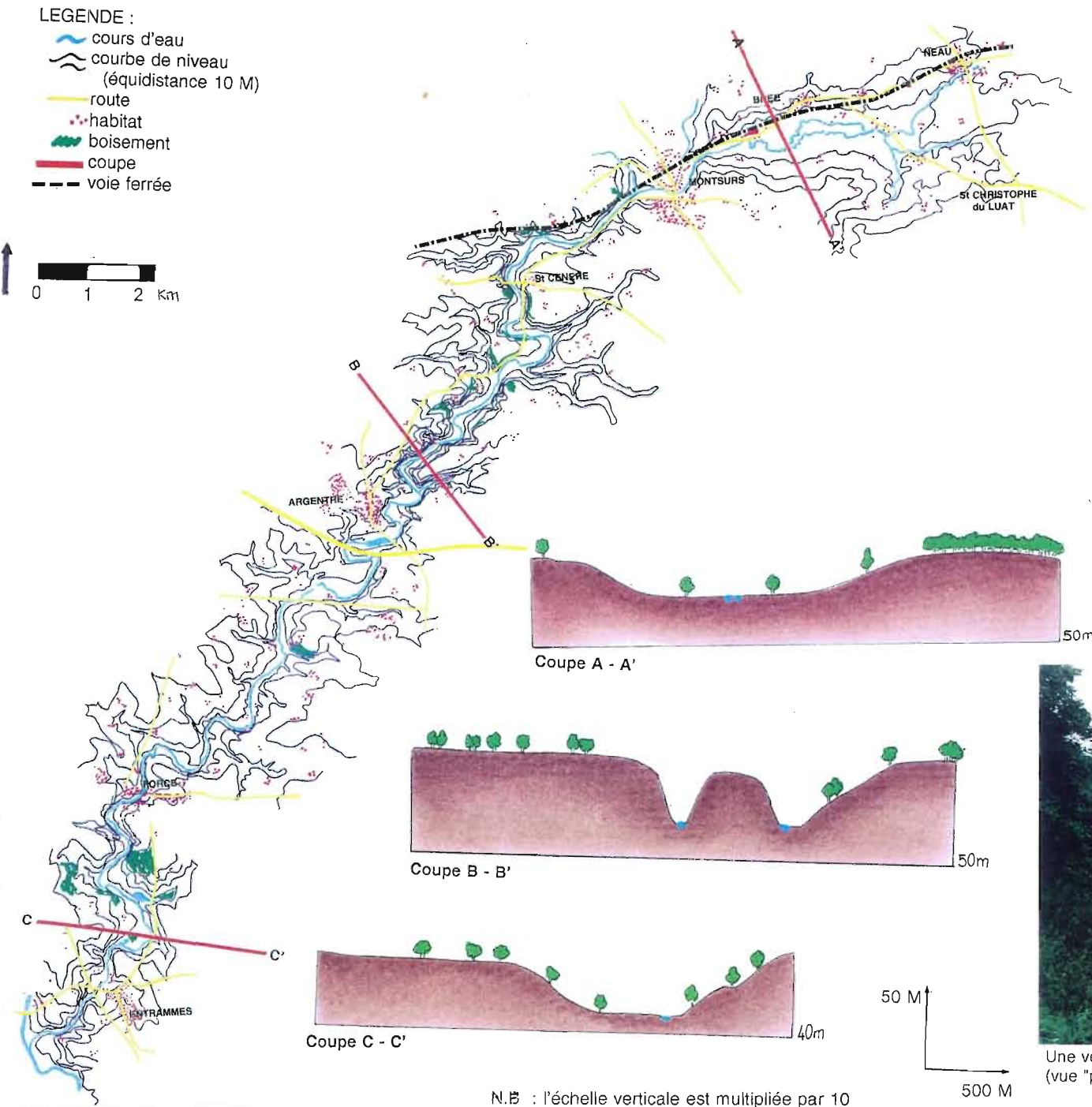
De sa source jusqu'à Montsurs, traversant une zone de **schistes et grès** du Briovérien et du Cambrien, la vallée présente un **profil évasé** (coupe AA') suffisamment plat pour accueillir la voie ferrée ainsi qu'une route départementale.

La traversée du **Bassin de Laval** s'accompagne d'une **sinuosité et d'un encaissement plus importants** du cours d'eau.

La vallée est alors « surplombée » par une **route de charme** implantée à flanc de coteau. Celui-ci présente des affleurements calcaires, l'ensemble constitue un **site remarquable** à l'échelle du département.

Dans ce secteur, la ripisylve est assez dense. Elle est renforcée par la plantation de peupliers. La forte densité végétale qui découle de cette pratique finit par rendre la perception du cours d'eau peu aisée.

Au Sud d'Argentré, la route a quitté la vallée pour s'établir sur les hauteurs, plus aucune route ne longe la vallée et la perception de cette dernière reste très ponctuelle.



Une végétation dense limitant la perception du cours d'eau (vue "plongée" depuis la route).

LA MAYENNE

La rivière de la Mayenne est globalement assez fermée, enserrée entre des coteaux plus ou moins abrupts et une végétation de proximité le plus souvent dense.

Cette fermeture visuelle renvoie une image quelque peu « sombre » et « oppressante » de la vallée.

Toutefois le passage à proximité d'un village, la traversée des principales villes, la présence de châteaux ... sont autant d'événements ponctuels qui « dynamisent » les paysages traversés.

Du Nord au Sud, les séquences suivantes peuvent être distinguées :

De la Lacelle à la ville de Mayenne :

Sur l'ensemble de cette séquence, la vallée est globalement assez étroite, bordée par des coteaux bocagers partiellement boisés.

Une analyse plus fine met en évidence une alternance :

- de tronçons plus fermés aux ambiances plus intimes et « sauvages » renforcées par une ripisylve dense pas toujours bien entretenue,
- des espaces de respirations au caractère agricole plus marqué, parfois occupés par des peupleraies de faible dimension.

La Mayenne est généralement peu perçue depuis l'extérieur. Le franchissement de la rivière par les routes constituent de réels événements paysagers tout au long des différents parcours. Il s'agit là des rares possibilités de percevoir la vallée.

Sur cette séquence, la rivière traverse des zones de schistes et de granit.



Au nord du département, la vallée est étroite, intime et sauvage.



PAYSAGES ET VALLÉES

De Mayenne à Laval :

A partir de Mayenne la rivière a été canalisée (cf tome 1 page 20). Les écluses jalonnent la rivière et les quais constituent un atout paysager et urbanistique important au sein des 3 grands pôles uroains du département.

Au Nord de la ville de Mayenne, le paysage est avant tout marqué par la présence d'usines diverses en rive Ouest. Les limites de l'urbanisation sont peu franches. La traversée de la zone urbanisée s'accompagne d'une présence de plus en plus importante d'équipements de loisirs (camping, pédalos ...).

A partir de Moulay, la rivière retrouve un caractère plus sauvage. Les coteaux en pente douce alternent avec des coteaux escarpés et boisés. La présence de villages ou de châteaux dominant la vallée constitue des sites remarquables ou parcours.

A partir de Montfours, la Mayenne entre dans le Bassin de Laval, le cours d'eau s'encaisse, les versants deviennent abrupts.

De Montfours à Laval, la vallée longée par des routes départementales reste cependant facilement accessible et perceptible.



A partir du village de Moulay, après la traversée de la ville de Mayenne, la vallée retrouve un caractère plus intime.

De Laval à Château-Gontier :

A partir de Changé, la rivière traverse les paysages péri-urbains de l'agglomération de Laval.

Au Sud de Laval le boisement de l'Huisserie constitue une coupure verte entre l'urbanisation de Laval et celle de Sainte-Croix. Jusqu'à l'abbaye de Port-Salut la rivière retrouve à nouveau son caractère plus intime et secret, les coteaux abrupts et boisés referment la vallée.

Plus au Sud la confluence avec différents affluents (Jouanne, Vicoin, L'Ouette) compose une vallée de plus en plus sinueuse et tourmentée. Le passage du Bassin de Laval à la zone de schistes anciens s'accompagne d'un méandre remarquable.

Au Sud de ce méandre, le cours d'eau est moins encaissé, les pentes sont moins abruptes.

De Laval à Château-Gontier, la vallée de la Mayenne s'inscrit fortement dans les paysages : l'aspect plus chahuté du relief « annonce » sa proximité, les différents coteaux qui la bordent sont très exposés aux vues. Les accès à la vallée sont assez aisés depuis les principaux axes.

Remarque : au Nord de Château-Gontier, les boisements importants effectués récemment risquent à terme de masquer les vues vers la Mayenne depuis la route nationale.

De Château-Gontier au Sud du département :





La limite Sud de Château-Gontier est marquée par le boisement du Grand Gaudré.

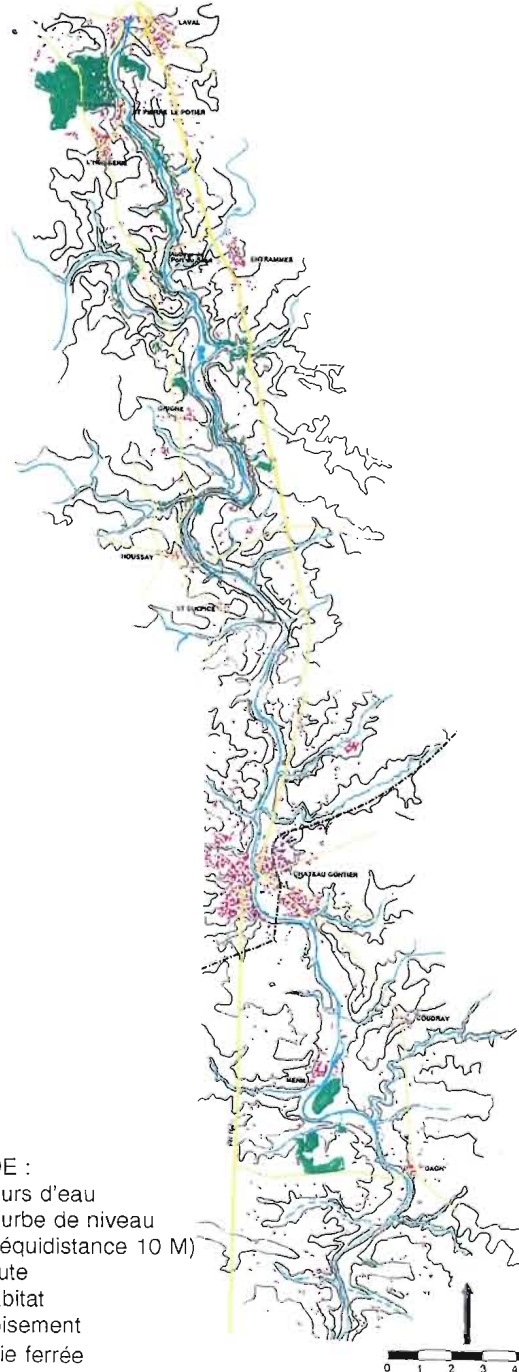
Le paysage s'ouvre progressivement jusqu'au Ménil. Puis les versants deviennent dissymétriques, l'un étant plus boisé et abrupt que l'autre. Le cours d'eau se fait plus sinueux et referme les perspectives.

Les châteaux jalonnent cette séquence.

Les prairies humides sont nombreuses dans cette séquence et certaines ont une valeur écologique reconnue.

Le bourg de Daon qui surplombe la Mayenne constitue un site paysager remarquable qui signale l'entrée dans le département Mayennais.

- LEGENDE :
-  cours d'eau
 -  courbe de niveau (équidistance 10 M)
 -  route
 -  habitat
 -  boisement
 -  voie ferrée



Les quais de la Mayenne : un atout urbanistique et paysager de la ville de Laval.



Le bourg de Daon signale l'entrée dans le département Mayennais.

Les prairies occupent toujours aujourd'hui une place importante dans les paysages du Cœur de la Mayenne (malgré la progression des surfaces cultivées).

Le maïs est cultivé surtout dans la partie Nord de l'unité, le blé domine dans la partie Ouest et Centre (canton de Loiron, Argentré, St-Berthevin, Laval).

Le bocage rencontré n'est pas homogène sur l'ensemble de l'unité, néanmoins le type de bocage le plus fréquent correspond à un réseau peu dense, comprenant peu de haies dégradées.

Les principales essences sont :

- arbres : chêne pédonculé, merisier, frêne.
- arbustes : aubépine, prunellier, noisetier, cornouiller sanguin, alisier torminal, néflier.

Le Cœur du département se caractérise par la présence de nombreux espaces boisés (comparativement à l'ensemble du département de la Mayenne).

Les boisements sont situés principalement dans le secteur de Port Brilllet, d'Evron, et le long des cours d'eau. La forêt de la Mayenne située au Nord-Ouest marque le passage de l'unité paysagère avec les Marches de Bretagne.

Les boisements sont majoritairement des futaies de feuillus avec taillis.

Les vergers de production (basses tiges) sont présents essentiellement en partie Ouest de l'unité. Les vergers de pommiers (hautes tiges) à cidre et de poiriers à poiré agrémentent encore localement les paysages du Cœur de la Mayenne.



Un réseau bocager toujours présent mais peu dense, générant localement des paysages assez ouverts.





Mayenne : Un bâti ancien dense autour d'éléments majeurs du patrimoine mayennais.

Les villes :

C'est dans le sillon de la vallée de la Mayenne qui parcourt le département du Nord au Sud que se sont développées les trois principales agglomérations : Laval, Mayenne, Château Gontier.

Laval occupe le centre géographique du territoire, au carrefour des axes nationaux et départementaux les plus importants, tandis que les deux autres villes s'équilibrent, dans un rayon quasiment identique par rapport au chef-lieu.

Trois villes aux origines semblables

- la présence de la voie d'eau
- le passage d'une voie romaine
- l'implantation d'un château
- le développement de plusieurs voies routières

Un développement similaire par rapport au site

- une implantation primitive en fond de vallée
- une urbanisation sur les deux rives, à flanc de coteaux
- un développement qui se poursuit en vallée jusque dans les années 50
- depuis les années 50, un développement sur les plateaux, selon une orientation Est-Ouest perpendiculaire à la vallée qui devient trop étroite
- une morphologie urbaine concentrique.

Avec l'extension rapide des surfaces urbanisées, la banalisation des constructions, le développement industriel, le relâchement des formes urbaines, l'insertion de ces grandes agglomérations dans le paysage s'avère de plus en plus délicate.



Laval : Le château : une présence forte et symbolique le long des quais.

PAYSAGES ET BATI

Les bourgs

C'est essentiellement le long de la Mayenne, mais également dans les vallées de ses affluents que ce sont implantés la plupart des villages ou autres petites villes de cette unité paysagère : Argentré, Montsuris dans la vallée de la Mayenne, Andouillé dans la vallée de l'Érnée... En règle générale, la plupart des bourgs se sont implantés et développés à flanc de coteau souvent exposé au Sud, et peu d'entre eux ont à ce jour franchi leurs limites naturelles.

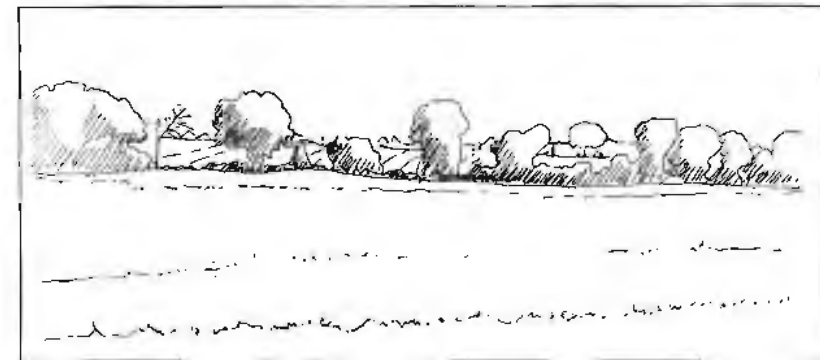
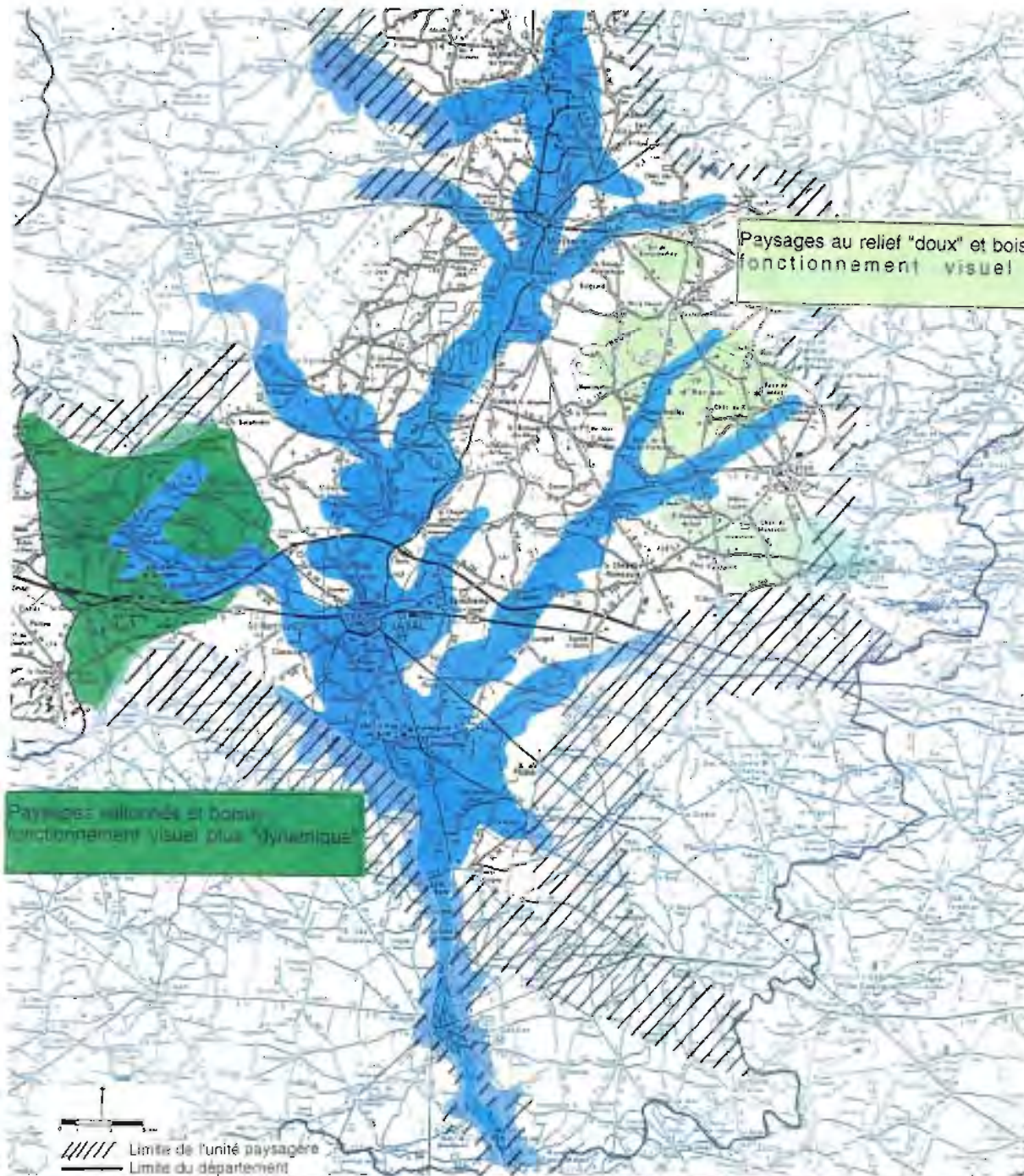
Un très riche patrimoine

Le cœur de la Mayenne se caractérise par un patrimoine très important et très divers.

Les trois villes possèdent un patrimoine moyenâgeux très important marquant leur identité : patrimoine défensif (châteaux), religieux (basiliques, prieures, couvents, chapelles romanes), ou laïc (ensemble de maisons et de ruelles...)

En dehors de ces villes, le territoire est parsemé de châteaux forts qui dynamisent les perceptions visuelles (la Gravelles - Ambrières les Vallées...). Les abbayes sont également très présentes : Fontaine Daniel, Port du Salut, Evron...), des chapelles romanes très nombreuses. Enfin, le paysage est marqué par le passé industriel important dans ce cœur du département : moulins, fours à chaux (Créon, Saint Berthevin...), maisons de tisserands et maisons ouvrières (Andouillé, Saint Berthevin...)

Du Nord au Sud du territoire, la nature du sous-sol influence l'architecture locale, les teintes du patrimoine : granit et grès plus présents au Nord, schiste au bassin de Laval, tuffeau au Sud.



Entre les vallées, la profondeur du champ visuel, dépend de la densité de la trame bocagère et des boisements.



En secteur de vallée les vues sont dominées lorsque l'observateur se trouve la vallée ou dominées lorsque l'observateur est au fond de vallée.

De manière générale :

- En secteur de vallées, les vues sont tour à tour dominantes (lorsque l'observateur domine la vallée) ou dominées (lorsque l'observateur est en fond de vallée).
- Entre les nombreuses vallées, la profondeur du champ visuel est lié essentiellement à la densité de la trame bocagère et des boisements.

Deux secteurs se distinguent :

- A l'extrême Est (secteur d'Evron), une zone relativement plane se caractérise par la présence de nombreux boisements et d'étangs. Le fonctionnement visuel y est globalement fermé.

Quelques points de vues permettent néanmoins d'apercevoir les Collines du Maine.

- A l'Ouest de Laval (secteur de Port Brillet), le relief est plus chahuté. Le fonctionnement visuel est très dynamique. Les points de vue changent rapidement et sont rythmés par les fermetures visuelles imposées par les forêts.

- Les usines de St-Pierre-la-Cour, les cimenteries Lafarge, constituent des éléments visuels de repère de par leurs dimensions imposantes.

- Les perceptions globales du pôle urbain de Laval constituent des événements paysagers de grand intérêt (repère spatial) mais sont peu nombreuses.



Usine de St-Pierre la Cour : un élément de repère du Coeur de la Mayenne.

FONCTIONNEMENT VISUEL



Des vues latérales, localement fermées par des haies bocagères, contribuant à l'ambiance "mystérieuse" du Coeur de la Mayenne



Un relief plus chahuté, des vues plus larges et dominantes à proximité des vallées.

PAYSAGES SINGULIERS

Vallée de la Mayenne

La vallée de la Mayenne constitue la « colonne vertébrale » du département qu'elle traverse du Nord au Sud.

Globalement deux types de composantes paysagères caractérisent la Mayenne (voir analyse plus détaillée dans « Paysages et vallées »).

au Nord de Laval :

Le cours d'eau est assez étroit, encaissé, bordé le plus souvent de coteaux boisés.

La présence d'une végétation assez dense le long de la vallée associée à l'encaissement du cours d'eau génère des paysages intimes, repliés sur eux-mêmes.

La rivière est le plus souvent peu perçue depuis l'extérieur



au Sud de Laval :

La vallée s'élargit, les coteaux sont plus amples. La Mayenne marque plus fortement les paysages traversés, le relief plus cahuté et la présence de boisements recouvrant des surfaces importantes sur les coteaux signalent le passage de la Mayenne.



Canalisée à partir de la ville de Mayenne, elle constitue un mode de découverte privilégié du département. La découverte au fil de l'eau, est intime, calme et reposante. Pour le plaisancier, l'image du département sera étroitement liée à celle de la vallée.

Paysage naturel et façonné par l'homme (présence du chemin de halage, des écluses, des quais ...), la rivière constitue un ensemble patrimonial de grande qualité.

Les paysages de la rivière de la Mayenne sont très attractifs et constituent des lieux de promenade et de détente particulièrement recherchés.



La vallée de la mayenne : un lieu de promenade privilégié.

Paysages liés aux industries et infrastructures

Il s'agit des paysages, fortement marqués par la présence des industries et infrastructures qui s'étendent de Port Brilliet à l'Ouest à Voutré à l'Est.

Cette sous-unité paysagère se caractérise par :

- la présence de sites industriels implantés pour la plupart le long de la voie ferrée. Ces sites en activité ou non sont liés en partie à l'extraction du sous-sol (Bassin de Laval). Ces sites ont généré des paysages spécifiques associant bâti, installations, « terrils », carrières ... qui marquent le territoire (exemple : carrières de Neau et de Voutré) et le renvoie à son histoire.
- la présence de deux axes très fréquentés du département la route nationale 157 et l'autoroute A 81, implantés parallèlement. Ces deux infrastructures génèrent une coupure « physique » importante du Cœur de la Mayenne

Cette forte présence des infrastructures sera à terme renforcée par l'implantation de la ligne T.G.V. dans ce secteur (cf tome 1 page 62)



Carrière de Neau : site d'extraction du calcaire implanté le long de la voie ferrée.

Paysages de bois et d'étangs

• Paysages vallonnés :

Situé aux limites de la Bretagne, ce territoire se caractérise par des vallonnements bocagers et boisés (présence des Bois de Misedon, des Gravelles, des Effretais et de Clermont). L'eau est omniprésente dans ce secteur. Le Vicoin et ses affluents drainent cette sous-unité, les étangs sont nombreux.

Ce paysage a été en grande partie modelé par l'homme qui a créé progressivement le bocage, les étangs ...

L'activité humaine apparaît de manière plus évidente à l'approche des sites industriels passés ou toujours en activités. Ces sites en partie liés à l'exploitation du sous-sol : le fer (pour les forges) et l'extraction du calcaire (cimenteries Lafarge).

Ces activités humaines ont généré des sites originaux qui associent espaces boisés, étangs, bâti spécifique (cités ouvrières, maisons de maître ...) dont l'organisation est toujours lisible aujourd'hui. La présence de quelques châteaux dans ce secteur renforce encore l'aspect organisé des paysages (parc, allée ...).

Le cadre paysager « général » de qualité associé à la présence de sites remarquables (sites industriels de Port Brilllet, château et étang de Launay Villers ...) constituent un ensemble particulièrement attractif.



Port Brilllet : un site industriel "complet" (présence de l'étang, forêt, industrie, cité ouvrière ...)

PAYSAGES SINGULIERS

Paysages « au relief doux » :

Cette sous-unité recouvre les secteurs boisés situés aux abords d'Evron.

Elle se caractérise par la présence des bois d'Hernet et des Vallons, de la forêt de Bourgon et de nombreux étangs.

Le relief relativement plat associé à cette couverture végétale dense génère dans ces secteurs des paysages fermés de grande qualité.

Les étangs, les peupleraies localement présentes, génèrent une ambiance spécifique liée à la forte présence de l'eau.



Le relief est plus tourmenté, les boisements plus nombreux dans le secteur ouest de l'unité paysagère.

LAVAL
1949 - 1996



Photo aérienne IGN - 1949
0 500 1000 1500m.



Photo aérienne IGN - 1996
0 500 1000 1500m.



Place de la Trémoille : différentes époques, différents types de constructions (Renaissance, 19^{ème} siècle...). Une hétérogénéité qui compose le paysage urbain



Une ambiance résolument urbaine : un bâti R+3+combles, une continuité de bâti et de vitrine le long de la rue.



Place de l'hôtel-de-ville : un vaste espace public du XIX^e siècle qui rompt avec la vieille ville



Les remparts du Moyen-Age : Leur mise en valeur permet d'aérer le tissu urbain ancien très dense, et de mettre en valeur un patrimoine qui a souvent disparu dans le département.

La voie romaine Le Mans-Corseul traversait la Mayenne au niveau du vieux pont. Pour autant, le site n'était pas habité à l'époque. C'est seulement en 1020 que le château actuel a été fondé. Sur son éperon rocheux, il permettait de contrôler et défendre un passage obligé. Les premières maisons se sont implantées le long de l'ancienne voie romaine (Grande rue). Deux prieurés s'établissent non loin du château : S^t-Martin et Avenières. Au 12^{ème} siècle, des hospices sont construits sur la rive gauche. Tous les facteurs sont réunis pour produire une urbanisation. Laval a été un centre important de tissage, les blanchisseries occupaient la rive gauche au 18^{ème} siècle. Au siècle suivant, une grande traverse rectiligne est percée dans le tissu urbain ancien, la Mayenne est déviée et canalisée, une grande place accueille l'hôtel-de-ville, les bourgs fusionnent pour ne former qu'une agglomération...

La ville possède un patrimoine très riche : le château qui comporte deux parties (une datant du Moyen-Age, l'autre de la Renaissance), les remparts qui ont été dégagés et dont il reste une part importante, le vieux pont du 13^{ème} siècle. Plusieurs églises sont remarquables : la Cathédrale, la basilique romane d'Avenières, la chapelle de Pritz, première église paroissiale de la ville. La ville comprend plusieurs ensembles de maisons caractéristiques du paysage de différentes époques (Moyen-Age, époque classique, 19^{ème} siècle...).

Le site initial d'implantation est le coteau sur la rive droite. Très vite, l'urbanisation a gagné la rive gauche plus plane. Au 19^{ème} siècle, c'est surtout sur le secteur à l'est de la Mayenne qu'ont eu lieu les extensions, l'ouest de la vieille ville évoluant moins rapidement. Ce n'est qu'après 1950 que l'étalement de la ville s'est opéré sur les plateaux. Le besoin d'espace était important pour le nouveau modèle d'urbanisation, la vallée de la Mayenne était trop étroite.

Dès l'origine, l'agglomération a une forme concentrique : des routes convergent vers la ville fortifiée et le vieux pont, les constructions combient l'espace entre ces routes. Le développement s'est toujours effectué selon cette logique, favorisant l'animation et l'attractivité du centre. L'expansion récente s'est faite sous deux formes opposées : le lotissement (pavillonnaire ou d'activités industrielles) consommateur d'espace, optimisant peu l'utilisation des sols, et le grand ensemble, à l'origine d'une forte densité à la sortie de la ville.



Un immeuble contemporain intégré au centre ancien : un respect des gabarits environnants, des caractéristiques architecturales mayennaises (pente de toit, ouvertures plus hautes que larges...), des couleurs (enduit ocre, encadrements d'ouvertures blancs imitant le tuffeau).



Nouvelle centralité de quartier en périphérie : la taille de Laval peut permettre plusieurs lieux de centralité. Ici, l'implantation d'une surface commerciale (grandes surfaces plus petits commerces) accompagnée de logements crée une densité et une animation dans un quartier éloigné du centre-ville.



Un grand ensemble des années 1970 : une verticalité, des formes, des couleurs difficiles à intégrer.



Un lotissement intégré dans son site d'implantation : des haies bocagères préservées, des hauteurs de construction en rapport avec la hauteur de la végétation, un enduit non lumineux...

LAVAL



Le centre hospitalier



La zone industrielle ouest : une intégration difficile en entrée de ville.

La surface urbanisée a considérablement augmenté, comparée à la croissance de la population pendant la même époque : de 175 ha en 1949, elle passe à près de 600 ha en 1996 (+240%), alors que la population qui était de 34 597 en 1954 n'atteint que 50 927 en 1999 (+47%). Ces données font état de la population communale totale et non spécifiquement agglomérée. La différence entre ces deux taux d'accroissement est donc à relativiser notamment du fait du dépeuplement des campagnes dans les trois décennies d'après guerre. La forte augmentation de la consommation d'espace urbanisé (lotissements, zones d'activités), est cependant un phénomène dont l'ampleur est incontestable.

La ville de Laval touche aujourd'hui les agglomérations voisines, et notamment Saint-Berthevin qui semble être un quartier de la ville-centre. Cela pose un problème majeur : quelle identité pour des communes périphériques agglomérées telles que Changé et Bonchamp.

Les matériaux du bâti antérieur à 1950 est très hétérogène, mais leurs teintes constituent un paysage urbain caractéristique du département. Il s'agit du grès, du schiste, du tuffeau, de la brique, du bois, de la terre, du granit (surtout pour les encadrements d'ouvertures) de la chaux sérienne pour les enduits et de l'ardoise pour les toitures.



Un choix d'implantation sensible : des bâtiments industriels construits en paysage de crête ouvert.



Ancien bâtiment agricole intégré dans une zone industrielle



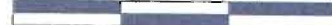
MAYENNE
1949 - 1996



Photo aérienne IGN - 1949
0 500 1000 1500m.



Photo aérienne IGN - 1996
0 500 1000 1500m.





Un patrimoine riche et varié : la vieille ville est riche en monuments et constructions témoins du paysage urbain passé. La mise en valeur de ce patrimoine contribue à l'animation de la ville.



La voie romaine Jublains-Vieux franchissait un gué au lieu-dit Brives, à 2 kilomètres au nord de l'agglomération actuelle. Au Moyen-Âge, un château est érigé sur un promontoire rocheux plus facilement défendable, de même qu'un prieuré s'installe sur la rive opposée (S^t-Martin). La ville doit son expansion à l'influence de ses seigneurs : les ducs de Mayenne et plus tard à une industrie florissante en Mayenne : le tissage du lin.

Le paysage moyenâgeux est encore partiellement présent. Le château en est l'exemple le plus significatif. C'est dans son parc que se trouve le théâtre. La basilique Notre-Dame remonte au 11^{ème} siècle, elle a été achevée il y a 100 ans seulement. Il reste du prieuré S^t-Martin une église d'origine romane. Dans la partie haute de la rive droite se tient l'hôtel-de-ville, datant de 1662. Le centre compte également de nombreux hôtels particuliers et maisons anciennes.



La place de Hercé (place de l'hôtel-de-ville) : lieu de prestige bordé de bâtiments anciens



Un centre ancien animé : d'un côté une centralité autour d'une place vers laquelle convergent plusieurs rues, de l'autre, une rue commerçante. Dans chaque cas, il s'agit d'une zone multifonctions regroupant logements, commerces...

Dès les débuts de l'existence de l'agglomération, les deux rives sont occupées : l'urbanisation occupe les coteaux autour du château et du prieuré. Il en sera de même jusqu'au 19^{ème} siècle. Après 1949, ce sont les plateaux à l'est et à l'ouest qui seront gagnés par l'urbanisation. Celle-ci ne s'est pas orientée selon l'axe de la vallée, lieu trop étroit.

La ville est un carrefour de routes. Le bâti s'est essentiellement implanté sur une certaine largeur de part et d'autre de la rue principale, doublée au siècle dernier d'un grand boulevard. Plus récemment, les extensions ont prolongé cet axe est-ouest et ainsi élargi l'agglomération. Toutefois, l'épaisseur du tissu urbain permet de dire que Mayenne a une morphologie qui renforce le centre : il s'agit donc d'une structure à tendance concentrique. Le développement s'est essentiellement fait sous la forme de lotissements (habitats individuels et activités) et dans une moindre mesure sous forme d'habitats collectifs. La surface urbanisée a considérablement augmenté entre 1949 et 1999, passant de 62 ha à 230 ha (+270%). Or dans le même temps, la population passait de 9705 habitants en 1964 à 13724 en 1999 soit une hausse de 40% seulement. Ces données, même si elles font état de la population communale totale et non spécifiquement agglomérée, soulignent la forte augmentation de la surface urbanisée depuis l'après guerre.

Les matériaux de construction traditionnelle issus du sous-sol local sont le granit, le grès, le schiste. Il faut ajouter les matériaux courants en Mayenne : la brique, la chaux séenne, le tuffeau, l'erdoise...



La réaffectation d'anciennes usines : les abattoirs transformés en logements, ont permis de conserver une trace de l'histoire de la ville et de préserver l'identité du lieu.



Equipements au sommet du coteau dominant la Mayenne



Des constructions de grande hauteur difficiles à intégrer



Lotissement des années 1970 : un type d'habitat banalisé à travers toute la France, qui ne tient pas compte des caractéristiques locales (formes, pente de toit, alignement, continuité de bâti, matériaux, couleurs...). Des conceptions transposables dans les programmes d'urbanisation futurs, et compatibles avec l'habitat individuel.



Zone industrielle sur le plateau est : une perception depuis la vieille ville de l'autre côté de la vallée. Une localisation très sensible en raison des gabarits des bâtiments industriels, des couleurs des matériaux, de l'implantation sur une hauteur...



Zone industrielle route d'Ernée : photo soulignant l'importance du végétal pour intégrer des immeubles, mêmes élevés, et des bâtiments industriels. Les haies bocagères, ici franchies, peuvent constituer des limites d'urbanisation.



Les zones commerciales périphériques : Un paysage bâti qui s'intègre difficilement dans l'environnement.



Affichage publicitaire en entrée de ville : impact visuel très fort des affichages, mais aussi des réseaux aériens





Cadastral napoléonien de Bazouges



Cadastral napoléonien de Château-Gontier



photo aérienne IGN - 1949
0 100 200 300m.



photo aérienne IGN - 1996
0 100 200 300m.

CHATEAU - GONTIER - BAZOUGES



Une centralité créée de toute pièce à Bazouges : une place autour de laquelle sont disposés des commerces, des logements et services publics. Ce regroupement de fonctions, assure l'animation d'un ancien bourg linéaire, une centralité multipolaire et hiérarchisée au sein de l'agglomération de Château-Gontier.

A l'époque romaine, plusieurs voies convergent vers le gué d'Azé en aval de la ville actuelle. Un monastère est d'ailleurs fondé en ce lieu au 6^{ème} siècle. Cinq siècles plus tard, Foulques Nerra, comte d'Anjou, choisit un poste avantageux en amont du gué pour y édifier un château. Le territoire de Château-Gontier est emprunté aux paroisses voisines : Azé et Bazouges. Une ville dense se développe. Une vie religieuse active donne de l'importance à la cité : le prieuré bénédictin et le couvent des ursulines. La ville est un centre de tissage important du département. Il y a quelques années, la commune de Bazouges fusionne avec Château-Gontier.

La commune comprend un patrimoine fort important, entre autres des ruines du château et de l'enceinte, des églises romanes. En centre-ville on trouve un ensemble remarquable de maisons anciennes (colombages, tuffeau...) et d'hôtels particuliers. Sur la rive gauche, le couvent des Ursulines intègre un manoir du 15^{ème} siècle et un ensemble du 17^{ème} siècle.



La place de l'hôtel de ville : un espace totalement dédié à la voiture. Un aménagement conciliant à la fois les fonctions de vie, de centralité, de circulation et de stationnement peut concourir à l'identité de cette place.



Un quartier dense à la sortie de la ville : un bâti R+2 et R+3 qui produit une impression de centralité.

Le site initial est un éperon rocheux dominant la Mayenne. La ville s'est construite sur le coteau de la rive droite avant de gagner un terrain plus plat sur la rive gauche. Les expansions récentes ont préféré les plateaux à l'Est et à l'Ouest de la Mayenne plutôt que la vallée, difficilement urbanisable et étroite.

Avant 1949, Château-Gontier a une forme radio-concentrique : axes convergeant vers la vieille ville, faubourgs comblant les espaces entre les routes. Après 1949, les expansions ont été telles que les trois agglomérations de Bazouges, Château-Gontier et Azé se sont rejointes pour former une ville concentrique et multipolaire (plusieurs lieux de centralité autour desquels ont été réalisés des lotissements essentiellement). L'emprise de l'urbanisation a été multipliée par trois passant de 90 à 270 hectares. Dans le même temps, la population de Château-Gontier-Bazouges est passée de 7860 habitants en 1954 à 11131 aujourd'hui. La consommation d'espace est nettement supérieure à la croissance de la population. Ces données font état de la population communale totale et non spécifiquement agglomérée. La différence entre les deux taux d'accroissement est donc à relativiser notamment du fait du dépeuplement des campagnes dans les trois décennies d'après guerre. La forte augmentation de la consommation d'espace urbanisé (lotissements, zones d'activités) est cependant un phénomène indéniable.



Lotissement sur coteau ouvert à Bazouges : des enduits au ton lumineux qui produisent un effet réfléchissant. Une absence de végétation (haies bocagères disparues) qui ne favorise pas une intégration du bâti. Les logiques de sites et le choix des coloris sont stratégiques pour l'intégration d'un lotissement pavillonnaire.



Zone d'activités, route de Sablé : des bâtiments aux formes horizontales permettant une bonne intégration dans les lignes directrices du paysage. Par contre, les coloris clairs ne permettant pas à la structure de se fondre dans l'environnement.



Immeubles élevés, sur une crête dominant la ville : un gabarit de bâti difficile à intégrer dans le paysage.



Zone d'activités, route de Craon : des bâtiments de taille réduite, des formes adaptées, des couleurs qui s'intègrent relativement dans le cadre (vert foncé) qui contrastent avec quelques bâtiments clairs.

CHATEAU - GONTIER - BAZOUGES

L'urbanisation rapide de la ville a pour effet d'englober les bourgs voisins dans une même agglomération, l'extension ne pouvant se faire que dans leur direction. L'identification et l'animation de ces faubourgs, par une hiérarchisation de la densité à partir du centre-ville et par des limites d'urbanisation naturelles, sont des axes qui permettent également l'insertion de l'agglomération dans le paysage.

Les matériaux des constructions anciennes sont en concordance avec ceux du sous-sol : grès, schiste, tuffeau, bois et terre, brique, ardoise, chaux aérienne. Mais, ces dernières 50 années ont vu apparaître divers matériaux dont l'impact paysager est important.



Un hôtel particulier du centre-ville : la division de cette habitation en plusieurs logements permet de maintenir une densité, et par conséquent, une animation en centre-ville. Le ravalement opéré respecte les caractéristiques mayennaises : enduit à la chaux, menuiseries de ton pastel, muret (à droite) qui assure la continuité de bâti le long de la voie.



L'ancien couvent des ursulines : une reconversion en un centre culturel comprenant auditorium, écoles de musique et de danse va permettre de regrouper l'animation culturelle dans le centre-ville, et en même temps, de donner une fonction de centralité à des bâtiments particuliers.



Une ruelle du centre ancien : une densité de bâti élevée, renforcée par les murets qui continuent l'alignement des constructions. Des couleurs chaudes liées à l'emploi de la chaux et de matériaux du sous-sol... Des caractéristiques qu'il est possible d'introduire dans certains programmes d'aménagement à venir pour créer un « ambiance urbaine ».

TENDANCES D'ÉVOLUTION

La mise en évidence des tendances d'évolution des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et 1996 de différents secteurs (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de l'Atlas),
- de l'analyse des données statistiques (cf. tome 1).

Les signes visibles des transformations en cours dans l'unité des Marches de Bretagne tendent vers :

- Une évolution « sensible » du maillage bocager

De la même manière que pour les autres unités paysagères, le bocage a été déstructuré.

Cette ouverture du maillage est particulièrement dommageable aux abords des sites urbanisés qui évoluent ici rapidement (en général, les nouvelles franges urbaines s'intègrent d'autant mieux qu'elles s'appuient sur une trame bocagère existante).

Néanmoins, la présence de nombreux boisements génère une impression globale de couverture végétale relativement dense.

- Des mutations importantes au sein des vallées

Les vallées connaissent actuellement des évolutions importantes liées :

• aux plantations récentes de peupliers, feuillus ou conifères :

Bien que concernant le plus souvent des surfaces peu importantes, ces boisements renforcent la fermeture visuelle des vallées de la Mayenne et de ses affluents.

Remarque : au Sud de Laval, les plantations concernent des parcelles plus importantes le long de la vallée de la Mayenne et modifient de manière plus conséquente le paysage perçu depuis la vallée mais aussi la perception de la vallée depuis l'extérieur.

• à l'enfrichement de quelques vallons :

L'enfrichement de petits vallons a été localement constaté dans cette unité paysagère (cf. tome 3 - étude de cas « Sacé »). Cette problématique tend à fermer des sites qui par ailleurs présentent le plus souvent de grande qualité paysagère (et écologique).



Une plantation récente le long de la Mayenne qui contribuera à la fermeture visuelle de la vallée.



Petit vallon en cours d'enfrichement générant un site peu attractif (malgré ses potentialités paysagères).



La vallée de la Mayenne : une vallée soumise à des pressions urbaines importantes à proximité des grandes villes.

TENDANCES D'EVOLUTION



Entrées de villes, constructions en ligne de crête, zones d'activités, franchissement des limites naturelles : une gestion du paysage difficile.

Avec l'extension rapide des surfaces urbanisées, l'uniformisation des constructions à l'échelle non plus départementale, mais nationale, et le relâchement des formes urbaines, les agglomérations de ce cœur mayennais sont confrontées à des problèmes de gestion du paysage quasi-généralisés.

→ des entrées de ville banalisées où se côtoient bâtiments industriels et panneaux d'affichage.

→ des fanges urbaines aux limites mal définies.

→ un paysage industriel difficile à intégrer dans des sites souvent ouverts.

Un développement des communes péri-urbaines qui s'étire vers les villes

Ce phénomène se ressent dans un rayon de 15 kilomètres autour des grandes agglomérations et se traduit par un large développement des lotissements pavillonnaires : Saint-Berthevin, Changé, Bonchamp, Moulay. Peu à peu, les villes principales tendent à englober les communes périphériques qui connaissent à terme des problèmes d'identité.



Un patrimoine riche et varié dont la mise en valeur favorise identité et attractivité.



Une identité affirmée autour du patrimoine

Depuis quelques années, les agglomérations ont procédé à des aménagements urbains pour renforcer leur centralité et leur identité :

- traitement de l'espace public
- réhabilitation du patrimoine
- mise en valeur d'éléments d'identité forts (les remparts de Laval)

Alors que l'animation des centres est de plus en plus fragilisée par le développement commercial en périphérie, le patrimoine devient le support essentiel de la mémoire collective locale.

Les vallées : des paysages remarquables ...



... A promouvoir (exemple d'une route de charme le long de la Jouanne, peu citée dans les guides touristiques)

... A gérer, maîtriser (exemple d'une problématique de fermeture visuelle en vallée de la Mayenne).

L'originalité du Cœur de la Mayenne repose sur la juxtaposition, voire le chevauchement de paysages distincts structurés par deux axes majeurs. Dans ces paysages l'eau (vallées, étangs) et les bois sont omniprésents.

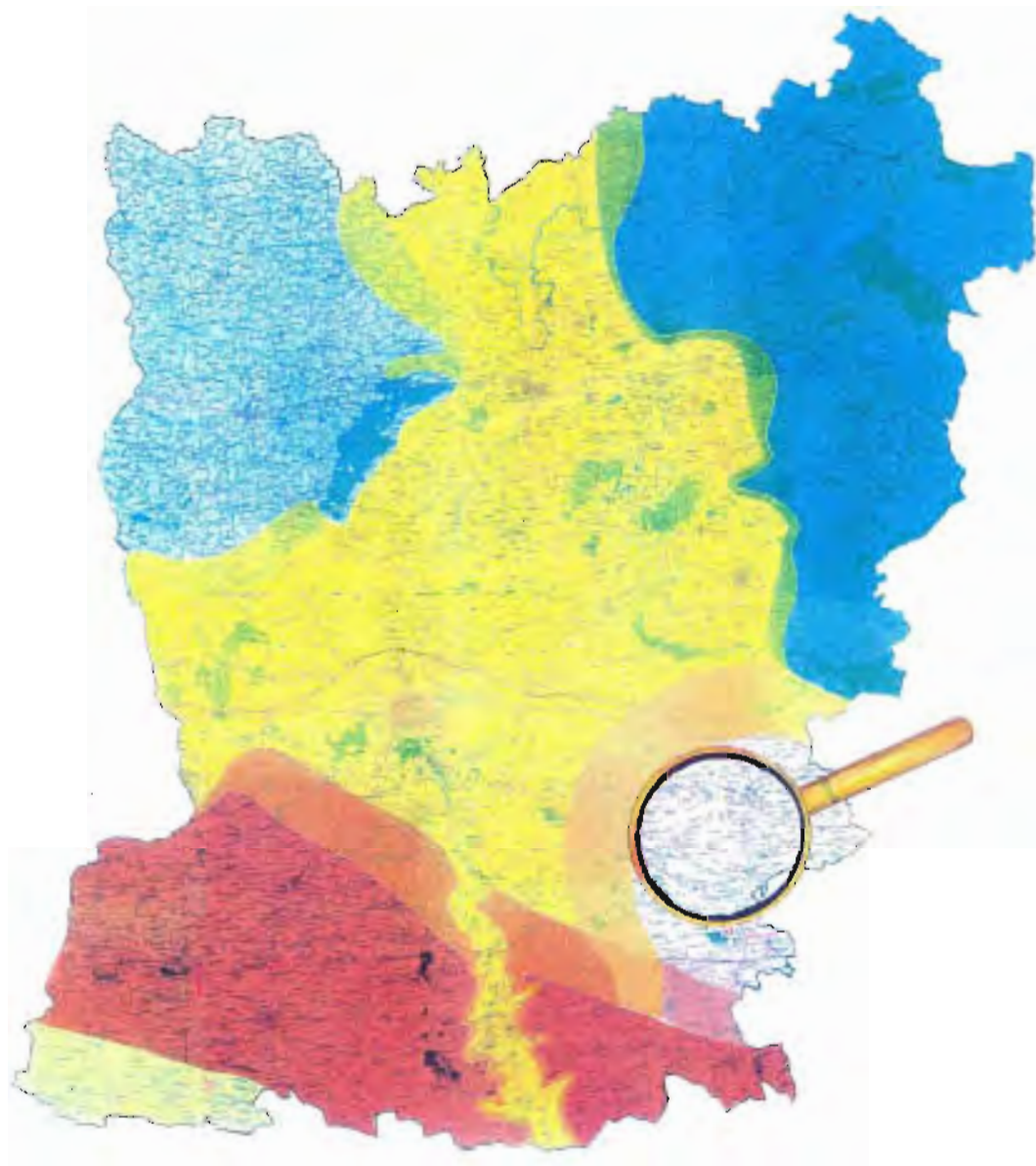
Les paysages de vallées sont en général remarquables et particulièrement « fragiles » d'autant plus qu'ils évoluent rapidement.

La richesse du sous-sol associée à l'utilisation dès le XVI^{ème} siècle de la Mayenne pour le transport des marchandises, ont généré une activité industrielle importante au sein de l'unité. L'activité industrielle passée marque fortement les paysages par la présence de sites industriels « complets » qui constitue des sites patrimoniaux remarquables du département. L'activité humaine actuelle génère des mutations rapides notamment aux abords des trois grands pôles urbains du département (Laval, Mayenne, Château-Gontier).

Les extensions urbaines de type pavillonnaire, le développement des zones d'activités en entrée de villes, l'affichage publicitaire « sauvage » tendent à banaliser les paysages du Cœur de la Mayenne.

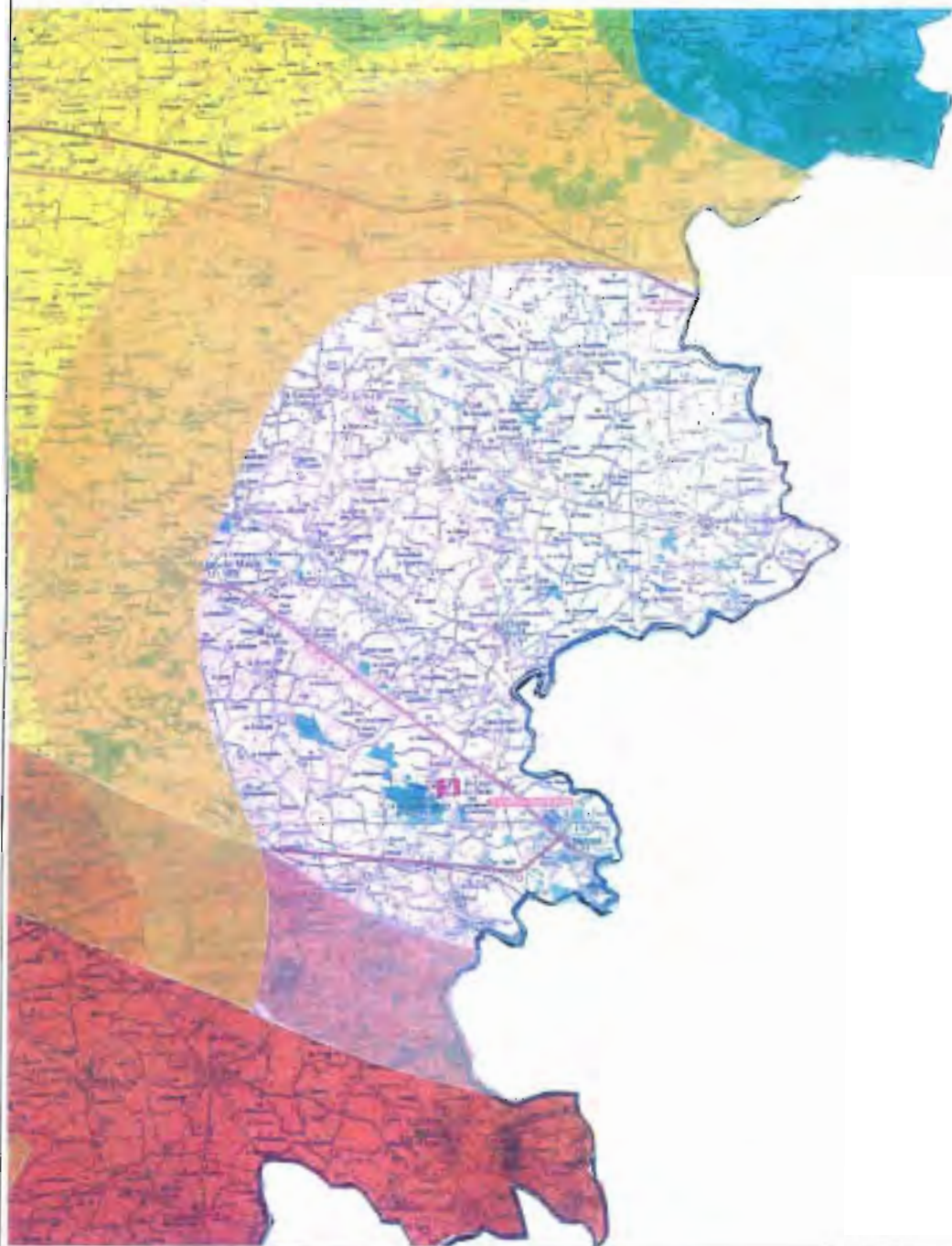


Les sites industriels, des sites témoins de l'activité industrielle passée



**LE PAYS DE L'ERVE :
PAYSAGES
ET PATRIMOINES
LIÉS AU CALCAIRE**

LIMITES



Cette unité constitue une zone de transition entre les paysages de bocage de l'unité centrale et la champagne mancelle faite de champs ouverts et céréaliers.

Les transitions sont douces et presque imperceptibles avec la partie Sud et Centre de la Mayenne.



La forêt de la Grande Charrie constitue un seuil vers l'unité Nord-Est.





Cette unité garde quelque chose de **mystérieux** : on la sent différente mais malgré tout il est difficile d'identifier ce qui la démarque du reste du département. On y pénètre presque sans s'en apercevoir puis brusquement on se rend compte que quelque chose a changé, mais quoi ?

Certes on se sent glisser peu à peu vers la Sarthe, les clochers des églises sont différents, les vallées fortement encaissées, les tournesols sont nombreux. Autant de détails qui passeraient inaperçus s'ils ne coexistaient pas.

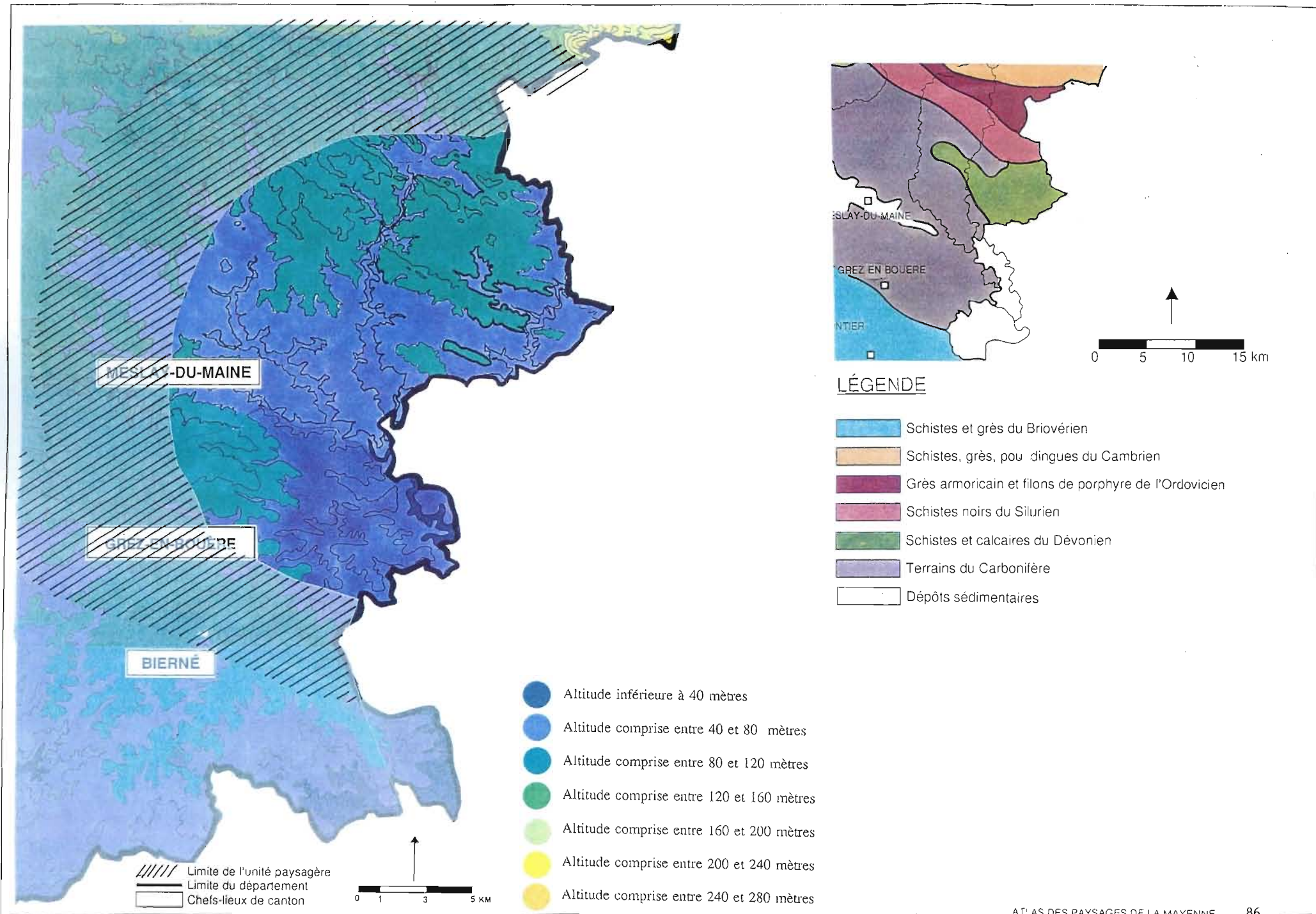
On traverse ces paysages où cultures céréalières et prairies alternent encadrées d'un bocage au maillage encore structurant. Et puis, sans avoir le temps de s'en rendre compte, on descend dans une vallée de façon abrupte.

La vallée de l'Erve, riche de ses sites préhistoriques et de la présence d'**affleurements calcaires**, est un axe attrayant et structurant de l'unité.

Le calcaire accompagné de buis et de genévrier nous laisse parfois rêver à d'autres latitudes. Alors que, sur les coteaux, les plantations récentes et régulières paraissent beaucoup plus « banales ».

Dans ces plats paysages de culture, le bâti souvent masqué par le bocage, se fait très discret. Il constitue un élément identitaire important de cette unité dans laquelle apparaissent les tuiles et le grès roussard.



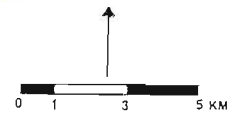


MESLAY-DU-MAINE

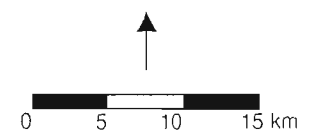
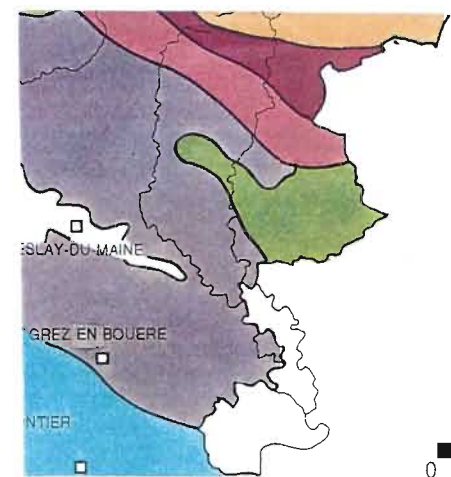
GREZ-EN-BOUÈRE

BIERNÉ

////// Limite de l'unité paysagère
 ——— Limite du département
 □ Chefs-lieux de canton



- Altitude inférieure à 40 mètres
- Altitude comprise entre 40 et 80 mètres
- Altitude comprise entre 80 et 120 mètres
- Altitude comprise entre 120 et 160 mètres
- Altitude comprise entre 160 et 200 mètres
- Altitude comprise entre 200 et 240 mètres
- Altitude comprise entre 240 et 280 mètres



LÉGENDE

- Schistes et grès du Briovérien
- Schistes, grès, pou dingues du Cambrien
- Grès armoricain et filons de porphyre de l'Ordovicien
- Schistes noirs du Silurien
- Schistes et calcaires du Dévonien
- Terrains du Carbonifère
- Dépôts sédimentaires

Le relief assez plat de cette unité est compris entre 40 et 120 m. C'est au niveau des vallées (et principalement celle de l'Erve) qu'il est plus tourmenté.

Cette unité se situe à l'Est du bassin de Laval, les terrains sont en partie calcaires et donc perméables. Les cours d'eau y ont creusé des vallées encaissées.

Les particularités géologiques de la vallée de l'Erve (présence d'affleurements calcaires) ont permis aux hommes préhistoriques d'y creuser des abris : les grottes de Saulges (Cave à Rochefort, Cave à Margot) témoignent encore aujourd'hui de cette occupation humaine.

Par ailleurs, il est à noter que la vallée de l'Erve constitue un site remarquable à l'échelle du département.

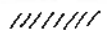
NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (cartes de Mayenne et de la Flèche) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (Meslay du Maine, Loué) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.

Un relief globalement plat (...)



(...) qui devient de plus en plus marqué à l'approche des cours d'eau





Limite de l'unité paysagère



Limite du département



Chefs-lieux de canton



Cette unité est fortement marquée par la présence de deux affluents de la Sarthe : la Vaigès et l'Erve.

A l'Est, une petite portion du Treulon traverse l'unité.

Les affluents de la Vaigès et de l'Erve sont visuellement peu présents au sein de l'unité.

Ces deux rivières aux cours parallèles quittent le département pour rejoindre la Sarthe.



Peupliers en fond de la vallée de L'Erve.

Les cours d'eau font partie intégrante des paysages mayennais. A ce titre une analyse plus fine à l'échelle de l'unité paysagère apparaît incontournable. Les deux exemples choisis (l'Erve et la Vaigès) ont pour objectif d'illustrer la typologie, les principales caractéristiques et les sensibilités majeures de ces éléments.

PAYSAGES ET VALLÉES

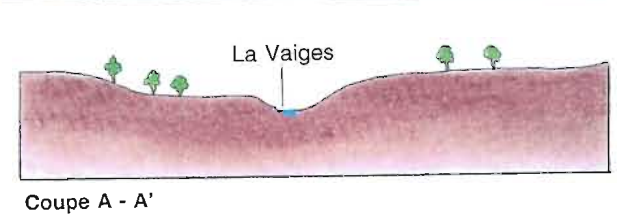
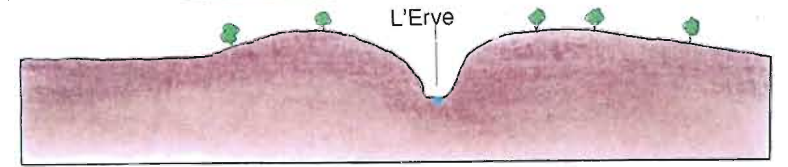
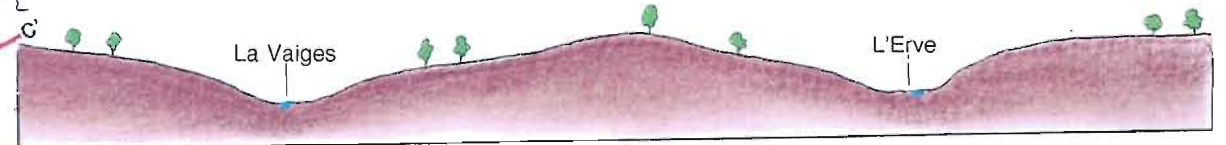
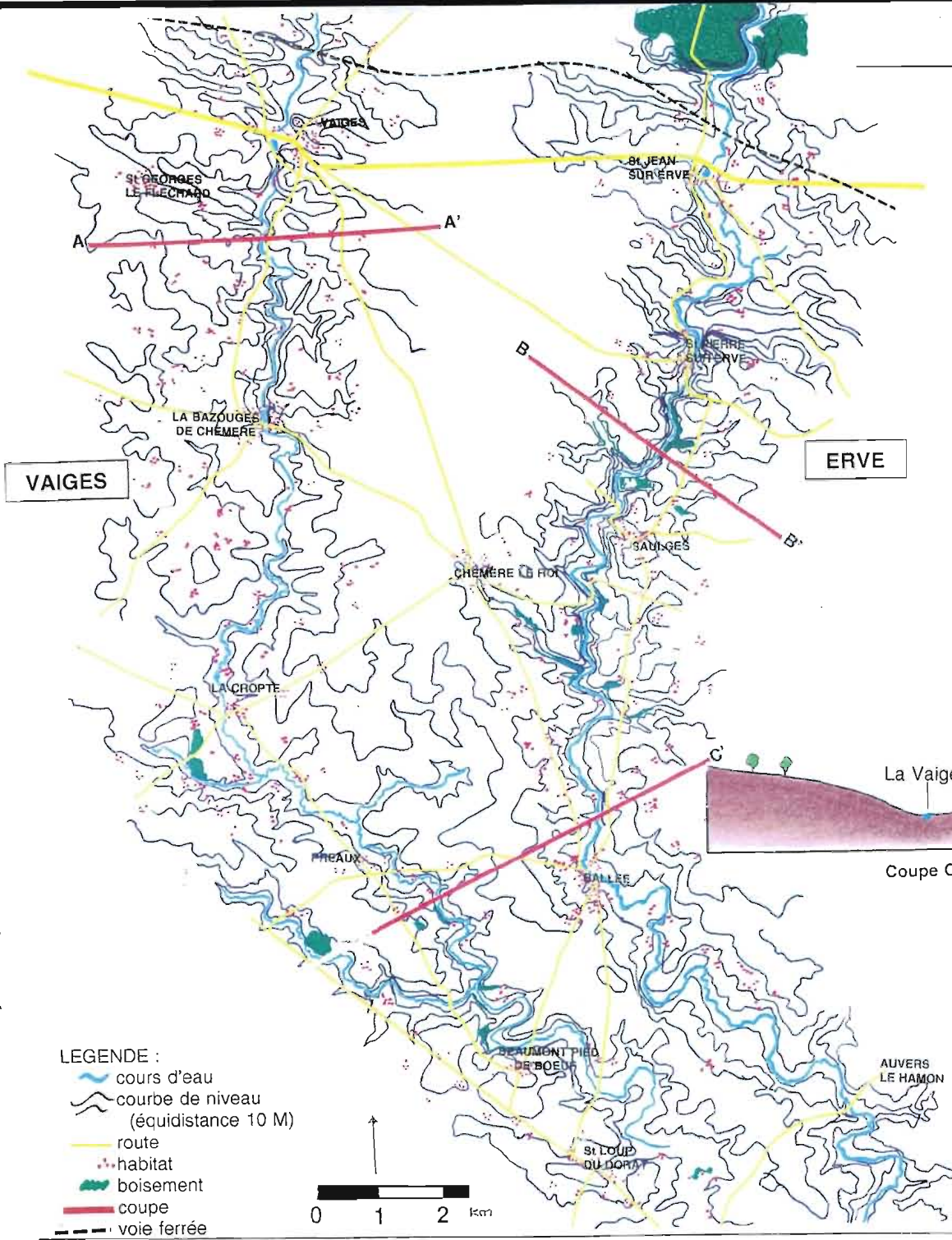
L'Erve est sans aucun doute l'élément paysager majeur de cette unité. Ses spécificités contribuent activement à l'ambiance générale et à l'identification de l'unité paysagère.

L'Erve, qui prend sa source dans le secteur Nord-Est du département a un tracé très sinueux tout au long de son trajet. Elle devient très encaissée lorsqu'elle traverse la zone de schistes et calcaires du Dévonien (coupe BB') alors qu'en amont et en aval (coupe CC') son profil est plus évasé.

La vallée de l'Erve est réputée pour avoir été l'un des premiers axes de peuplement dans le département. Les villages de St-Jean-sur-Erve, St-Pierre-sur-Erve, Ballée sont à « cheval » sur la rivière.

Les boisements sont nombreux et l'enrésinement des coteaux leur donne une allure stricte qui contraste avec l'ambiance poétique et intime présente au fond de la vallée. Autre particularité de cette rivière, la présence d'une flore calcicole et aérothermique : le buis spontané notamment, pousse sur les plateaux et falaises de calcaires carbonifères générant une ambiance spécifique.

La Vaiges est certes moins originale, son profil, plus régulier, est moins encaissé (coupes AA' et CC'), son cours est très sinueux et ses coteaux ne sont que très peu boisés.



N.B : l'échelle verticale est multipliée par 10
 ATLAS DES PAYSAGES DE LA MAYENNE 89

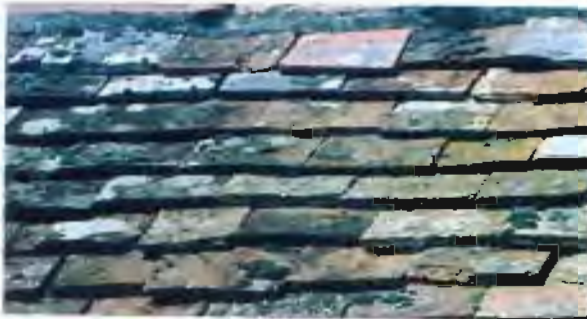
PAYSAGES ET BATI

C'est davantage la traversée de voies importantes plutôt que le caractère défensif de ce pays de l'Erve, qui ont été à l'origine de l'essentiel des bourgs. Homis dans la vallée de l'Erve, qui présente des déclivités significatives et qui fut l'un des premiers axes de peuplement du département, le reste du territoire est globalement plat (exception faite de quelques rares promontoires comme à Meslay du Maine, Sauges...)

Le territoire comprend des vestiges témoignant d'une occupation humaine préhistorique (grottes) et des témoins bâtis d'une activité industrielle intense jusqu'au 19^{ème} siècle (châteaux, moulins, fours à chaux).

Bien qu'actuellement traversée par un réseau routier important, tant à l'échelle départementale que nationale (A81, N157), c'est sans doute la portion de territoire de Mayenne qui a connu le moins de transformations du bâti dans les dernières décennies.

À l'exception de quelques agglomérations à la convergence de voies (Meslay du Maine, Graçay en Bouère, Saint Loup du Dorai...), certains bourgs isolés n'ont connu que de faibles évolutions tant dans leur accompagnement végétal que dans leur forme minérale. Grès, tuffeau, couvertures de tuiles plates dominent encore dans les bourgs du pays de l'Erve, mais l'animation fait aujourd'hui défaut.



Le blé est la culture dominante des paysages du Pays de l'Erve.

Les prairies très présentes en 1979, sont actuellement moins nombreuses. Néanmoins elles dominent toujours dans le canton de Ste-Suzanne (cf tome 1 page 32).

Le maillage bocager structure toujours les paysages : le réseau bocager est dense constitué de haies hautes ou basses comprenant peu de haies dégradées.

Les essences dominantes du bocage du Pays de l'Erve sont les suivantes :

- pour les arbres : chêne pédonculé, orme, merisier,
- pour les arbustes : aubépine, houx, prunellier, noisetier, troène, cornouiller sanguin, alisier torminal.

L'élevage hors sol a fortement progressé dans cette partie du territoire départemental (cf tome 1 page 36). L'impact visuel de ces bâtiments diffère selon leur implantation, les volumes, la nature et la couleur des matériaux utilisés, présence ou non d'une structure végétale à proximité ...

Les vergers sont peu présents dans les paysages du Pays de l'Erve.



L'ouverture du bocage ménage parfois des premiers plans très ouverts et des haies au profil irrégulier.

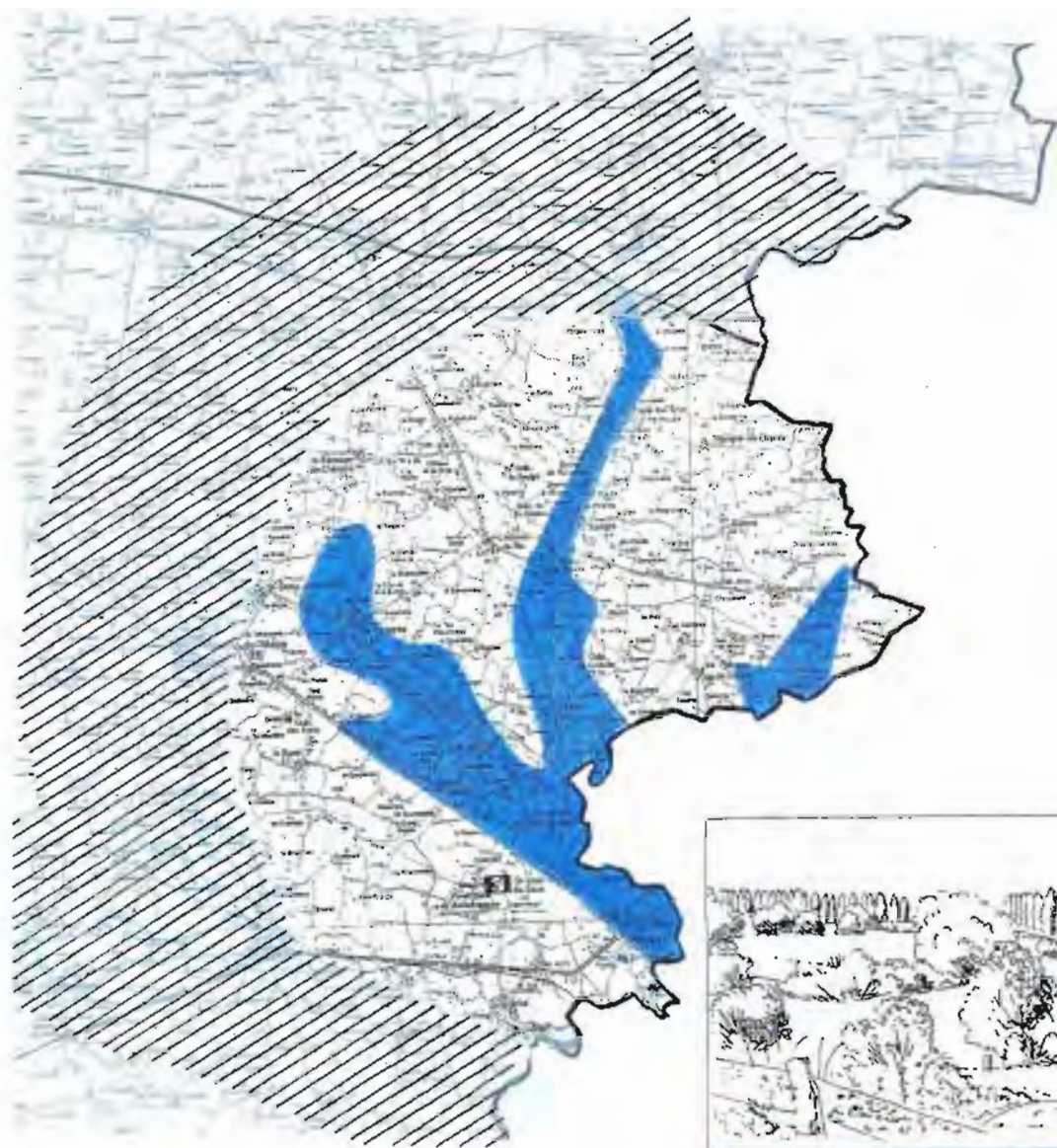
PAYSAGES ET AGRICULTURE



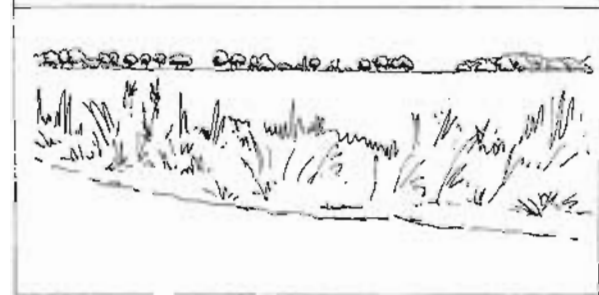
Alternance de prairies et d'espaces cultivés.



////// Limite de l'unité paysagère
— Limite du département



En dehors des vallées, la profondeur des vues, de proches à semi-lointaines, dépend de l'état du bocage.



Au niveau des vallées, les vues sont courtes. Le bocage est plus dense.
Les peupleraies ferment parfois la vallée

FONCTIONNEMENT VISUEL

Le fonctionnement visuel de l'unité est lié à trois éléments :

- le relief globalement plat,
- la présence de vallées encaissées, aux ambiances spécifiques,
- le bocage omniprésent mais constitué de haies peu fournies et basses.

La combinaison entre le relief et le bocage donne de façon générale des vues assez proches se limitant souvent à **un seul plan**. En effet, le regard est assez rapidement arrêté par les écrans de végétation.

Cette combinaison relief-bocage, **dissimule le bâti traditionnel** et permet également l'intégration **des bâtiments d'élevage avicole** (assez nombreux au sein de l'unité).

Depuis les routes, la présence de haies discontinues taillées constituent des « murs végétalisés » qui limitent la perception des paysages.

Parfois un point légèrement plus haut que les alentours offre des vues plus générales sur l'unité (ex. : butte de la Chapelle St-Sylvain à St-Pierre-sur-Erve).

Dans les vallées, la descente vers les cours d'eau s'accompagne d'une **fermeture du fonctionnement visuel** : les vues sont courtes, le bocage plus dense, le micro-relief constitue l'horizon.

Dans la vallée de l'Erve, la mutation de l'occupation des sols conduit aujourd'hui à une **fermeture des coteaux** par des boisements (notamment par des résineux) ce qui confère à cette vallée un aspect sombre et fermé.



Des vues se limitant souvent au premier plan.



Perceptions latérales fermées depuis les routes.



Paysage fermé dans la vallée de l'Erve. Présence de conifères.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

La mise en évidence des tendances d'évolution des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et de 1996, (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de la présente étude),
- de l'analyse de données statistiques (cf tome 1).

Les tendances d'évolution générales du département de la Mayenne semblent quelque peu atténuées dans l'unité paysagère du Pays de l'Erve.

Un caractère rural traditionnel préservé

Cartes le bocage s'est ouvert, les vergers ont été arrachés, la taille des parcelles s'est agrandie, mais il reste cependant un caractère rural traditionnel très présent. En particulier, les petits bourgs semblent pour la plupart « figés » et préservés (cf tome 3 - étude de cas « Bannes »). L'exemple photographique de Chéméré Le Roi constitue également l'exemple d'un bourg dont les paysages ont peu évolué, si ce n'est l'apparition de quelques pommiers et habitations récentes construites au cœur du bourg.

Quelques évolutions dommageables

- L'évolution de la couverture végétale présente quelques aspects dommageables. L'apparition de boisements (notamment de conifères dans la vallée de l'Erve) et de zones enrichies sur les coteaux les plus pentus des vallons soulèvent une problématique de fermeture visuelle et physique dans les vallées.
- Quelques infrastructures et équipements présentent des difficultés d'intégration et ce malgré une couverture arborée globalement cohérente.

Il s'agit :

- d'industries et zones d'activités,
- de bâtiments agricoles récents. Cette problématique est d'autant plus importante lorsque ces derniers sont implantés en entrée de bourg.
- La voie ferrée désaffectée draine des équipements à présent inutiles et constitue un paysage peu attractif (cf - tome 3 - étude de cas « Grez-en-Bouère »).

Un faible développement urbain

Avec le déclin et la disparition progressive des activités présentes au 19^{ème} siècle, le pays de l'Erve n'a connu que de faibles mutations depuis les années 50. Seules quelques agglomérations situées sur les principaux axes de circulation ont vu leur population et leurs surfaces urbanisées augmenter : Meslay du Maine, Grez en Bouère, Saint Loup du Dorat.

Dans ce contexte de faible urbanisation, les problèmes d'intégration visuelle du bâti contemporain (habitat, zone d'activités...) n'en demeurent pas moins identiques aux autres unités paysagères et les difficultés rencontrées résultent souvent d'une mauvaise estimation des logiques de site, d'implantation et d'orientation du bâti, des logiques d'environnement et d'accompagnement végétal (ex : intégration difficile sur coteau à Meslay du Maine).

En revanche, on observe deux tendances de développement urbain :

- le développement concentrique et un renforcement de la centralité malgré des formes urbaines originellement linéaires : Meslay du Maine, Grez en Bouère, favorisant la vie en centre ancien.
- un développement linéaire tourné vers Sarthe : Saint Loup du Dorat, Bouessay, posant à terme des problèmes d'identité et de centralité.



AVANT 1949



1999



L'enrésinement des coteaux à Saint-Pierre-sur-Erve.



Enrichissement sur les coteaux



Un des sites remarquables de la Vallée de l'Erve (Château de Thévalles).



Des problématiques de fermetures visuelles des vallées à prendre en compte.



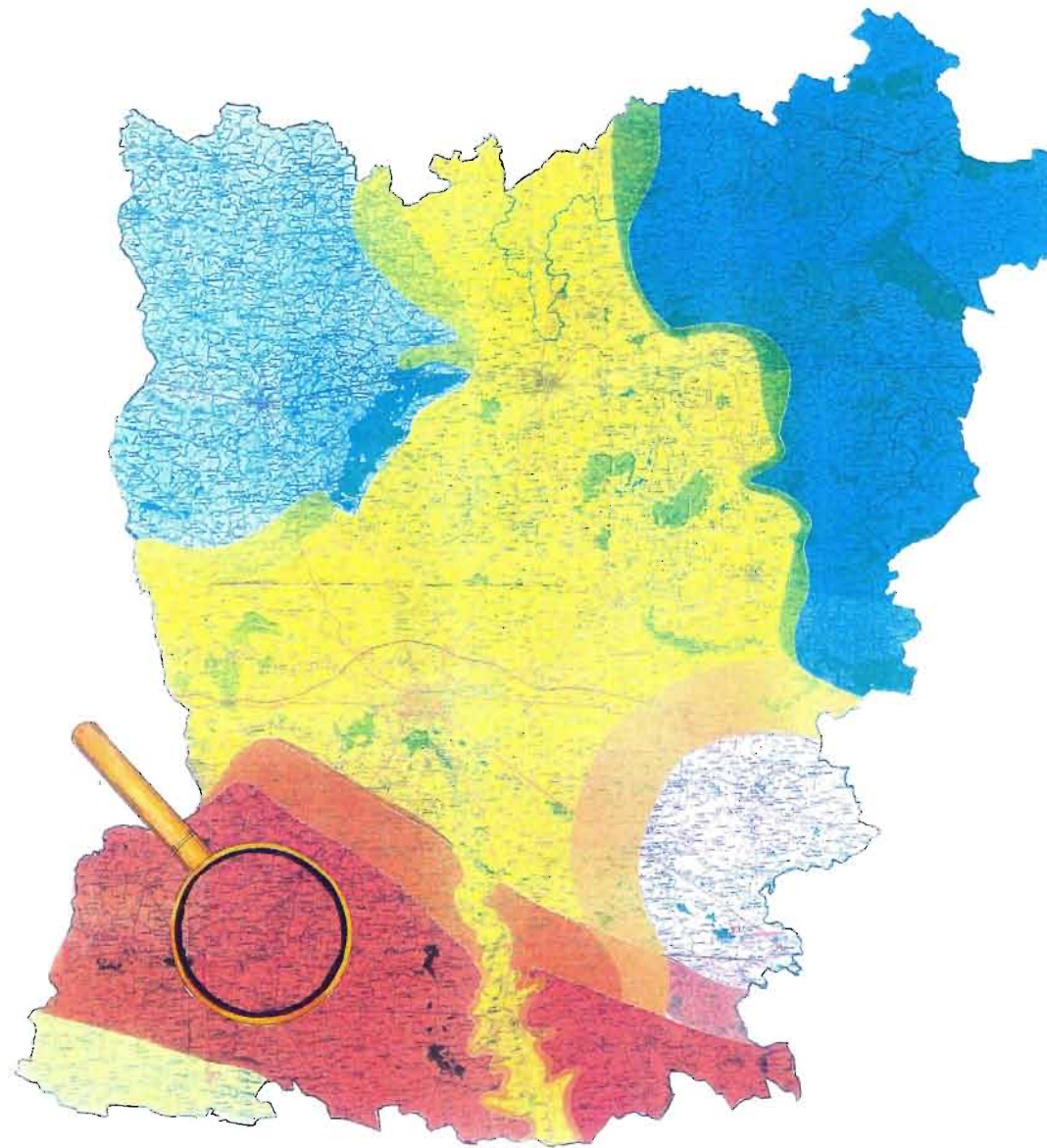
Four à chaux de la Guenaudière - Un patrimoine industriel à valoriser.

Le caractère de cette unité provient du relief étiré, du bocage bien conservé et de ses vallées encaissées qui présentent un affleurement spécifique (calcaire).

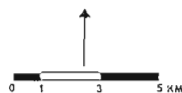
Les affluents de la Sarthe, en particulier l'Erve, structurent fortement cette unité paysagère et constituent les supports de son développement touristique.

Si le Pays de l'Erve a préservé son caractère rural traditionnel, les villages ont notamment bien souvent su conserver leur caractère patrimonial d'origine, les signes d'évolution récents posent les problématiques paysagères suivantes :

- problématique de fermeture de vallées et vallons,
- + problématique d'insertion dans un bocage plus élargi de constructions récentes (bâtiments agricoles, zones artisanales, habitats).



**LE HAUT ANJOU
MAYENNAIS :
PAYSAGES DE PLATEAUX
CULTIVÉS**

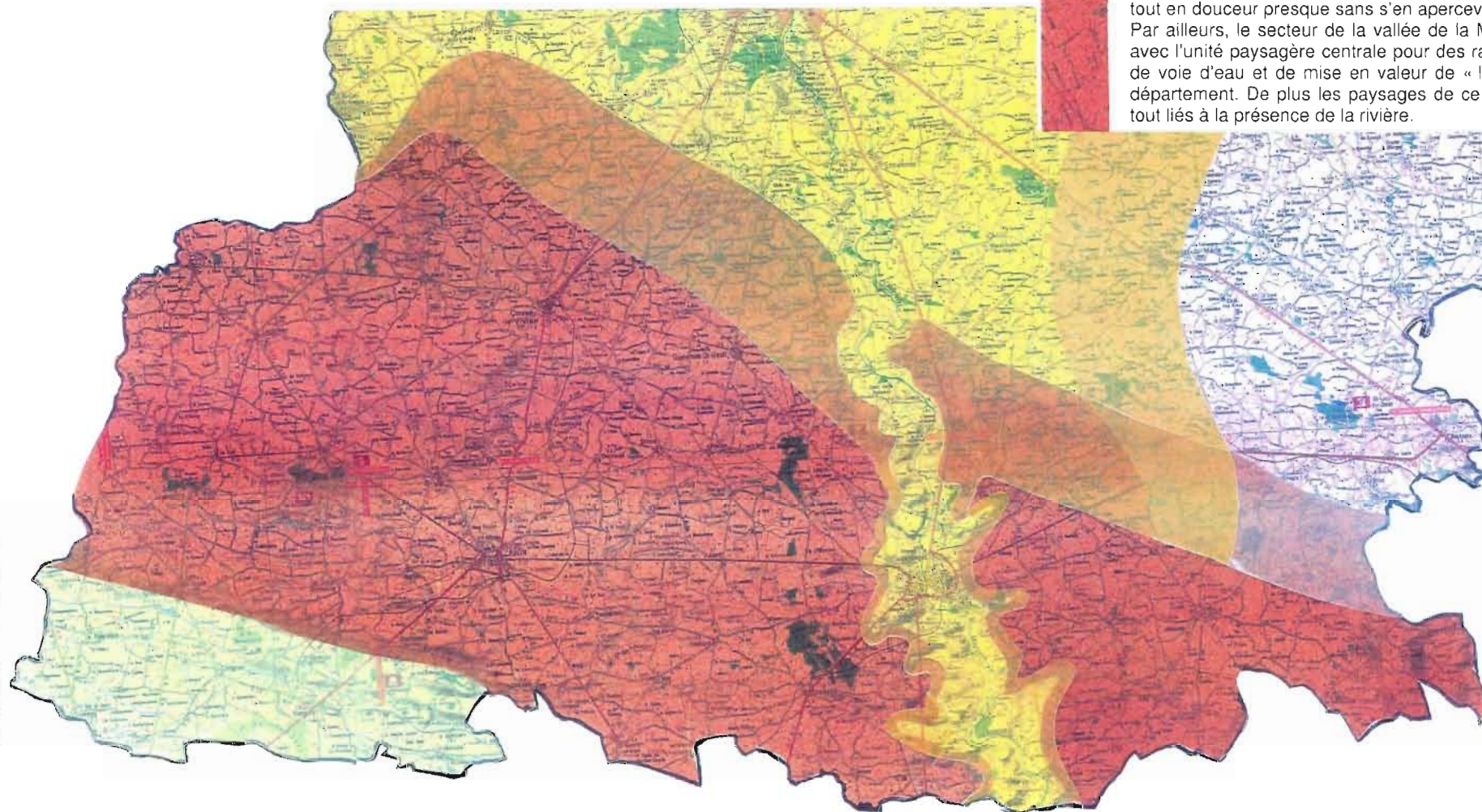


Cette unité couvre la **majeure partie Sud** du département.

A l'extrême **Sud-Ouest**, des caractéristiques paysagères différentes ont conduit à définir une **autre unité**. La limite entre ces deux unités correspond à une limite géologique ; la transition est assez soudaine.

Au Nord de l'unité, la limite repose également sur une **différence de substrat géologique**, toutefois la transition est relativement longue : le passage d'une unité à l'autre se fait tout en douceur presque sans s'en apercevoir.

Par ailleurs, le secteur de la vallée de la Mayenne sera traité avec l'unité paysagère centrale pour des raisons de continuité de voie d'eau et de mise en valeur de « l'épine dorsale » du département. De plus les paysages de ce secteur sont avant tout liés à la présence de la rivière.



CARACTÉRISTIQUES

Cette unité se caractérise par un relief assez étiré que recouvrent des parcelles agricoles de grandes dimensions et souvent céréalières. Entre ces parcelles, il subsiste peu de haies bocagères.

Ces caractéristiques vont de paire avec des vues assez lointaines en dehors des abords des vallées, et le plus souvent écrasées. Cette ouverture visuelle, la culture des céréales notamment du blé, l'ensoleillement, plus présent qu'au Nord, composent des paysages lumineux et ouverts. Par ailleurs, les vergers de production sont également nombreux et l'élevage hors sol est assez présent.



Depuis les routes, les vues sont majoritairement lointaines et rasantes.



Des vergers de production à St Michel de la Roë.



AMBIANCES

Ces paysages « domestiqués » que l'on découvre à perte de vue ne réservent guère de surprise et de ce fait ils paraissent « rassurants ».

Les villages se devinent et semblent s'être étirés le long de routes qui n'en finissent pas. La proximité de l'Anjou se pressent quand les toits présentent des croupes, que le tuffeau est employé comme pierre d'angle et que l'enduit prend des teintes crème.

Ces paysages font donc « voler en éclats » les images traditionnelles de la Mayenne et de ses paysages de bocage.

Les routes semblent avoir été déroulées au milieu des champs. Seules les clôtures de piquets de bois rythment le trajet et guident le conducteur.






L'absence de talus élevés rend possible les perceptions latérales. Les vues offertes sont reposantes.

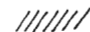


Si en période estivale, les couleurs chaudes des blés et des tournesols dominant, en période hivernale, les paysages paraissent plus monotones et « sombres ».

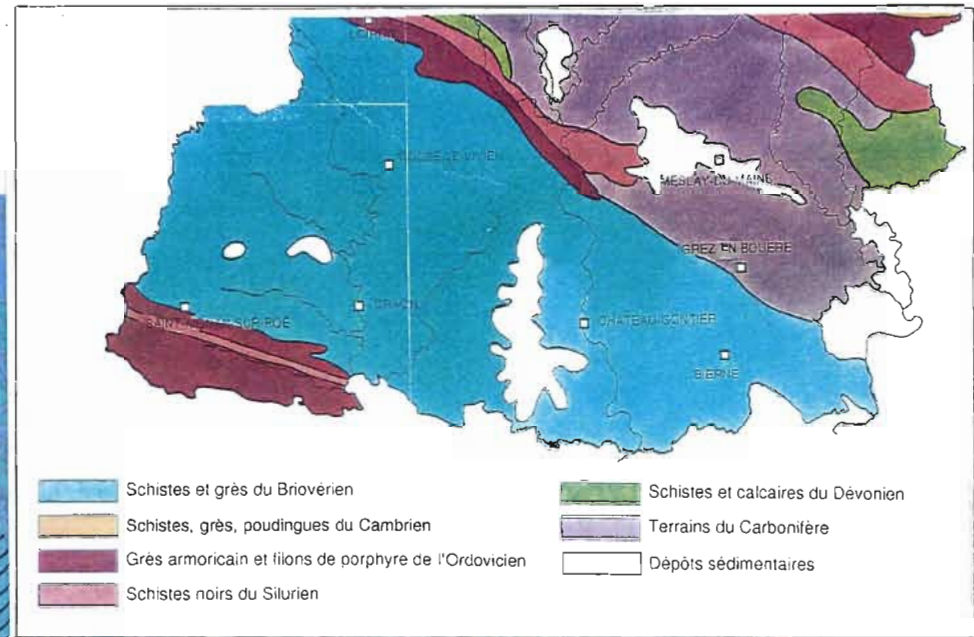
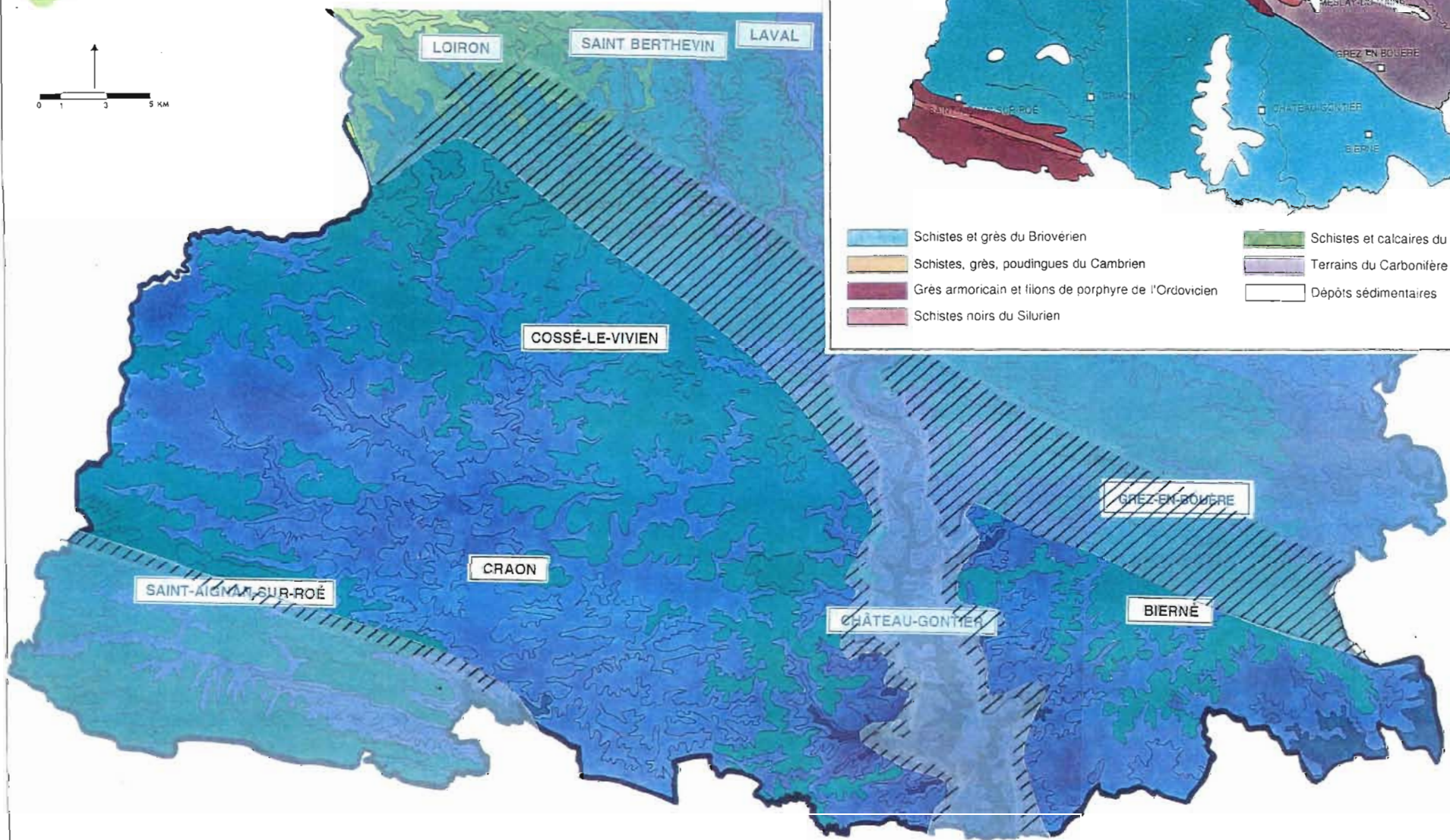
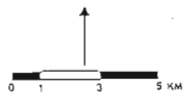
Les arbres semblent un peu « perdus » au sein des grandes étendues monochromes. Les grandes cultures et les vergers de production laissent transparaître une impression de fort dynamisme agricole.

A l'Est de l'unité paysagère, les alignements d'arbres accompagnent fréquemment la chaussée pendant plusieurs kilomètres, rythment le parcours et limitent les perceptions latérales.



-  Altitude inférieure à 40 mètres
-  Altitude comprise entre 40 et 80 mètres
-  Altitude comprise entre 80 et 120 mètres
-  Altitude comprise entre 120 et 160 mètres
-  Altitude comprise entre 160 et 200 mètres

-  Limite de l'unité paysagère
-  Limite du département
-  Craon (Chef-lieu de canton)



PAYSAGES ET SUBSTRATS

Le relief de cette unité est parmi les moins accidentés du département.

Les altitudes s'échelonnent de 40 à 120 m ; entre ces extrêmes, jamais de coteaux abrupts mais toujours des passages en douceur. Seule la vallée de la Mayenne (traitée dans une autre unité paysagère) crée un relief plus mouvementé et plus ondulé.

Le relief est donc constitué d'ondulations amples, « en dos de baleine », caractéristiques des paysages formés sur des schistes anciens.

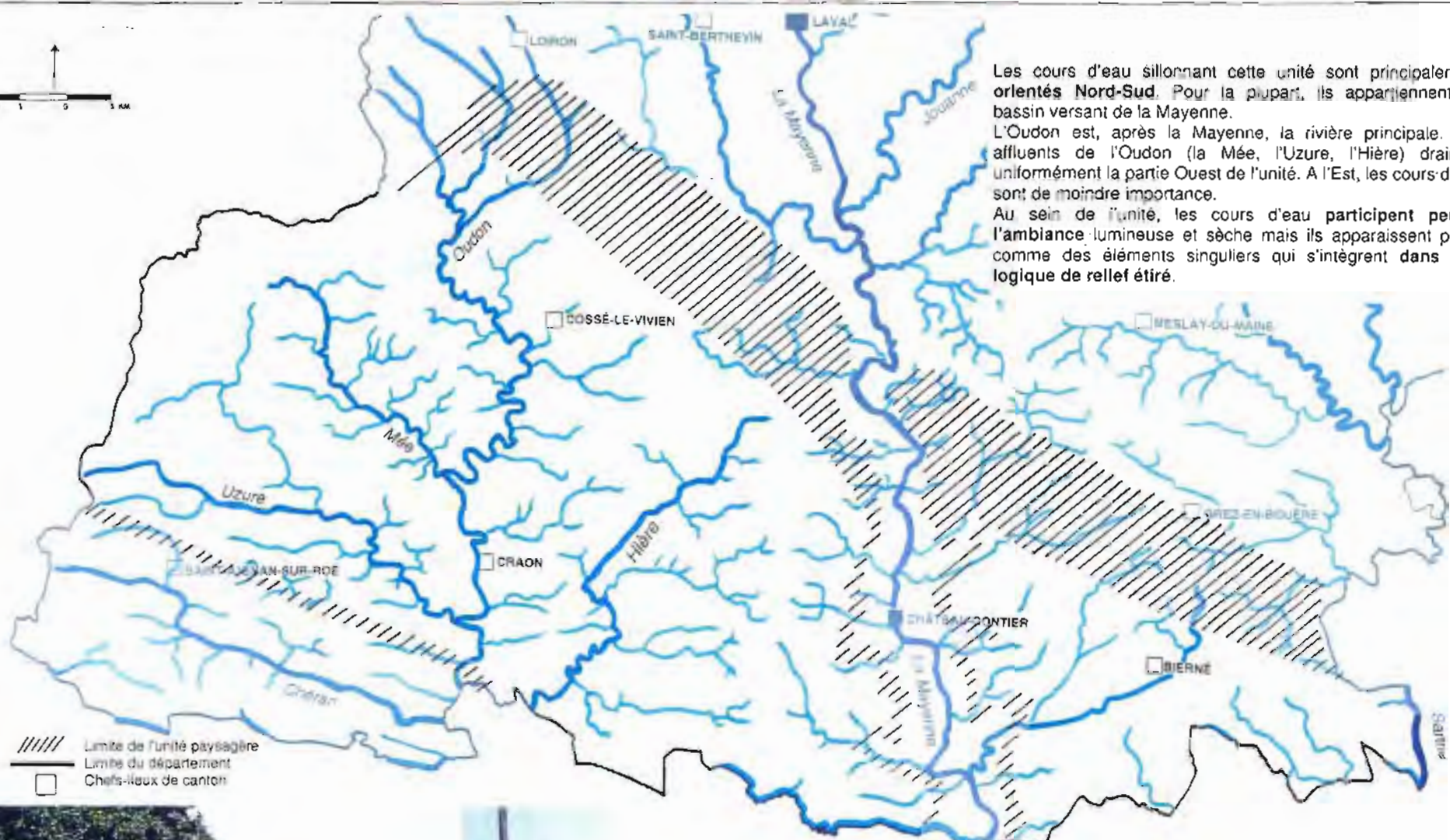
Entre Craon et Château-Gontier, les dépôts sédimentaires sont venus gommer les derniers sursauts du relief accentuant encore l'impression de plaine.

A l'extrême Est, le relief est plus tourmenté, tourné vers la vallée de la Sarthe.

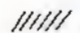
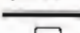

NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (cartes de Château-Gontier, La Flèche et Laval) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (Cossé le Vivien, Château-Gontier, Meslay du Maine, Châteaubriant, Craon) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.



Un relief étiré en "dos de baleine".



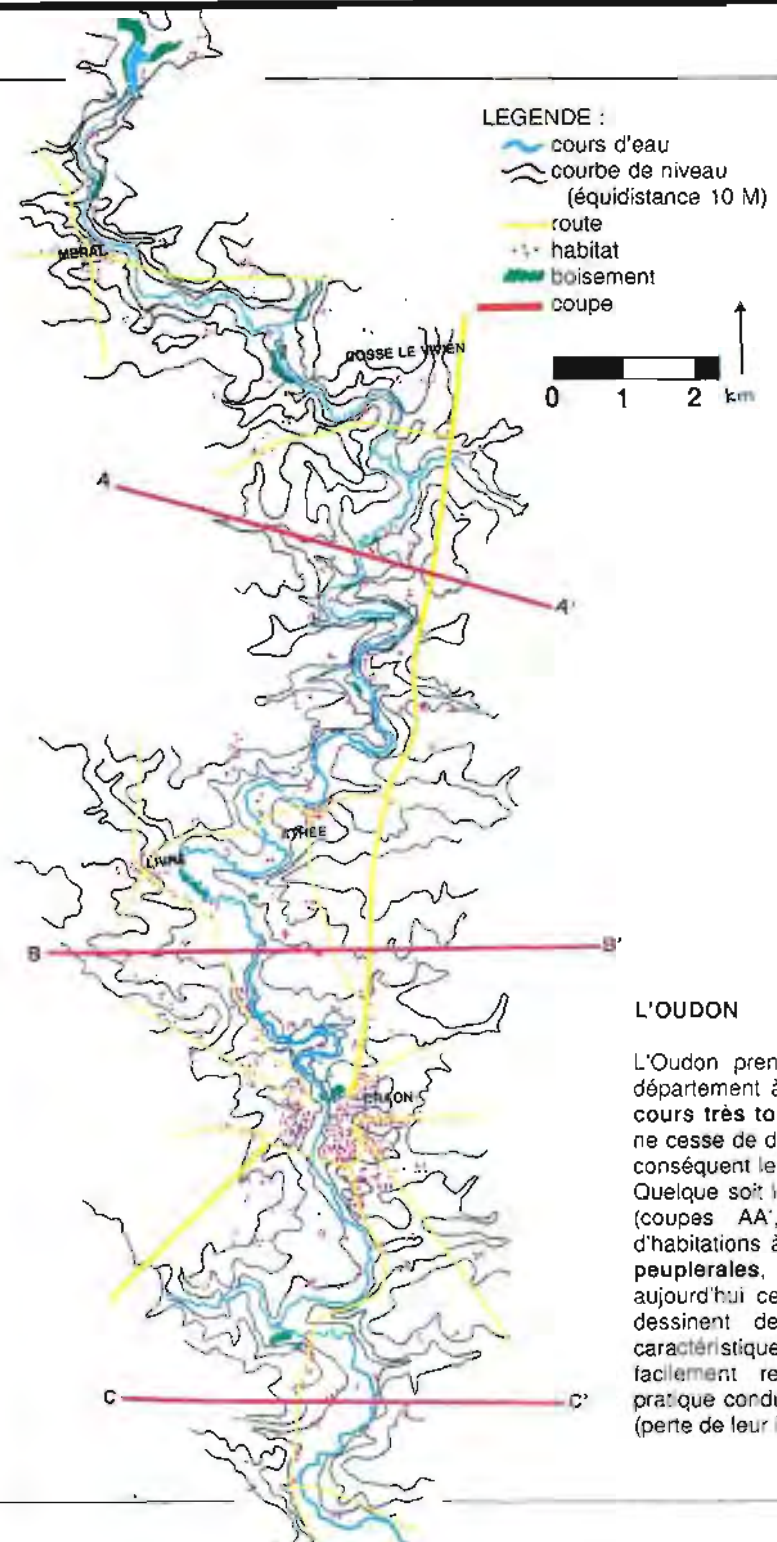
Les cours d'eau sillonnant cette unité sont principalement orientés Nord-Sud. Pour la plupart, ils appartiennent au bassin versant de la Mayenne. L'Oudon est, après la Mayenne, la rivière principale. Les affluents de l'Oudon (la Mée, l'Uzure, l'Hière) drainent uniformément la partie Ouest de l'unité. A l'Est, les cours d'eau sont de moindre importance. Au sein de l'unité, les cours d'eau participent peu à l'ambiance lumineuse et sèche mais ils apparaissent plutôt comme des éléments singuliers qui s'intègrent dans une logique de relief étiré.

 Limite de l'unité paysagère
 Limite du département
 Chefs-lieux de canton

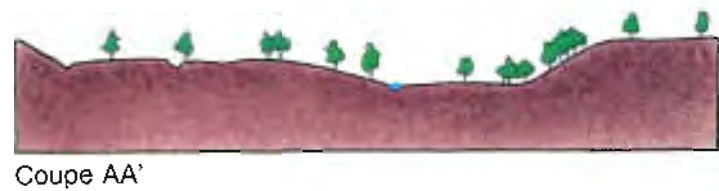


Les cours d'eau font partie intégrante des paysages mayennais. A ce titre une analyse plus fine à l'échelle de l'unité paysagère apparaît incontournable. L'exemple de l'Oudon a été croisé afin d'illustrer la typologie, les principales caractéristiques et les sensibilités majeures de ces éléments.

La vallée de l'Oudon s'inscrit dans le relief doux général ; elle est accueillante pour les villages ; ici Athée.



N.B : l'échelle verticale est multipliée par 10



L'OUDON

L'Oudon prend sa source au Nord de Méral et quitte le département à 5 km au Sud de Craon. C'est une rivière au **cours très tourmenté** : entre Cossé, le Vivien et Craon, elle ne cesse de dessiner des méandres successifs et marque par conséquent le paysage par une **emprise relativement large**. Quelque soit le secteur, le profil de la vallée est plutôt évasé (coupes AA', BB', CC') ce qui permet l'implantation d'habitations à proximité du cours d'eau. Ce sont surtout les **peupleraies**, relativement nombreuses qui caractérisent aujourd'hui cette vallée. Les plantations, faites au cordeau, dessinent des sous-bois très ordonnés. La silhouette caractéristique de ces arbres en fait un **repère visuel** facilement reconnaissable. Une généralisation de cette pratique conduirait à une forme de banalisation des paysages (perte de leur identité) et une fermeture visuelle de la vallée.



Une peupleraie bien entretenue au bord de l'Oudon.

Le relief peu mouvementé associé à un parcellaire de plus grande taille a favorisé le développement des cultures céréalières. La surface de blé cultivée représente 20 à 25 % de la SAU, le maïs entre 5 et 20 %.

La forte présence du blé joue un rôle important dans les couleurs lumineuses et l'ambiance « plus chaude » des paysages du Haut Anjou Mayennais, en période estivale.

En période hivernale, l'importance des surfaces cultivées génèrent des paysages aux aspects plus monotones et « sombres ».

Le réseau bocager est peu dense, constitué de haies basses dégradées.

Le bocage comprend les essences suivantes : chêne pédonculé, frêne, merisier, orme, aubépine, prunellier, noisetier, fusain d'Europe, sureau, cornouiller sanguin.

L'élevage hors sol est particulièrement présent dans le Haut Anjou. L'élevage de porcs domine dans la partie Ouest de l'unité, alors que l'élevage de volailles est plus important à l'Est. L'impact visuel de ces bâtiments est variable dépendant notamment de leur implantation, leur couleur, de l'existence ou non d'éléments de végétation à proximité.

Quelques rares parcelles de vigne existent en Haut Anjou Mayennais (secteur de Saint-Denis-d'Anjou).

Remarque : cette culture a fortement régressé depuis le XVIème siècle pour disparaître presque totalement des paysages mayennais (cf tome1 p19) .



Une des rares parcelles de vignes à St-Denis d'Anjou.



Des paysages ouverts et lumineux comprenant peu de haies bocagères

PAYSAGES ET BATI

L'origine de nombreux villages et villes reste l'implantation de châteaux au Moyen-Age sur de nombreux points du territoire (La Gravelle, Craon, Saint Poix...); en revanche, à la différence des *Marches de Bretagne* et *Collines du Maine*, le *Haut Anjou Mayennais* se caractérise par une topographie relativement plate, avec de faibles ondulations. Dans ce paysage assez étiré, aux perspectives souvent ouvertes, les bourgs se repèrent de loin. (Quelaines, Saint Gault, Loigné...).

Parmi les exceptions à cette règle figure la ville de Craon, implantée en fond de vallée de l'Oudon.

Logiquement, ce sont les axes de communication qui ont favorisé le développement des bourgs et qui ont souvent prévalu dans la morphologie du tissu urbain : développement linéaire le long de routes de passage (Saint Poix, Peuton), évolution concentrique aux carrefours (Craon, Quelaines, Saint Gault, Saint Denis d'Anjou...).

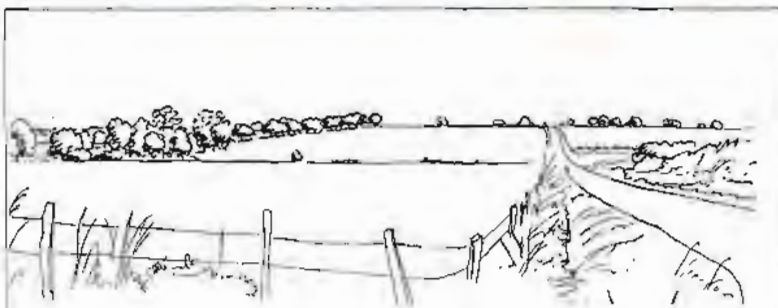
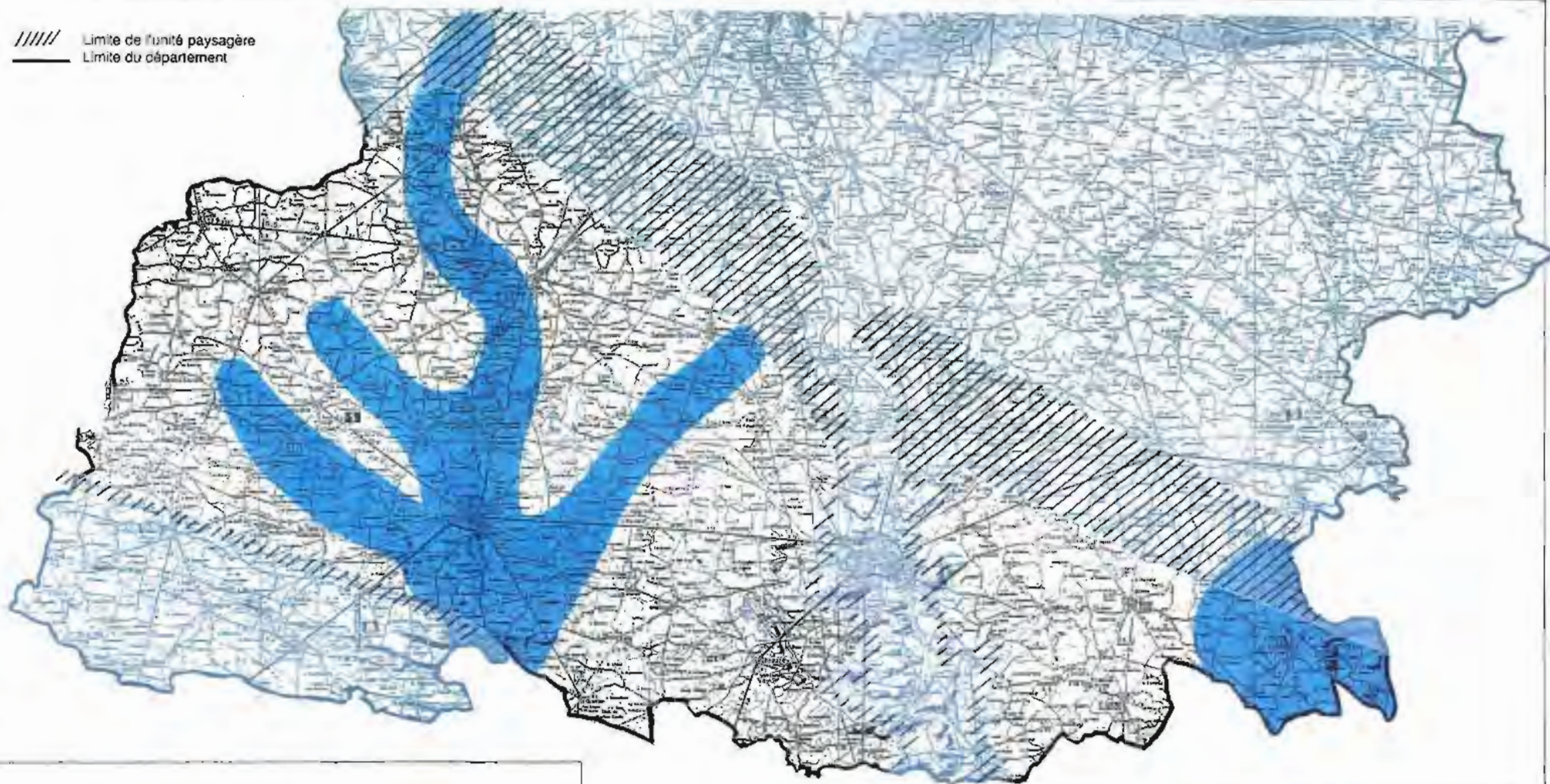
La conjonction d'un site peu vallonné et d'un étirement linéaire des agglomérations fragilisent l'intégration dans le paysage.

L'architecture se marque peu à peu de l'influence de l'Anjou voisine. Même si les maçonneries de grès restent très présentes, le tuffeau marque de plus en plus l'architecture locale. La nature très tendre de cette pierre calcaire permettant de fouvrager et de la sculpter facilement, on voit apparaître des détails d'architecture absents des autres parties de Mayenne : linteaux sculptés, jambages nervurés... Employée pour les chaînages et les encadrements des ouvertures, cette pierre calcaire souligne le rythme de l'architecture du 19^{ème} siècle de ce secteur mayennais.



Les matériaux traditionnels : une représentation des caractéristiques du sous-sol local.

////// Limite de l'unité paysagère
— Limite du département



Les bords (raux) escarpent le relief : les vues sont moins écartées et plus proches.



En dehors des vallées, les différents plans s'enchaînent et donnent des vues lointaines écartées.

FONCTIONNEMENT VISUEL

En dehors des vallées, les faibles variations du relief, associées à une trame bocagère irrégulière et peu dense, génèrent un paysage le plus souvent écrasé : les haies résiduelles se succèdent esquissant autant de plans le plus souvent perçus en transparence les uns derrière les autres. Selon la densité et le nombre de ces haies, les vues sont plus ou moins lointaines. Si l'horizon apparaît parfois finement boisé, le premier plan est, quant à lui, généralement ouvert et profond en raison de la dimension importante des parcelles et de l'absence de haies et talus le long des routes.

Dans les secteurs de vallées, le relief est en pente douce de part et d'autre du cours d'eau ; les vues sont moins « écrasées ».

Ces deux types de fonctionnement visuel, au sein d'un relief étiré se succèdent l'un à l'autre en douceur.

Compte tenu de la forte ouverture du bocage, les points d'appels apparaissent nombreux car non dissimulés : arbres isolés, châteaux d'eau, clochers d'églises, autant d'éléments qui sont perçus de manière concomitante et finissent par se concurrencer ; le regard passe d'un point d'appel à l'autre, suit une haie résiduelle, accroche un château d'eau puis repart.

L'absence de ligne de « force » dans les paysages, liée en grande partie à la destruction du bocage, ne guide pas le regard.

Les bâtiments d'élevage hors sol sont nombreux dans le secteur mais leur impact visuel est très variable : en fonction de leur implantation (près des sites bâtis existants, en retrait par rapport aux voies de desserte principale) et de la présence de végétaux à proximité, certains ont un impact visuel amoindri. D'autres ont un impact visuel fort, car ils sont très exposés à la vue, leurs dimensions peuvent être très importantes, les matériaux utilisés hétéroclites et les lignes des bâtiments peuvent être renforcées par des plantations rectilignes de conifères.



Un réseau bocagier peu dense associé à un relief doux, génère des paysages "écrasés", constitués principalement d'un premier plan large et ouvert.



En secteur de vallées, le relief est plus ondulé, les différents plans se succèdent et "dynamisent" la perception des paysages.



Les cèdres constituent des points d'appel dans ce paysage ouvert. L'absence de haie bocagère ménage ici des vues lointaines.



La mise en évidence des tendances d'évolutions des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et 1996 de différents secteurs (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de l'Atlas),
- de l'analyse des données statistiques (cf. tome 1)

Les signes visibles de transformations en cours dans l'unité paysagère du Haut Anjou Mayennais tendent vers :

- Un paysage ouvert et cultivé, malgré des plantations récentes de haies bocagères.

Les parcelles de cette unité paysagère ont toujours été de plus grande taille qu'ailleurs (car les métraires étaient nombreuses). De plus, la qualité homogène des terres, le relief relativement plat et l'organisation agricole ont favorisé un remembrement précoce dans certaines communes, souvent moins soucieux de préserver le bocage que les remembrements ultérieurs.

De ce fait, le bocage a globalement été fortement dédensifié. Mais les aménagements fonciers ne sont pas l'unique cause de dégradation du bocage : Courbeville donne l'exemple d'une commune, non remembrée, où l'adaptation à la production agricole moderne s'est accompagnée d'une ouverture générale du maillage bocager.

En général, l'intense dédensification du bocage associée au relief plutôt plat pose des problèmes d'intégration des constructions récentes (surtout lorsque celles-ci sont soulignées par des haies monospécifiques de conifères), des infrastructures ou encore des équipements compte tenu de l'ouverture visuelle importante.

Néanmoins la tendance à l'ouverture du bocage doit être modérée en raison de la réalisation récente de plantations assez conséquentes dans la partie centrale de l'unité (voir tome 1 page 27).

Des points d'appel de plus en plus nombreux.

Les éléments non rattachés aux lignes de forces du paysage (trame végétale, bâti existant...) se multiplient et constituent autant de points d'appel très visibles dans ces paysages ouverts, qui attirent « le regard » et nuisent parfois à la qualité du paysage.

Il s'agit :

- des éléments bâtis isolés (château d'eau, bâtiment agricole,...). Les éléments de couleur claire ou de grande dimension ont un impact visuel plus important. Cet impact est encore plus fort lorsqu'ils sont soulignés par des haies monospécifiques de conifères,

- des groupes de peupliers (lorsqu'ils ne soulignent pas le tracé d'un cours d'eau),

- des arbres isolés, ou bosquets non reliés à une trame végétale existante.

Des franges urbaines banalisées

Les franges urbaines sont ici très sensibles à la mise en œuvre d'équipements (sportifs par exemple) ou la présence de bâtiments hors sol de grandes dimensions tend bien souvent à banaliser la périphérie des bourgs. Par ailleurs, les axes de circulation au tracé rectiligne ont favorisé le développement des bourgs sous une forme linéaire qui accentue parfois l'aspect désorganisé des limites d'urbanisation.

Les plans d'eau créés récemment aux abords des bourgs sont aussi délicats à intégrer. Les modelés, la végétation qui les accompagne doivent « dialoguer » en harmonie avec le site d'origine. De même, les zones d'activités trouvent difficilement leur place dans ces paysages ouverts et relativement plats.

La disparition de spécificités locales fortes.

Certaines évolutions ont gommé des spécificités locales très fortes (disparition des vignobles à Saint Denis d'Anjou, les pommiers à Saint Poix, des pommiers très présents autour des sites construits...). De même, les spécificités des paysages de la vallée de l'Udon tendent à s'estomper au fur et à mesure que les peupliers sont introduits (banalisation et uniformisation des ambiances rencontrées).

TENDANCES D'EVOLUTION

Un développement urbain suivant deux logiques opposées :

- une tendance à la recentralisation : c'est le cas des agglomérations telles Craon et Saint Denis d'Anjou qui procèdent peu à peu à une revalorisation d'un patrimoine architectural important et caractéristique du Haut Anjou, mais également de bourgs à structure linéaire qui renforcent une centralité par des aménagements spécifiques et forts comme l'aménagement d'une place centrale autour de laquelle se regroupent différentes fonctions urbaines, comme à Quelaines Saint Gault.

- l'accentuation de la structure linéaire : c'est le cas de Saint Poix qui poursuit son extension le long d'un axe accentuant « l'excentration » de son noyau ancien, mais également de bourgs qui s'étirent vers des villes plus importantes selon un phénomène de péri-urbanisation comme Saint Loup du Dorat ou Bouassay (vers Sablé sur Sarthe). Ce type d'urbanisation pose à terme le problème de l'identité et de la vitalité des coeurs anciens.



Saint Poix : un développement selon une logique axiale.



Des paysages ouverts ...

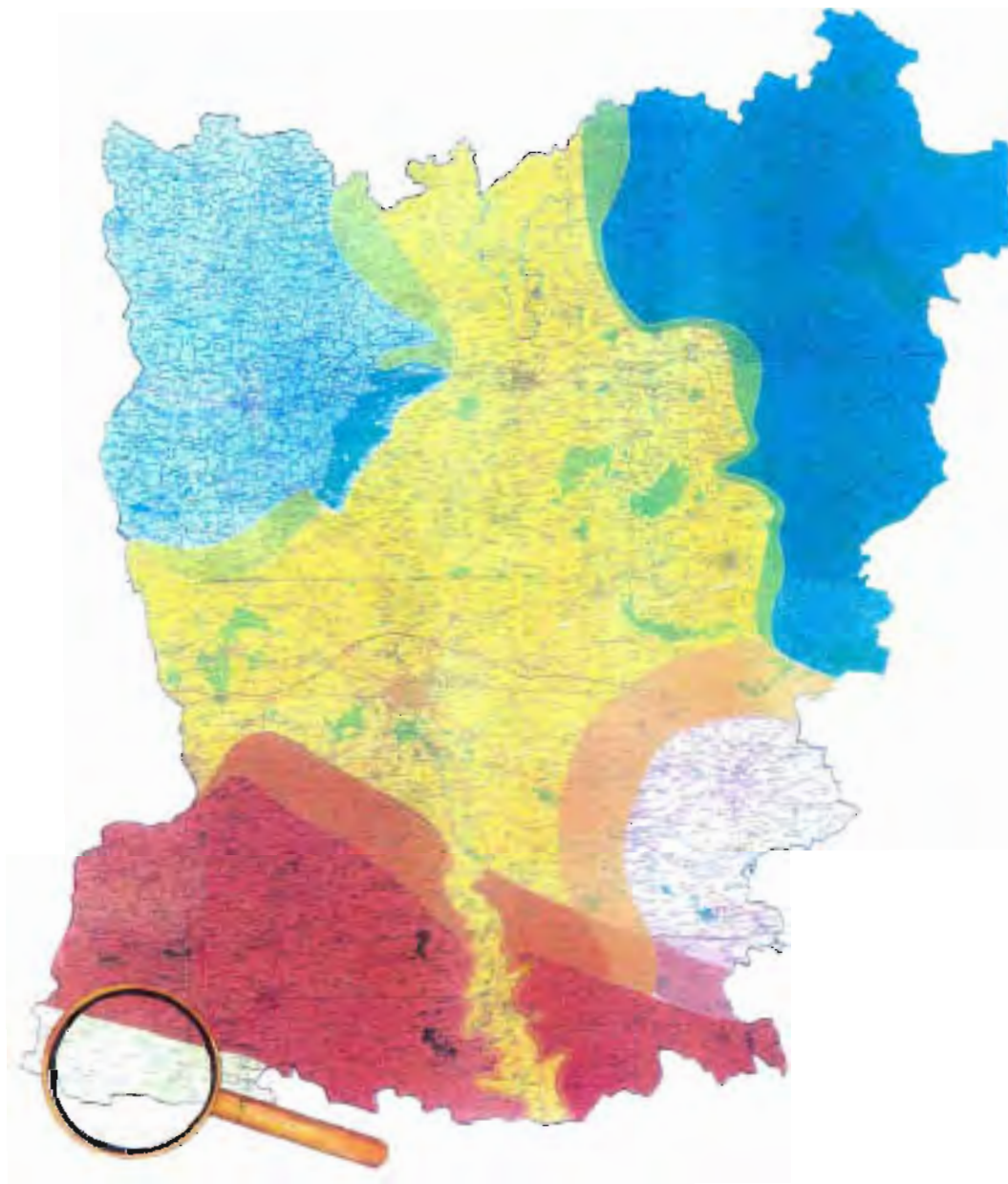
Le caractère principal de cette unité provient de son relief étiré et de son dynamisme agricole ; le paysage résultant est ouvert et lumineux. Les lignes du paysage sont généralement simples, structurées par les cultures. C'est un paysage « sensible » dans lequel tout « élément ponctuel » est très visible et peut nuire à la lisibilité et par conséquent à la qualité des paysages.

Dans ce contexte, les pommiers autrefois très nombreux jouaient un rôle important de liant entre les sites construits et l'espace rural.

La disparition « massive » de ces vergers, la multiplication des points d'appel (château d'eau, bâtiment agricole ...) au sein d'un bocage ouvert perturbent la lisibilité des paysages du Haut Anjou Mayennais.

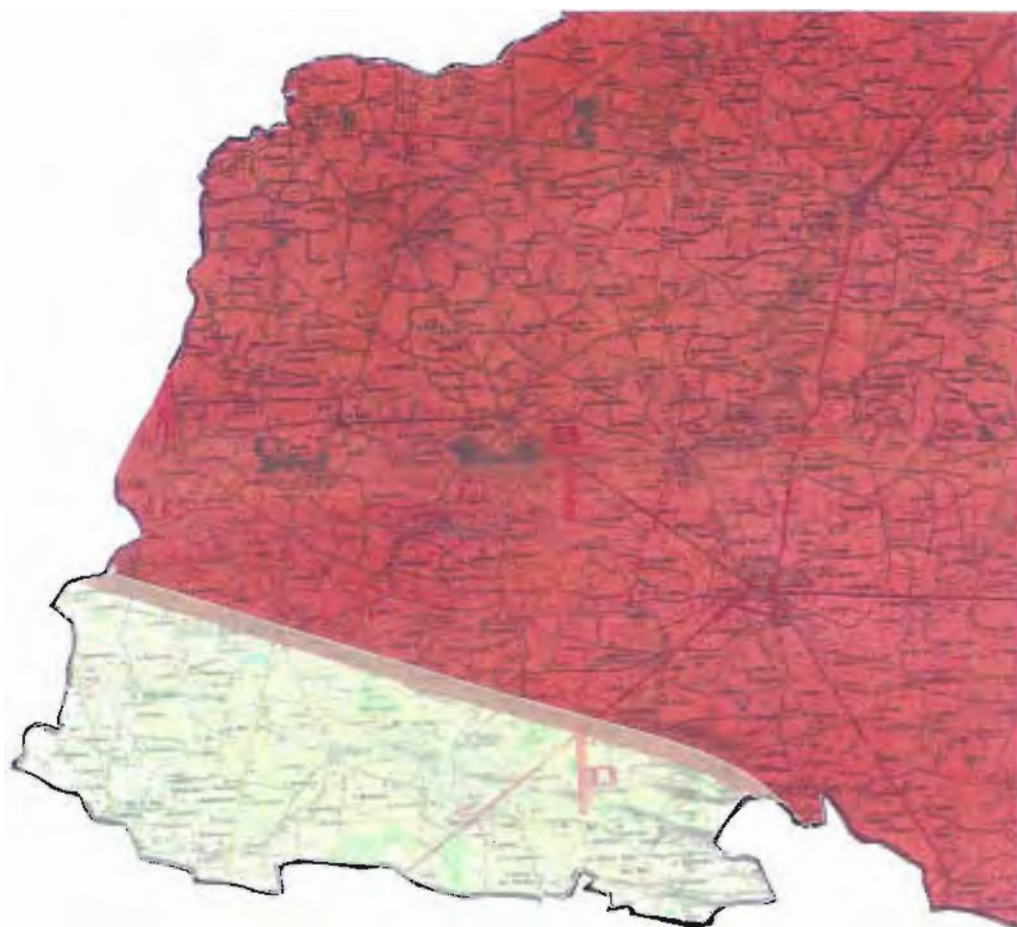


... dans lesquels tout élément "ponctuel" non relié aux lignes de force du paysage constitue un point d'appel

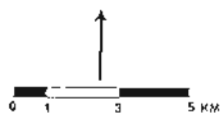


**LE PAYS ARDOISIER :
PAYSAGES SEMI-OUVERTS
AUX ORIENTATIONS
RÉGULIÈRES**

LIMITES



Cette unité aux **dimensions restreintes**, se prolonge bien au-delà des limites départementales à l'Est, l'Ouest et le Sud. Au Nord, une **rupture géologique franche** la sépare de l'unité mitoyenne. La transition entre les deux est rapide.



CARACTÉRISTIQUES

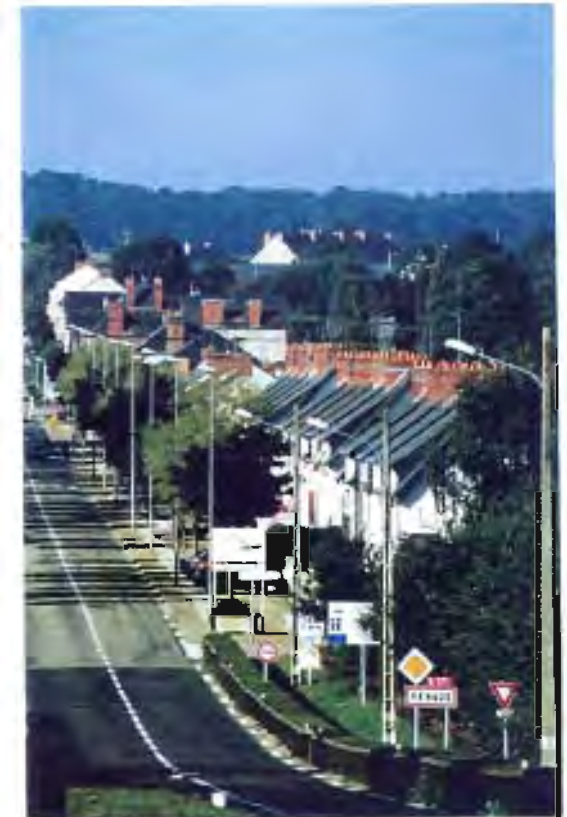
Cette unité se caractérise par une organisation de l'espace, selon une orientation Ouest-Est ; la géologie, le relief, l'hydrographie, les boisements suivent cette même direction. L'exploitation du substrat géologique a laissé des traces conséquentes dans le paysage : les ardoisières de Renazé aujourd'hui fermées en sont le témoignage le plus présent.



A Renazé, une ambiance particulière due aux anciennes carrières.



Le village de Congrier, niché au pied d'un des deux coteaux qui traversent toute l'unité.



Les maisons ouvrières de Renazé.



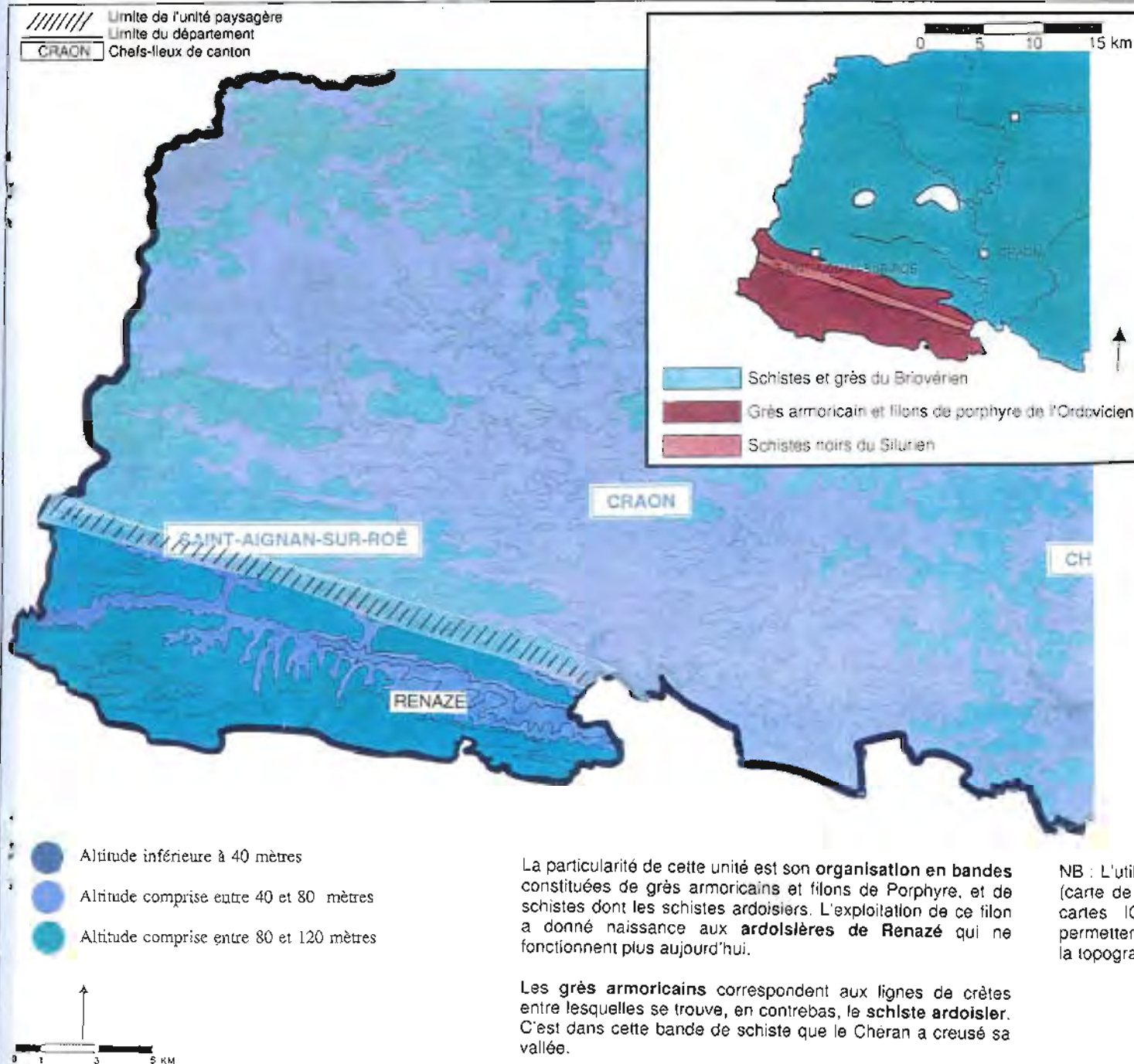
Lorsque l'on aborde cette unité par le Nord, la route donne une impression de « montagnes russes ». Après une grande **montée** suit une longue **descente** vers Renazé. Derrière, une autre barre boisée ferme l'horizon. Dans cette cuvette se niche Renazé : une **ambiance** encore très liée à la présence de l'ancienne mine ardoisière.

Les mouvements de terrain, les nombreux plans d'eau, les maisons sagement rangées, les écorchures du substrat qui laissent entrevoir les feuillets de schiste sont autant de signes qui contribuent à créer une ambiance très caractéristique et porteuse d'une forte image symbolique.

Au-delà, on ne trouve plus de mines mais les bandes boisées continuent de cacher jalousement les rares villages.



PAYSAGES ET SUBSTRATS

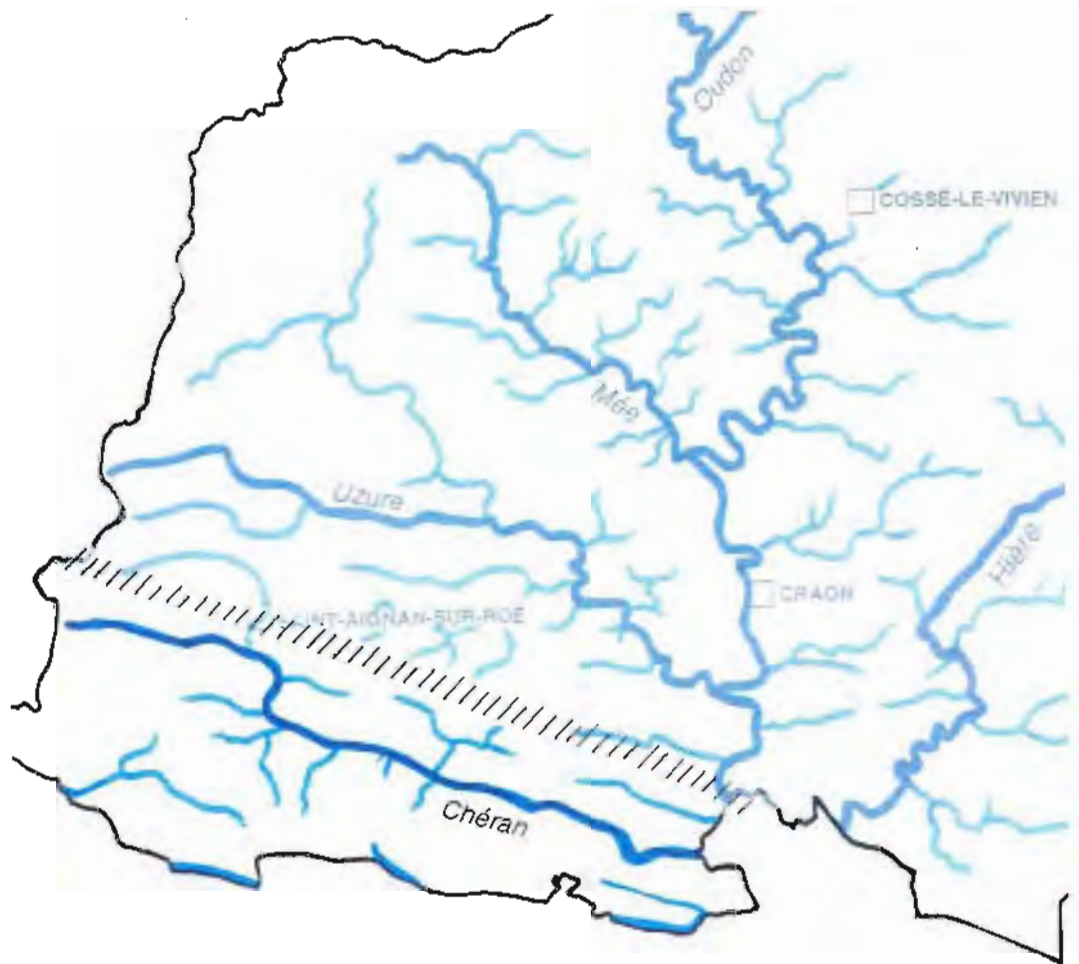


A proximité du bourg de Renazé, une ancienne exploitation ardoisière mise en eau.

La particularité de cette unité est son organisation en bandes constituées de grès armoricains et filons de Porphyre, et de schistes dont les schistes ardoisiers. L'exploitation de ce filon a donné naissance aux ardoisières de Renazé qui ne fonctionnent plus aujourd'hui.

Les grès armoricains correspondent aux lignes de crêtes entre lesquelles se trouve, en contrebas, le schiste ardoisier. C'est dans cette bande de schiste que le Cheran a creusé sa vallée.

NB : L'utilisation de la carte géologique détaillée de la France (carte de Château Gonthier) au 1 : 80 000ème ainsi que les cartes IGN au 1 : 50 000ème (Châteaubriant, Craon) permettent une mise en parallèle plus fine de la géologie et de la topographie.



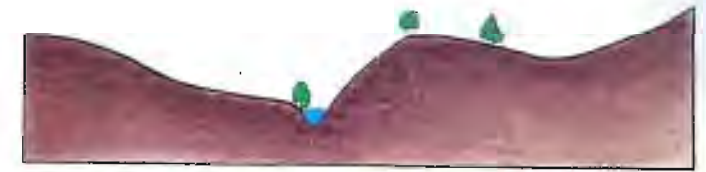
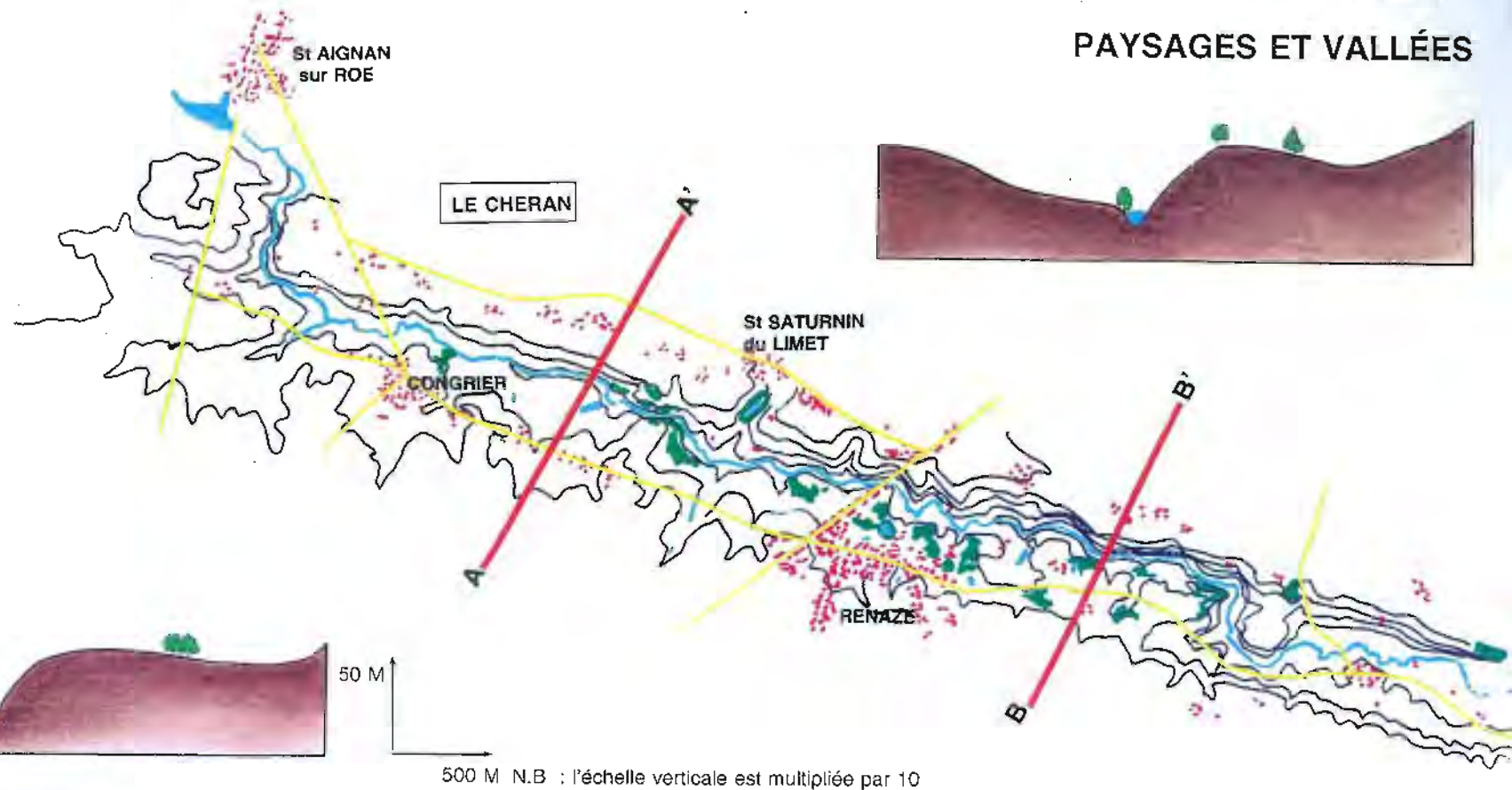
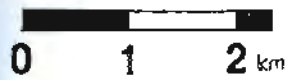
Le Chéran traverse l'unité d'Ouest en Est au niveau des schistes. Ses affluents sont de petits cours d'eau de faible longueur.

Prenant sa source au niveau de St-Aignan-sur-Roé, il quitte le département avant de rejoindre l'Oudon. Au fur et à mesure de cette traversée, la vallée s'encaisse (profil AA' puis BB', voir coupes ci-contre). Au niveau de Renazé, les anclennes carrières installées sur le bord du Chéran sont aujourd'hui en eau. Elles constituent un cadre paysager très caractéristique contribuant fortement au patrimoine et à l'ambiance de Renazé.

Les hauts de versants accueillent les habitations organisées en hameaux eux-mêmes orientés parallèlement à la vallée. Les boisements de tailles modestes, de peupliers notamment, jalonnent le parcours de la rivière par petites touches. La route principale parallèle à la rivière la surplombe légèrement ce qui permet de percevoir la vallée dans sa globalité. Les peupleraies renforcent alors la présence du cours d'eau.

LEGENDE :

-  cours d'eau
-  courbe de niveau (équidistance 10 M)
-  route
-  habitat
-  boisement
-  coupe



La vallée du Chéran mise en lecture par les peupleraies.

PAYSAGES ET BATI

Le relief vaionné et en bandes régulières et parallèles de cette unité paysagère ainsi que l'implantation du bâti le long des voies caractérise l'urbanisation du pays ardoisier. Les principales agglomérations (Renazé, Congrier...) sont situées sur un coteau dominant la vallée du Chéran, orientée Est-Ouest. Cette petite partie Sud de la Mayenne est marquée, tant dans son paysage naturel que bâti, par son récent passé industriel. La typologie du bâti la plus marquante dans cette unité paysagère est la maison ouvrière, habitat bas, dense, linéaire. L'ordonnement de ces « cellules d'habitations » identiques, aux linteaux et jambages en briques, ainsi que la présence encore très forte d'éléments du patrimoine industriel (tels les chevalements), constituent les caractéristiques majeures d'un secteur qui conserve une identité industrielle très forte.



Les prairies sont quasi-absentes de ces paysages. Les cultures de maïs et de blé sont par contre très présentes (cf tome 1 page 32).

Le réseau bocager est peu dense constitué de haies basses dégradées.

Les essences dominantes sont :

- pour les arbres : chêne pédonculé, frêne, merisier, orme,
- pour les arbustes ; aubépine, prunellier, noisetier, fusain d'Europe, sureau, cornouiller sanguin.

L'élevage hors sol de porcs progresse rapidement dans ce secteur (cf tome 1 page 36).

PAYSAGES ET AGRICULTURE



Des paysages globalement ouverts comprenant peu de haies bocagères.



Un maillage de haies bocagères qui souligne, lorsqu'il est présent, le relief des versants, mais la trame bocagère est le plus souvent discontinue dans le Pays Ardoisier.



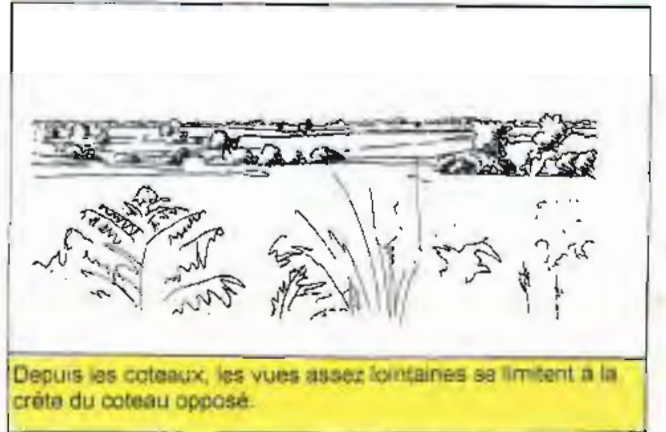
Une mosaïque de couleurs en période estivale liée à l'alternance des surfaces de blé et de maïs.

FONCTIONNEMENT VISUEL

////// Limite de l'unité paysagère
 ——— Limite du département



Dans la vallée, les vues sont limitées par la végétation ou le relief immédiat.



Depuis les coteaux, les vues assez lointaines se limitent à la crête du coteau opposé.

Les particularités du relief décrites précédemment génèrent des vues **proches à fermées** depuis la vallée. En dehors, depuis les parties hautes des versants, les vues sont plus lointaines. Le bocage peu dense permet un fonctionnement visuel ouvert en « partie haute ». Les coteaux des vallées sont largement exposés aux vues. Ils ne présentent pas de ligne de force spécifique, les haies résiduelles ne guidant pas le regard.

Les lignes dominantes dans les paysages correspondent aux **lignes de crêtes horizontales** parfois boisées.

Les éléments bâtis sont le plus souvent perceptibles et soulignent l'organisation générale de l'unité.



TENDANCES D'ÉVOLUTION

La mise en évidence des tendances d'évolution des paysages a été réalisée à partir :

- d'observations de terrain,
- de la comparaison des clichés aériens de 1949 et de 1996, (ces analyses sont répertoriées dans le tome 3 de la présente étude),
- de l'analyse de données statistiques (cf tome 1).

Les évolutions observées sont dues essentiellement aux progrès techniques agricoles (avec leur répercussion sur le bocage) et à l'abandon des exploitations ardoisières.

Ces évolutions tendent vers :

- Une déstructuration importante du bocage :

Toutes les communes de l'unité ont été remembrées : ces opérations se sont accompagnées d'un **arasement** conséquent de haies (cf tome 3, étude de cas « Renazé ») . L'ouverture du bocage fait apparaître plus qu'avant dans le paysage les éléments isolés. Le bocage ne structure plus les versants et souligne rarement le relief. La déstructuration du bocage rend particulièrement sensible l'insertion de nouvelles constructions.

- Une fermeture visuelle de la vallée du Chéran :

Parallèlement, les boisements, notamment de peupliers, tendent à se multiplier au niveau de la vallée du Chéran mais aussi sur les coteaux.

- Des évolutions rapides d'un type de paysage spécifique lié à la présence des anciennes ardoisières :

Suite à l'abandon de l'exploitation, les ardoisières s'enfrichent et les plans d'eau, anciens lieux d'extraction se sont multipliés. Leur fonction actuelle estompe parfois leur vocation d'origine.

Un patrimoine Industriel important

Renazé constitue l'agglomération la plus importante et la plus significative de cette petite unité paysagère du Sud-Ouest mayennais, marquée physiquement par un passé industriel récent (maisons ouvrières, éléments d'exploitation).

La recherche d'un centre vivant.

Ce développement urbain s'est opéré de manière linéaire avant 1950 et cette forme urbaine n'a fait que se renforcer ces dernières décennies selon une orientation Est-Ouest, rendant la centralisation difficile. Un récent traitement de l'espace public ainsi que le regroupement de fonctions commerciales et d'équipements, visent à créer un centre attractif et animé.



Les ardoisières : des sites qui évoluent rapidement.



La destruction du bocage laisse des premiers plans parfois très ouverts, et met en exergue la présence des éléments ponctuels.



Une orientation Est-Ouest très présente dans le paysage.

Une ambiance particulière au sein des anciennes ardoisières.



Des évolutions qui tendent vers une fermeture visuelle de la vallée du Chéran, des versants ouverts très exposés au vues.

La richesse du Pays Ardoisier est liée au fonctionnement visuel particulier généré par l'organisation du territoire selon un axe Est-Ouest.

Le passé industriel de ce secteur basé sur l'exploitation de l'ardoise transparait toujours aujourd'hui dans les paysages et ce passé constitue désormais un élément identitaire important du Pays Ardoisier.

La déstructuration du bocage rend particulièrement sensible l'insertion d'éléments isolés dans le paysage.

Le Chéran structure fortement les paysages et la maîtrise des boisements qui tendent à refermer cette vallée apparaît indispensable.